

Février 2017

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DES PAYS DE LOIRE
COMMUNES DE MONTFAUCON-MONTIGNÉ
ET SAINT-GERMAIN-SUR-MOINE

AIRE DE MISE EN VALEUR DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

ANNEXES

DIAGNOSTIC

PONANT
Stratégies Urbaines
95 rue Touffaire
47300 Rochefort
tel : 03 48 38 00 84
ponant@wanadoo.fr
ponanturban@wanadoo.fr



Sommaire

Introduction	p 3
I. APPROCHE ARCHITECTURALE	p 5
1.1 Historique	p 6
1.1.1 Les origines	p 7
1.1.2 Du Moyen-âge à l'époque Moderne : la ville fortifiée et ses paroisses	p 8
1.1.3 XVIII ^e : la Révolution et les Guerres de Vendée	p 11
1.1.4 Le XIX ^e siècle : le développement des bourgs	p 14
1.1.5 La fin du XIX ^e et le début du XX ^e siècle : la période industrielle	p 19
1.1.6 La fin du XX ^e siècle : l'époque contemporaine	p 21
1.2 Caractéristiques paysagères	p 23
1.3 Morphologie urbaine	p 28
1.4 Typologie du bâti	p 35
1.5 Servitudes et protections existantes	p 40
1.6 Inventaire patrimonial	p 44
II. APPROCHE ENVIRONNEMENTALE	p 51
2.1 Etat initial de l'environnement	p 52
2.1.1 Contexte physique	p 53
2.1.1a Relief et hydrologie	p 54
2.1.1b Climat	p 55
2.1.2 Milieux naturels et biodiversité	p 56
2.1.2a Les milieux naturels inventoriés et protégés	p 57
2.1.2b Le Plan de Prévention des Risques de la Moine	p 58
2.2 Analyse du tissu bâti au regard du développement durable	p 59
2.2.1 Le bâti existant dans son milieu	p 60
2.2.1a Habitat traditionnel, généralités	p 61
2.2.1b Inscription du bâti dans le site	p 62
2.2.1c L'habitat traditionnel sur le territoire	p 63
2.2.1d Bâti et qualités des matériaux	p 66
2.2.2 Les objectifs et moyens d'économiser l'énergie	p 67
2.2.2a Aménagement et développement durable	p 68
2.2.2b L'architecture bioclimatique	p 70
2.2.2c Les énergies renouvelables	p 72
2.2.3 Les conséquences sur Montfaucon-Montigné et Saint-Germain-sur-Moine, Enjeux et potentialités	p 75
2.2.3a La rénovation thermique	p 76
2.2.3b L'utilisation des énergies renouvelables	p 77
III. PROBLÉMATIQUES TRANSVERSALES	p 79
3.1 Les paysages, la Moine et le bocage	p 80
3.2 Les espaces publics	p 82
3.3 Le bâti	p 85
3.4 Les extensions urbaines	p 90
Conclusion	p 91
Bibliographie	p 92

INTRODUCTION

Le territoire de Montfaucon-Montigné et Saint-Germain-sur-Moine se situe à l'articulation de trois provinces (Anjou, Poitou, Vendée), ce qui en fait un lieu de défense et de passage stratégique au cours des siècles.

Il possède un patrimoine riche, lié à son histoire et plus particulièrement de celle du château de Montfaucon, à l'origine de la fondation des bourgs.

Les communes de Montfaucon-Montigné et Saint-Germain-sur-Moine sont liées par la présence de la Moine qui constitue la principale limite entre les deux communes et par le fait que le bourg de Montfaucon s'est développé au nord sur la commune de Saint-Germain-sur-Moine.

La présente étude s'est principalement attachée au territoire communal de Montfaucon-Montigné, porteur de l'essentiel du patrimoine des communes.

Le diagnostic de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Montfaucon-Montigné et Saint-Germain-sur-Moine fait l'inventaire de ce patrimoine. Il a aussi eu pour but de sensibiliser les habitants et les administrations concernées par le développement du territoire, à la richesse de l'architecture et de ses paysages.

Il a également ouvert des débats sur les problématiques urbaines actuelles.

Suite à l'analyse historique du territoire et à l'état des lieux des protections existantes, ce diagnostic cherche à présenter un inventaire patrimonial précis et complet. Les bâtiments et autres éléments issus de son histoire, les espaces publics et les paysages remarquables sont ainsi répertoriés. L'inventaire exhaustif des immeubles permet de connaître avant tout projet, et lors de leur instruction administrative, leur valeur patrimoniale et leur état de conservation.

L'approche environnementale expose la manière dont ce patrimoine s'est implanté sur ce territoire, avec son relief et son climat spécifiques, et comment, aujourd'hui, il est encore possible et indispensable de tenir compte et de hiérarchiser ces paramètres.

Le double objectif de cette AVAP est d'assurer la pérennité de la richesse patrimoniale à l'échelle de la commune entière, et de conserver une souplesse indispensable à son évolution et à son développement durable.

Présentation de la commune

Le territoire des communes de Montfaucon-Montigné et de Saint-Germain-sur-Moine est situé dans le département du Maine-et-Loire, à la limite de la Vendée et de la Loire-Atlantique.

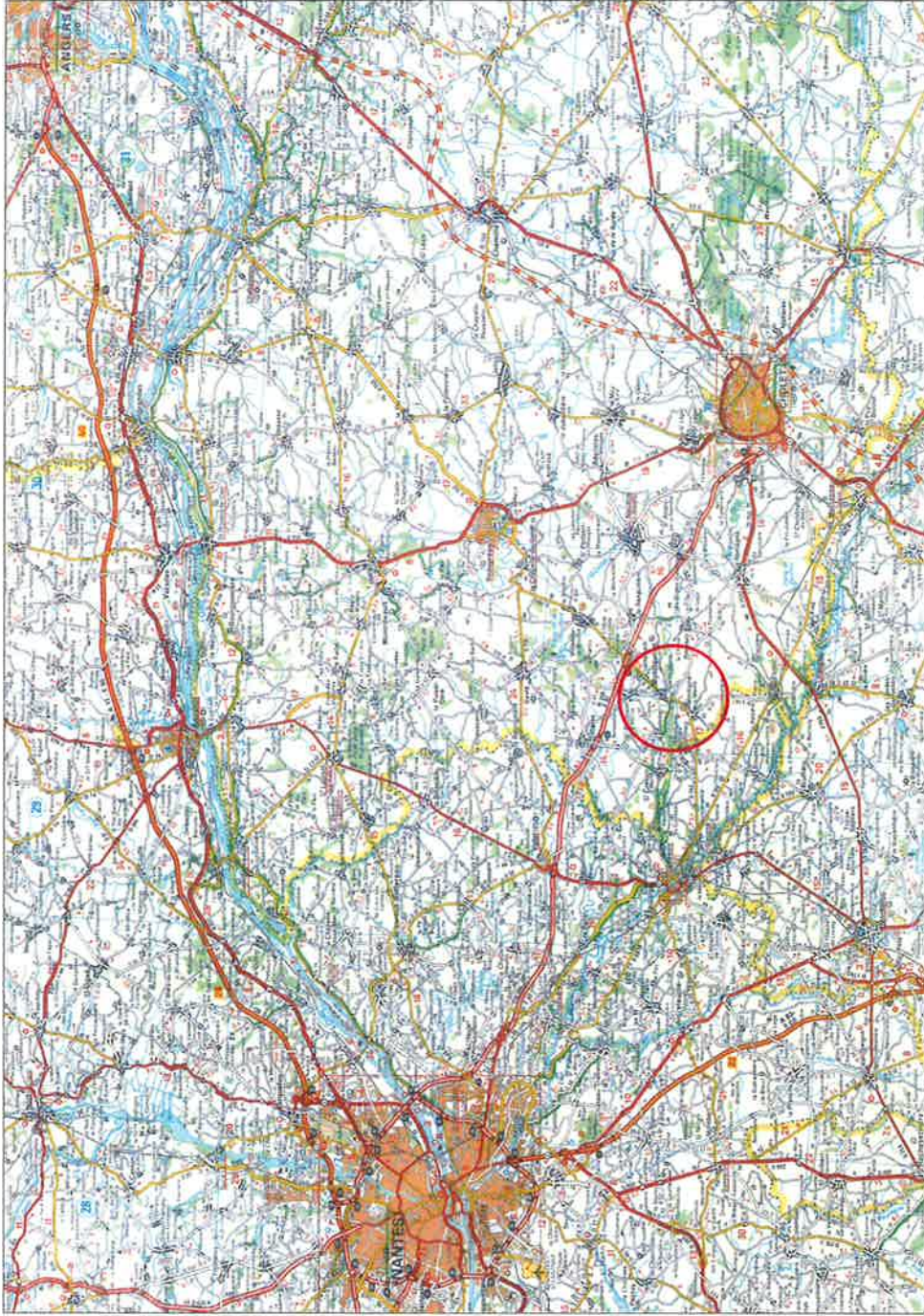
Il est traversé par la RN 249 reliant l'agglomération nantaise à Cholet, qui le place à 30 minutes de Nantes et à 10 minutes de Cholet.

La commune de Montfaucon-Montigné compte 1722 habitants sur une superficie de 16,80 km², et celle de Saint-Germain-sur-Moine compte 2472 habitants sur une superficie de 26,79 km².

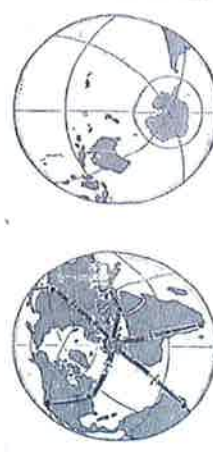
Ce territoire est géré par le syndicat intercommunal de Montfaucon-Montigné et de Saint-Germain-sur-Moine

D'après des théories du XIXe s., reprises plus récemment, Montfaucon serait situé au centre du Monde. En effet, si on regarde le globe du côté des terres émergées, et donc habitées, civilisées, Montfaucon en est le centre.

Le village est le point équidistant des grandes villes de San Francisco, Tokyo, le Cap, Rio de Janeiro, Saigon (latitude 47°5' et longitudes 1°13' ouest).



Montfaucon-Montigné et Saint-Germain-sur-Moine entre Cholet et Nantes



2 hémisphères : celui dont la France tient le milieu : 94 % de la civilisation. L'autre 6 %.

Libération, mardi 16 septembre 1947

I. APPROCHE ARCHITECTURALE

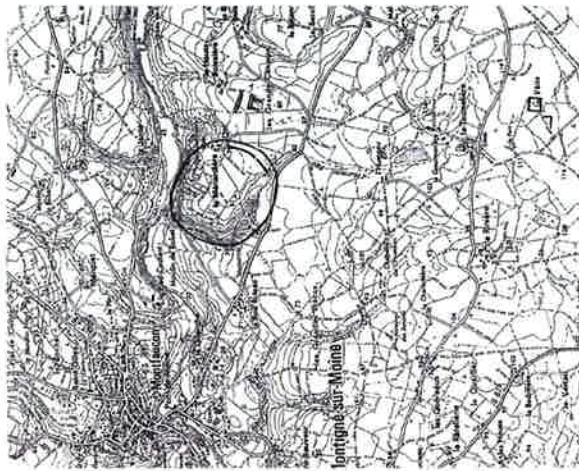
I.1 HISTORIQUE

1.1.1 Les origines

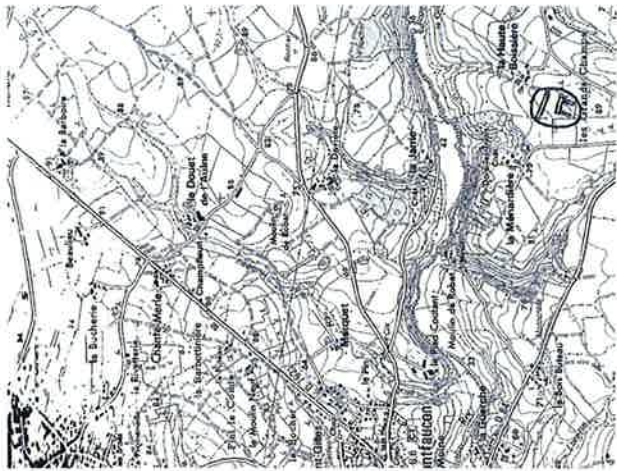
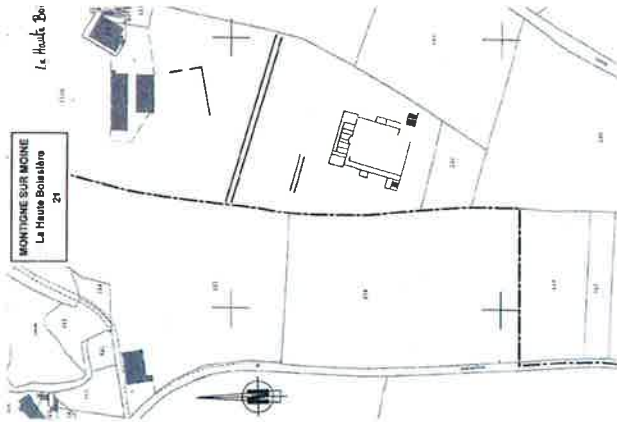
Les premières occupations humaines sont attestées à la période Néolithique, avec la présence de menhirs, surtout à l'est de Montfaucon. Seuls deux menhirs sont encore debout aujourd'hui : Saint-Macaire et la Renaudière.

D'autres éléments attestent ensuite de l'implantation humaine. On peut citer :

- un éperon barré par un large fossé, que l'on peut par hypothèse interpréter comme une fortification de l'Âge du Fer, à la Ménardière,
- une villa gallo-romaine à la Haute Boissière.



L'éperon barré de la Ménardière, photographie et dessin de Gilles Leroux, mission service régional de l'archéologie



Villa gallo-romaine de La Haute Boissière, photographie et dessin de Gilles Leroux, mission service régional de l'archéologie



La Pierre branlante de la Davière, Saint-Germain-sur-Moine



Menhir de Saint-Germain-sur-Moine

1.1.2 Du Moyen-Âge à l'époque Moderne : La ville fortifiée et ses paroisses

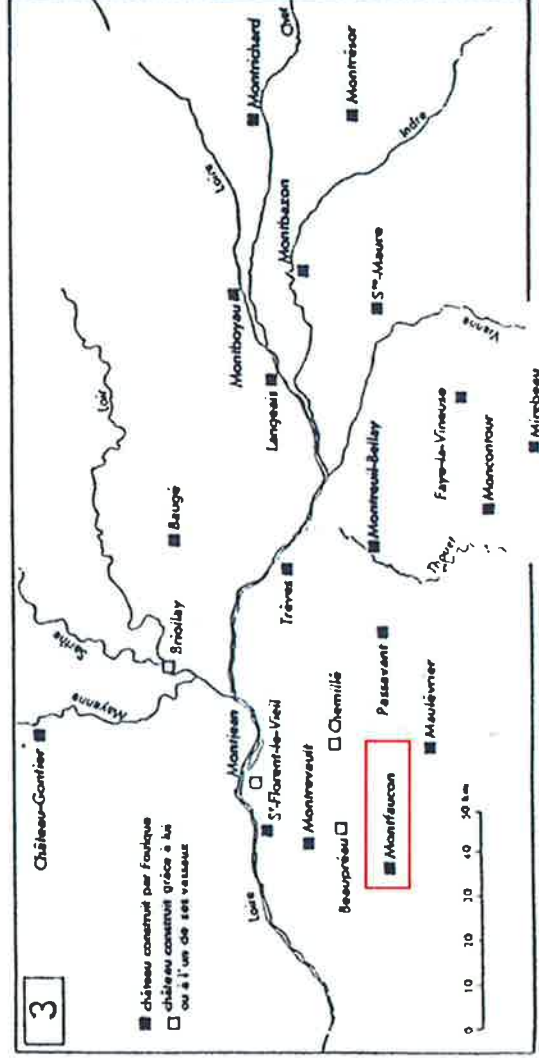
Montfaucon se situe au croisement de trois provinces (Anjou, Poitou, Vendée), ce qui en fait un lieu stratégique.

Au temporel, Montfaucon était une châtellenie située sur les Marches avantagères de l'Anjou sur la Bretagne. Les Mauges appartenait historiquement au Poitou. Au XI^e siècle, l'autorité politique sur les Mauges est un objet de lutte entre l'Anjou et le Poitou, dont les intérêts sont défendus par les vicomtes de Thouars. C'est dans le cadre du refroidissement des relations entre ces deux principautés que le comte d'Anjou, Fouques Nerra, érige le château de Montfaucon, au sud-ouest des Mauges, entre 1026 et 1028, à la suite de la prise de Saumur, mais avant de faire construire une forteresse à Saint-Florent-le-Vieil. Le château est donc tourné contre les vicomtes de Thouars et, à travers eux, les ducs d'Aquitaine.

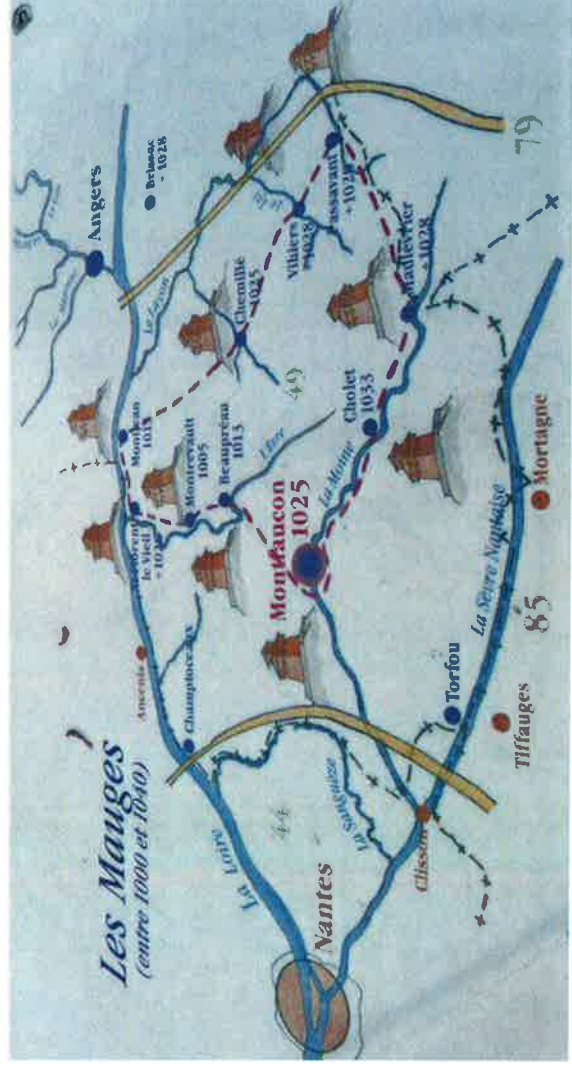
Le castrum est construit sur un site en promontoire qui domine la Moine, à une distance de 2 km environ du centre paroissial primitif de Saint-Germain-sur-Moine. Ce dernier fait partie du réseau de places fortes mis en place entre la fin du Xe et le milieu du XIe par les comtes d'Anjou.

La légende raconte que durant la construction du château, un nid de faucons est découvert. Le château prend le nom de "Montfaucon", et donnera ce nom au village.

Au spirituel, Montfaucon appartenait au diocèse de Nantes, doyen de Clisson. La charte de l'évêque de Nantes, Quiriac, au XII^e siècle, cite la villa *Chassiaci* (c'est un domaine agricole), le château de Montfaucon avec ses églises Saint-Jacques (paroisse du château) et Notre-Dame (paroisse du bourg). L'abbé de Saint-Jouin de Marnes, en Poitou, était le présentateur des églises Saint-Jacques, Notre-Dame et Saint-Jean.



Les châteaux de Foulques Nerra: Atlas historique français. Anjou. IGN



Carte explicative située sur la motte de Montfaucon

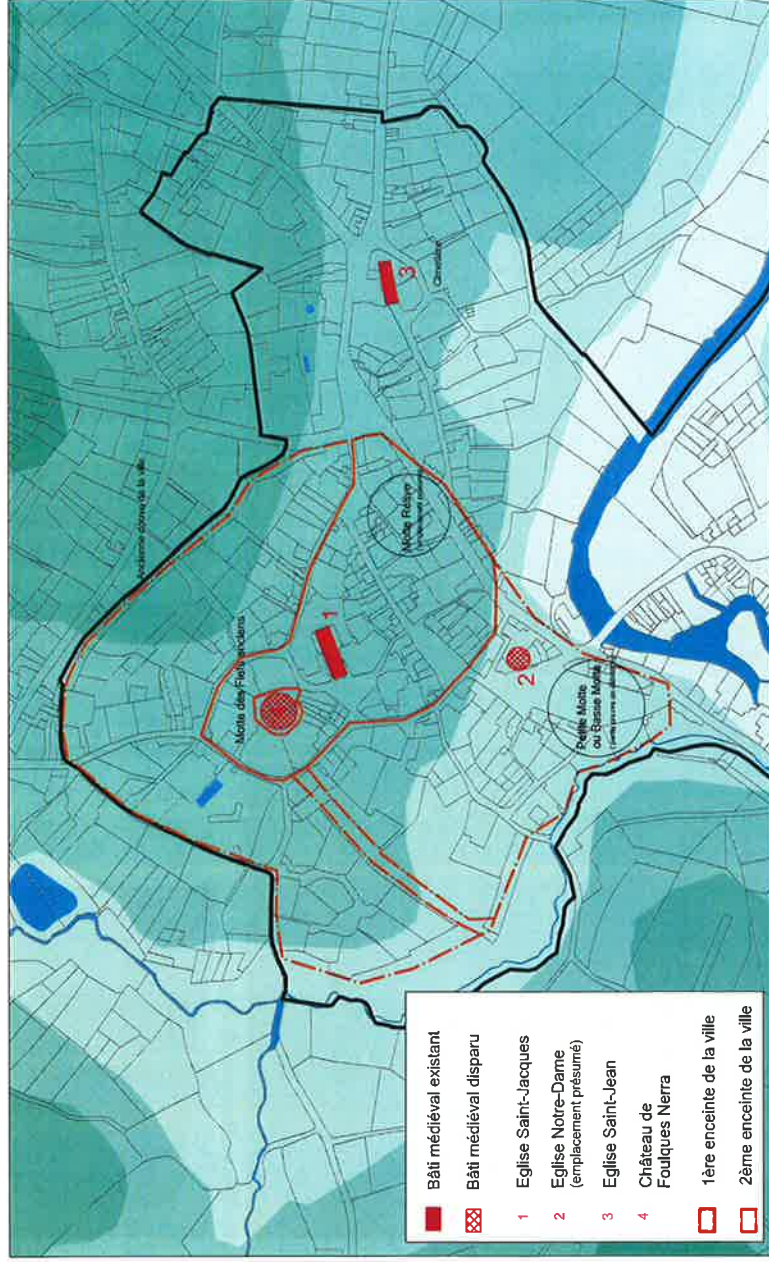
Au XI^e siècle, le château est constitué d'une motte surmontée d'un donjon en bois.

Cette motte possède une première enceinte, concentrique et une deuxième enceinte, soulignée aujourd'hui par la voirie au sud-est de la motte.

Ce dispositif fortifié est complété par deux mottes secondaires : la Petite Motte, encore en partie conservée, et la Motte Rétive, qui a été détruite au XVIII^e siècle.

De la deuxième enceinte naît la petite paroisse de Montfaucon-sur-Moine qui deviendra une petite commune de 27 hectares.

En effet, lorsque le comte construit un château, l'espace compris à l'intérieur de l'enceinte est soustrait aux paroisses environnantes et attribué à l'église castrale (ici Saint-Jacques).



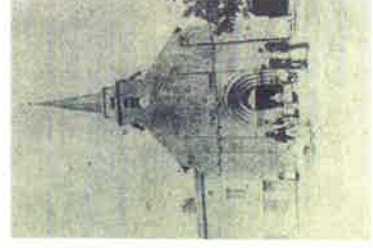
Montfaucon au Moyen-Âge, morphogénèse du bourg issue du plan des fortifications de la ville (d'après Elisabeth Zadora-Rio, 1994)



Montfaucon au Moyen-Âge d'après le dessin original de E. sans Epée



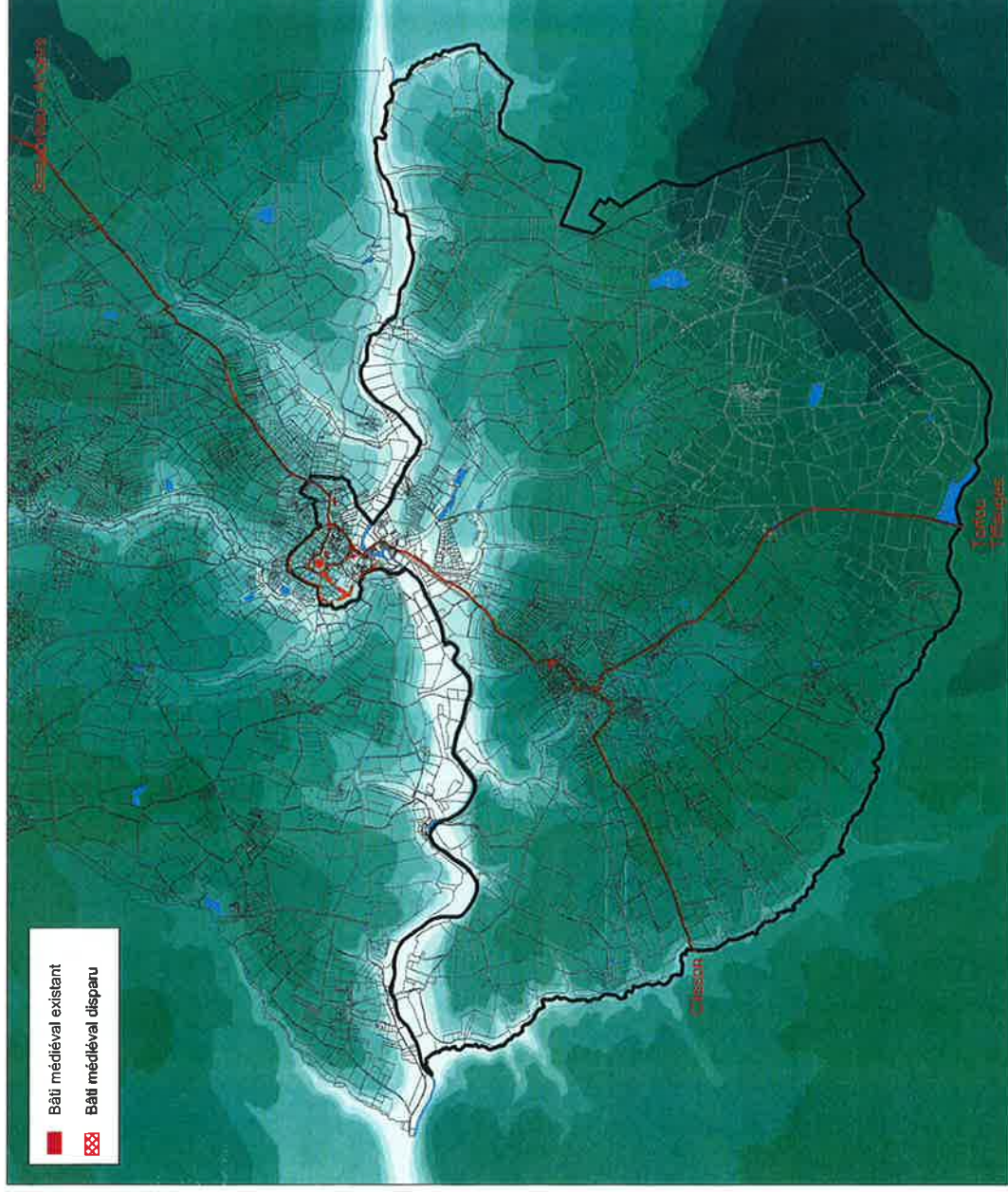
Les vestiges de la motte...



Eglise Saint-Jacques (XI^e siècle), hier et aujourd'hui



Eglise Saint-Jean (XII^e siècle), hier et aujourd'hui



Cette petite agglomération fortifiée est dotée d'une organisation religieuse complexe comprenant trois églises, l'une à l'usage du château, une autre destinée aux habitants de la deuxième enceinte, et une dernière liée au monastère Saint-Jean fondé au XIIe siècle hors les murs.

L'église Saint-Jacques et son prieuré, située dans l'enceinte castrale, date du XIe siècle. Les vestiges du premier édifice sont visibles au niveau du portail d'entrée. L'église primitive a été restaurée et agrandie. Elle fut, pendant un moment, surmontée d'un campanile, qui fut consolidé et restauré après la Révolution. Menaçant de s'écrouler, il est abattu en 1893 et remplacé par la tour carrée actuelle.

L'église Notre-Dame, située sur la place de la Motte, date du XIIe siècle. Elle appartient à la paroisse de l'agglomération primitive. Elle est incendiée pendant les guerres de Vendée, puis détruite au début XIXe pour permettre l'agrandissement du champ de foire.

L'église Saint-Jean, en dehors de la deuxième enceinte du château (Saint-Jean-hors-les-murs), date du XIIe siècle. Elle faisait partie du monastère fondé par Foulques Nerra à côté de son château, pour accueillir une douzaine de religieux d'Espetva venus du Monastère du Ve siècle de Saint-Macaire-en-Mauges, qui fait partie des dépendances de l'Abbaye de Saint-Florent-le-Vieil.

Le village de Montigné est signalé pour la première fois au XIIIe siècle. La Maison de la Gabelle, qui date du XVe siècle, atteste encore aujourd'hui des origines médiévales du bourg.

Un château était implanté à l'entrée du bourg au XVIIIe siècle.

Traversé par la route Royale entre Clisson et Angers, Montfaucon est un centre de commerce important.

Montfaucon-Montigné au Moyen-Âge



Maison de la Gabelle à Montigné

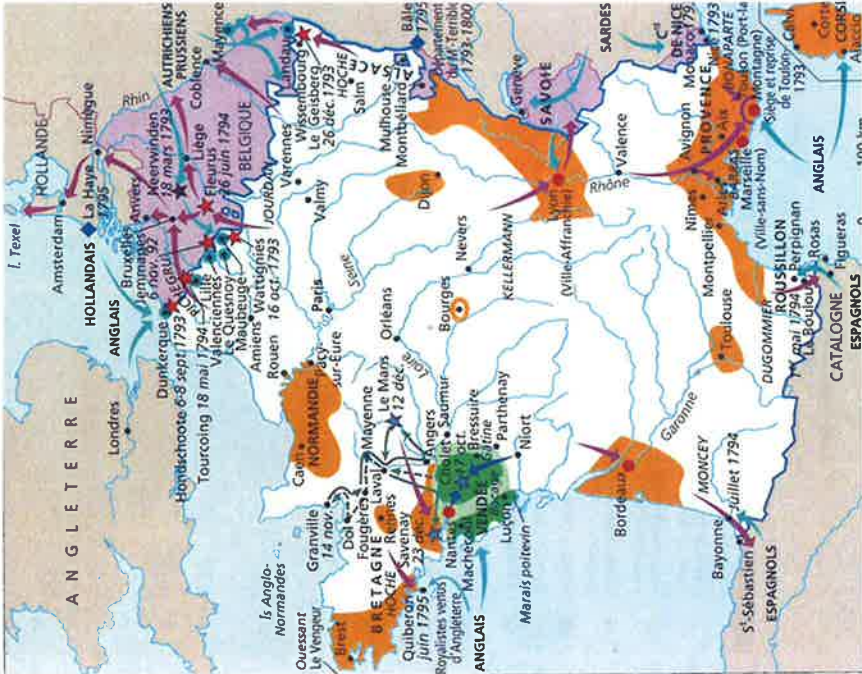


Vestiges de l'époque médiévale et renaissance sur le territoire



La route Royale traverse la Moine à Montfaucon

1.1.3 XVIIIe : La Révolution et les Guerres de Vendée



La France sous la Convention, "Atlas historique mondial", Georges Duby, Larousse, 2007



La demande à Cathelineau, peinture de Jean-Hubert Sauzeau, 1900



Cathelineau, peinture de Anne-Louis Girodet-Trioson, début XIXe
Bonchamps, peinture de Anne-Louis Girodet-Trioson, début XIXe



L'armée catholique et royale, site internet du Général Desaix

A la Révolution, la politique des autorités révolutionnaires se fait ouvertement anticléricale (loi sur la constitution civile du clergé votée le 12/07/1790).

Les prêtres réfractaires sont persécutés, mais soutenus par les paysans, exaspérés par la lutte contre la religion et extrêmement attachés à la foi catholique et au clergé. Ils ne peuvent plus pratiquer leur foi et sont obligés de se cacher.

La vente des biens nationaux qui profite aux gens des bourgs et des villes, et non aux paysans, trop pauvres pour renchérir face aux bourgeois, suivie de l'exécution du roi Louis XVI, représentant de la religion, sont des motifs de l'incompréhension du peuple vendéen.

Le 24 février 1793, la République décide de mobiliser 300 000 hommes pour défendre les frontières menacées par les armées étrangères.

Ce décret est l'étincelle qui met le feu aux poudres et déclenche la colère des paysans. Le 12 mars 1793, 4000 hommes conscrits se rassemblent devant l'Abbaye de Saint-Florent-le-Vieil, devenue siège du district.

Ces hommes refusent de quitter leurs terres et se soulèvent au nom de dieu et du roi. Ils affrontent les gendarmes du district, considérés comme les représentants de la répression religieuse.

Dans le même temps, toutes les Muges se soulèvent contre l'oppression de la religion. La Vendée devient le centre d'une insurrection.

Les paysans demandent aux petits nobles locaux de prendre la tête de la révolte. Une armée catholique et royale se constitue et atteint jusqu'à 80 000 hommes. Elle a à sa tête des hommes tels que Cathelineau, Stofflet, Bonchamps...



Le général d'Hédouville



La maison de la paix

Plusieurs traités de paix sont signés à Rennes, Nantes, Saint-Florent (3 paix de Vendée).

Le 18 Janvier 1800, Montfaucon est le siège des discussions de paix avec Bonaparte. Ces discussions auraient eu lieu dans une maison, située au 12 rue Guillaume-René Macé, appelée depuis "Maison de la Paix".

La majorité des chefs vendéens s'y prononcent pour la cessation des hostilités.

La paix est officialisée avec le traité de Beau-regard proposé par le général d'Hédouville, le 13 février 1800.

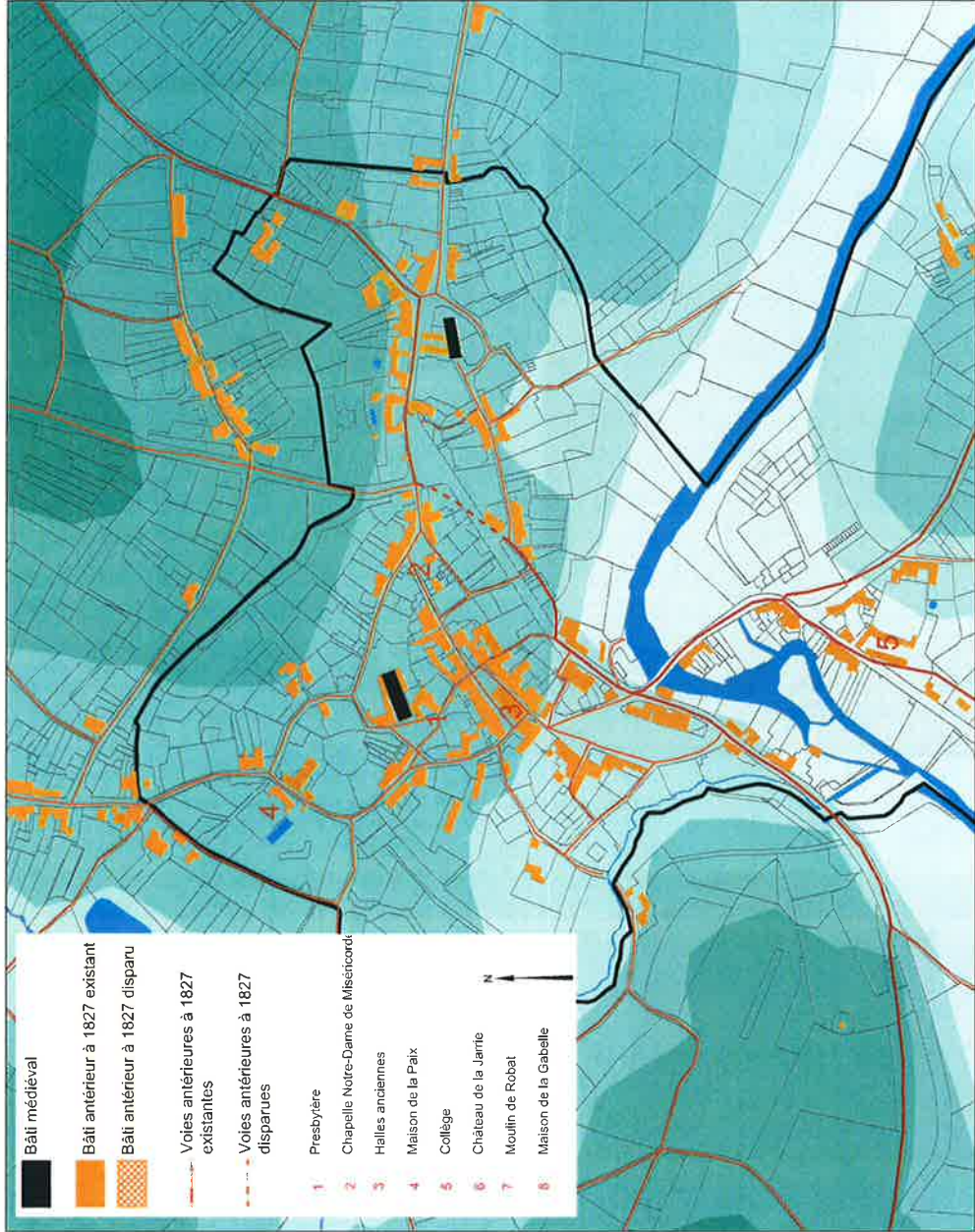
Cette guerre aura causé de très nombreuses victimes.

Ainsi, à Montigné, la population passe de 1200 habitants en 1790 à 917 habitants en 1801.



Souvenir de Marie Papin, jeune fille de 17 ans qui meurt sous la torture pour ne pas dévoiler la cachette des blessés à qui elle apportait à manger.

1.1.4 Le XIXe siècle : Le développement des bourgs



Montfaucon au début du XIXe siècle



Eglise Saint-Jean hier et aujourd'hui

La Révolution cause aussi des pertes au niveau du patrimoine.

Ainsi, l'église Notre-Dame, brûlée à la Révolution, est démolie en 1806 pour agrandir la place et faire un champs de foire.

Les Halles sont, elles aussi, brûlées à la Révolution. Des Halles en bois sont reconstruites sur la Motte-Rétive, mais elles seront démolies en 1970.

L'église Saint-Jean, en mauvais état, est transformée en oratoire (dans le chœur) et en salle de réunion. La nef est transformée en grange à foin ou grains.



Construction du Champ de foire à l'emplacement de l'église Notre-Dame



Les Halles et la place des Halles aujourd'hui



Chapelle du Bon Secours, hier et aujourd'hui



Construction ou rénovation des nombreuses chapelles du territoire



Le Collège dans l'ancienne demeure de la famille des De Melliers



D'un autre côté, la ferveur catholique des habitants entraîne la construction ou la rénovation des nombreuses chapelles du territoire :

- chapelle Notre-Dame de Miséricorde, 1806
- chapelle de l'hôpital (attachée à la maison de convalescence), 1843
- reconstruction de la chapelle du Pas, 1850
- chapelle de l'Humeau, 1859.

En 1834, un collège ouvre ses portes dans l'ancienne demeure de la famille des De Melliers, seigneurs de Beauchêne, dirigé par l'Abbé Pierre de Baudry.

Le collège de Beaupréau ayant fermé sur ordonnance royale, le collège du Pont de Moine reçoit des élèves d'Anjou, de Vendée et de Bretagne.

En 1850, il tombe en disgrâce et ne reçoit plus que les élèves de Montigné.

A Montigné, en 1843, l'église Saint-Martin, remplace une église plus ancienne, vétuste et trop petite.

En 1860, elle est accompagnée d'un nouveau presbytère (mairie actuelle).



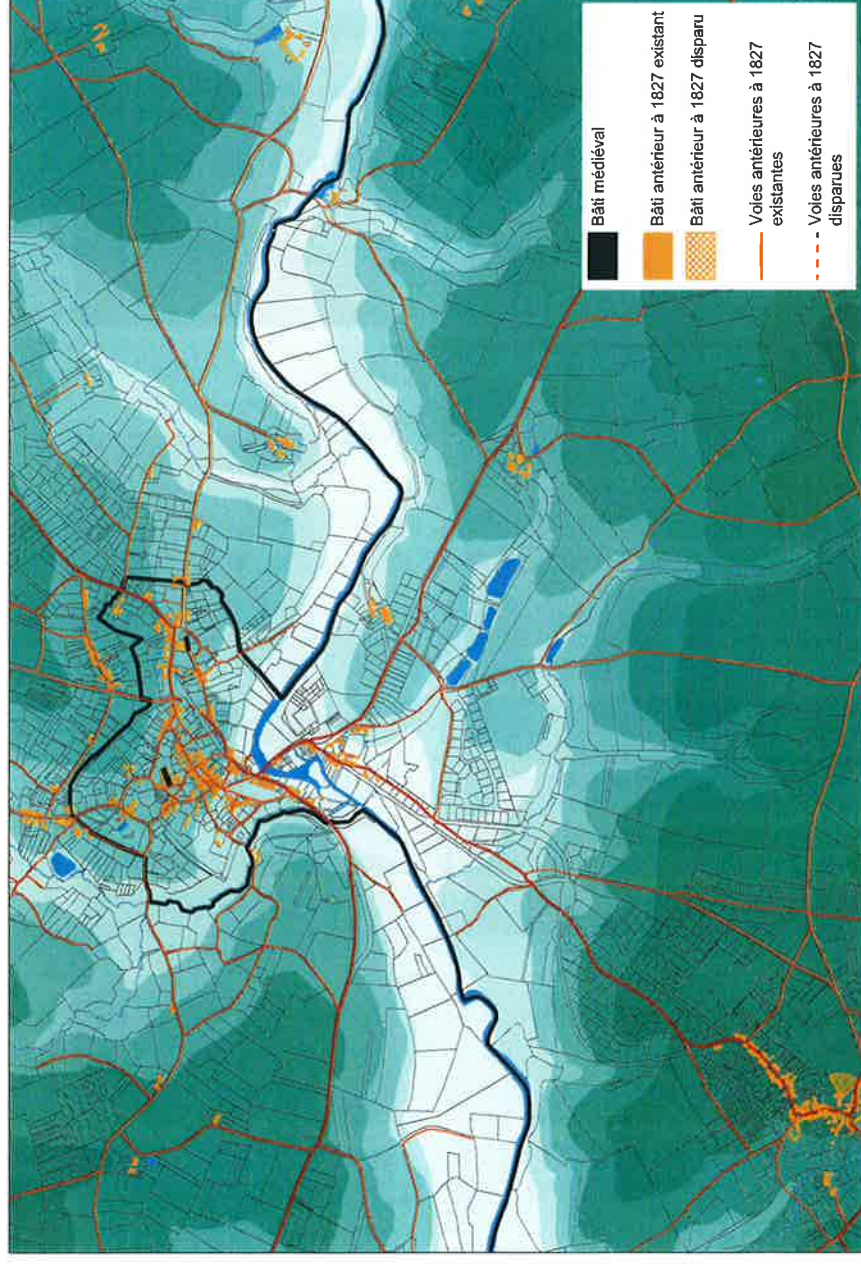
Eglise Saint-Martin de Montigné, hier et aujourd'hui



Mairie actuelle construite dans le nouveau presbytère

En périphérie des bourgs et aux abords de la Moine, quelques grandes demeures ont été bâties :

- **Le château de Doré les Tours** à Montigné, construit pour le fils de la tour de Montigné, en 1830.
- **Le château de la Jarrie**. A l'origine, il s'agit d'une maison noble du XVI^e siècle, avec sa chapelle Sainte-Anne.
Au début du XIX^e siècle, cette demeure appartient à Mélanie Waldor, femme de lettre et amante d'Alexandre Dumas. En 1830, il séjourne à la Jarrie et y écrit sa pièce « Antony ».
En 1854, un château néo-renaissance, construit par Louis-Léon-Luc Gautret de la Moricière, remplace la demeure primitive.



Montfaucon-Montigné au début du XIX^e siècle



Château de La Jarrie à Saint-Germain-sur-Moine, hier et aujourd'hui



Château de Doré les Tours à Montigné

Dans le courant du XIXe siècle, les voies de communications sont améliorées. Ainsi, de 1830 à 1840, plusieurs chemins vicinaux sont reclassés en chemins de grandes communications et la route stratégique n°28 de Beaupréau à Clisson est créée.

En 1867, le pont de la Moine est élargi afin de supporter le trafic engendré par les trois nouvelles grandes routes créées début XIXe (Beaupréau – Clisson, Montfaucon – Nantes par Saint-Crespin, Montfaucon – Cholet par Romagne).

A partir de 1865, Montfaucon demande l'annexion de Pont de Moine. Cette demande est refusée car elle priverait Montigné de 1/5e de sa surface et de sa population.

Montfaucon, chef-lieu de canton, ne possède donc que 29 hectares et ne dispose d'aucune ressource. Cette demande d'annexion est renouvelée en 1881, 1909 et 1986.



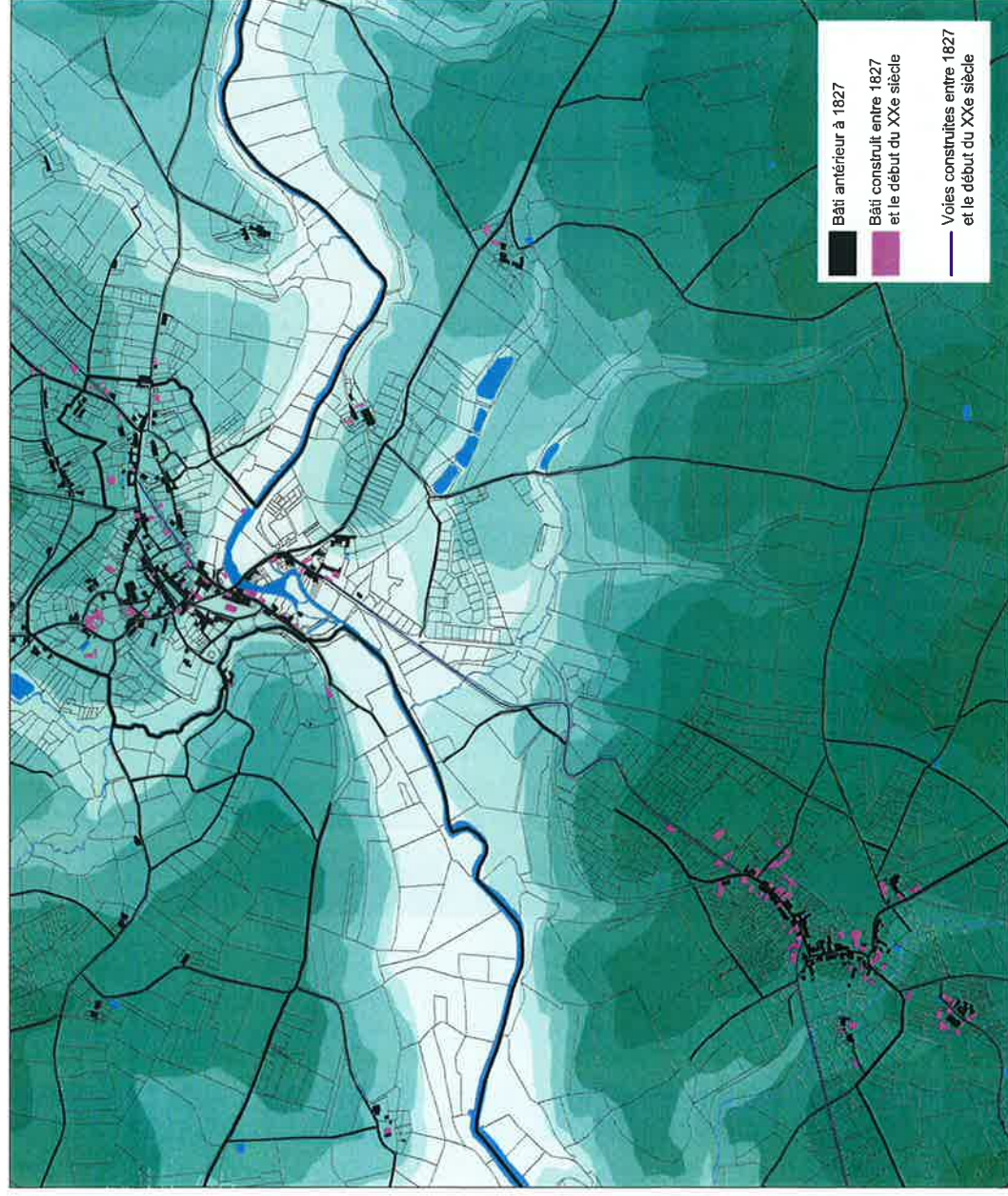
Montfaucon-Montigné au début du XIXe siècle



Montfaucon-Montigné à la fin du XIXe siècle



Le Pont de Moine, hier et aujourd'hui



Montfaucon-Montigné à la fin du XIXe siècle

Montfaucon reste longtemps un centre de foires important.

Un marché aux bestiaux a lieu toutes les semaines, et deux grandes foires annuelles se déroulent les 29 juin et 22 septembre.

La foire du 22 septembre attire toute la population des campagnes à 50 kilomètres à la ronde.

Mais, l'insuffisance des moyens de transport fait disparaître ces foires, au profit de Boussey, situé sur la ligne de chemin de fer Nantes - Cholet.

Des demandes des communes de Montfaucon, Montigné et Saint-Germain avaient été faites au début du XIXe pour obtenir le prolongement de la ligne « La Possonnière - Beaupréau » jusqu'à Clisson par Montfaucon pour désenclaver le territoire. Mais ces dernières n'ont pas abouties.

Le territoire vit principalement de l'élevage, propice dans ce paysage de bocage.

Des fermes isolées et hameaux complètent la gestion du territoire et des élevages, en périphérie des bourgs.



La disparition des marchés et grandes foires de Montfaucon

1.1.5 La Fin du XIXe et le début du XXe siècle : La période industrielle



Moulin à vent de Montigné



Moulin à eau sur la Moine



Industrie liée au textile rue des Vieux Moulins



Le Moulin de Bodin, hier et aujourd'hui



Le Moulin de Robat, hier et aujourd'hui



Au XIXe siècle, l'activité économique des communes se concentre principalement autour de l'élevage, mais aussi comme dans de nombreuses communes des Mayennes, du textile.

Les maisons de tisserands, ainsi que les tanneries et les moulins forment la proto-industrie du territoire. En effet, la présence de la Moine et le relief accidenté de la vallée favorisent l'implantation de moulins à eau et de moulins à vent.

A Montfaucon-Montigné, le secteur industriel se développe à la fin du XIXe siècle. De taille variable (de 2 à 90 ouvriers), les usines et les ateliers sont situées pour la majorité dans le bourg pour Montfaucon. Caractéristiques de l'industrie des Mayennes, de nombreux ateliers de chaussures se développent au début du XXe siècle. Ainsi, la commune de Montfaucon-Montigné compte huit entreprises de chaussures ou de pantoufles, qui cessent leurs activités entre les années 1950 et la fin des années 1970.

La commune est aussi reconnue pour ses saboteries et leurs savoir-faire, avec deux ateliers importants : la saboterie Gaillet-Couteau et la saboterie Audouin toujours en activité et qui exporte ses créations à travers le monde. Le textile est encore présent pendant l'Entre-deux-guerres avec l'usine de tissage Leroux-Moncoix.

Autre particularité de la commune, l'entreprise de machines agricoles Grégoire-Besson, dont les origines remontent à 1790, connue mondialement pour ses nombreuses innovations techniques.

D'autres usines et ateliers sont en activité au cours du XXe siècle sur la commune, sur des secteurs très diversifiés : l'usine de noir animal de René Souillard (fondée en 1854), la tonnellerie Allard et la bourrellerie-sellier Emeriau.

A ces industries s'ajoute l'exploitation du sol, avec des carrières de granite sur le site de la Gourbellière et une mine d'uranium, à ciel ouvert. Cette dernière fait partie d'un ensemble de mines présentes sur le territoire (Roussay, Saint-Crespin-sur-Moine) exploitées par la division Minière de Vendée dans les années 1970 et 1980.

A Saint-Germain-sur-Moine, le secteur industriel se développe principalement au début du XXe siècle pour connaître un essor important après la Première Guerre mondiale. L'industrie communale est marquée par la création de nombreux ateliers qui n'emploient que quelques ouvriers (1 à 5) comme dans le secteur textile ou celui du bois avec trois saboteries, deux menuiseries-ébénisteries et une tonnellerie. Le secteur agroalimentaire est bien représenté à travers les moulins mais aussi de la laiterie Céilia.

Le sous-sol de Saint-Germain-sur-Moine a connu une exploitation avec trois carrières produisant du granite et de l'argile, dont la carrière d'argile Bouyer-Leroux, qui a cessé l'extraction en 2006.

Comme dans de nombreuses communes des Mayennes, Saint-Germain-sur-Moine s'est spécialisée au début du XXe siècle dans l'industrie de la chaussure. La commune a compté deux maroquinerie et bourrelleries et six entreprises de chaussures.

Plusieurs sites témoignent du passé proto-industriel des communes :

Le moulin à eau de Robat à Montfaucon-Montigné, situé en bord de Moine, est présent dans les sources dès le XVII^e siècle. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le moulin est transformé en minoterie. Il est rénové en 1905. Sa roue toujours en place, s'est arrêtée en 1989. La minoterie encore récemment en activité, était gérée par la famille Durand, meuniers depuis cinq générations. En 2006, l'activité de meunerie est arrêtée, mais le lieu est toujours utilisé pour le négoce de céréales.

Les Moulins à vent des Grands Jardins ont été construits immédiatement au nord de la commune de Montigné-sur-Moine, au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, et plus précisément en 1860, pour le moulin ouest pour Joseph Chauveau.

Le moulin Bodin, à Saint-Germain-sur-Moine, minoterie située sur la Moine et composée de plusieurs bâtiments, dont la présence est attestée en 1539. Au début du XX^e le moulin de Bodin devient progressivement une minoterie. Aujourd'hui, l'établissement est toujours exploité par M. Perdriaux, qui emploie un ouvrier. Il fournit en farine les boulangeries de la région.

La laiterie-fromagerie Celia à Saint-Germain-sur-Moine, en activité de 1905 à 1992. Le bâtiment d'origine a connu de nombreuses modifications et agrandissements dans les années 1950. Il est l'unique exemple de l'industrie laitière sur le territoire de la Communauté-de-Communes-Moine-et-Sèvre.

La beurrie créée en 1905 est devenue une entreprise spécialisée dans la production de fromage à pâte molle pour le marché national et l'export. Cette entreprise a compté jusqu'à 90 ouvriers.

L'usine à chaussures "GEP", à Saint-Germain-sur-Moine. Gep, voit le jour en 1907 avec la fondation des Etablissements Pasquier Frères, Mabit, Giraud et Chauveau. Gep est un groupe né de la fusion de trois entreprises (Taiga, La Choletaise et Mogeco) qui atteint son apogée en 1971 date à laquelle elle emploie 1 600 personnes.

Le site Gep représente un ensemble de bâtiments de 24 000 m², situé dans le bourg.



Villa Bon Accueil



Maison Pasquier



Laiterie-fromagerie Celia



L'usine Gep

L'industrie a également eu une influence sur l'architecture.

Ainsi, Gep est à l'origine de nombreuses maisons d'industriels situées à proximité des usines et de plusieurs ensembles de maisons ouvrières :

- huit logements, en 1952 (rue Beauregard) sous forme de quatre maisons jumelles.
- logements ouvriers, en 1930 (rue du Bocage)
- le lotissement du Puits Ragot, construit de 1966 à 1975
- deux maisons d'industriels, construites entre 1920 et 1930 par l'architecte Bellanger, d'influence régionaliste : la villa Bon Accueil (1922) et la maison Pasquier. Cette dernière puise ses références dans l'architecture néo-basque, avec une façade-pignon ornée de faux pans-de-bois, des toitures à longs pans et des ouvertures en plein cintre.

Ces logements mettent en œuvre des matériaux de construction modernes, comme le béton ou la tuile mécanique.

La décroissance de la population intervient au XX^e, au moment de la crise du textile.

1.1.6 La fin du XXe siècle : L'époque contemporaine

Après la seconde guerre mondiale, de nouveaux équipements voient le jour :

- Nouvelle poste
- Caserne gendarmerie et logements de fonction, 1968
- Ecoles
- Espace culturel de Montigné, 1998

Les bourgs s'étendent sous forme de petits lotissements :

- Premier lotissement à Montigné, rue Joseph Plessis, 16 maisons, 1970
- Premier lotissement à Montfaucon, derrière le centre de secours, 1980.



Montfaucon, montée des couleurs en 1945



Caserne de gendarmerie et logements de fonction



Agrandissement de l'école de Montfaucon



Nouvelle poste



Nouvelle école entre les deux bourgs Espace culturel de Montigné



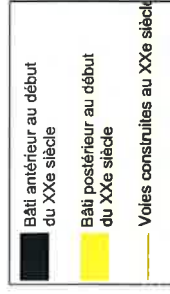
Lotissement à Montigné (1970)



Lotissement à Montfaucon (1980)



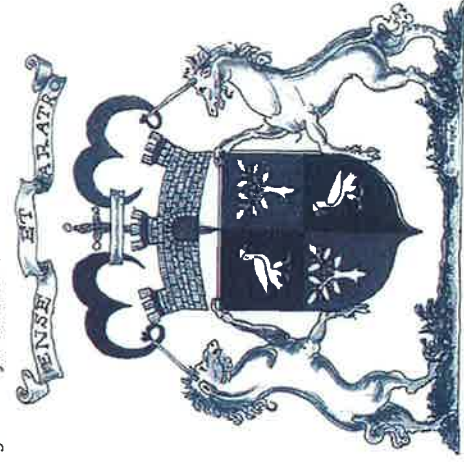
Lotissement récent entre Montfaucon et Montigné



Montfaucon-Montigné à la fin du XXe siècle



1982 : démolitions face au pont (rue Foulques Nerra)



MONTFAUCON - MONTIGNÉ
C I T E S M I L L E N A I R E S

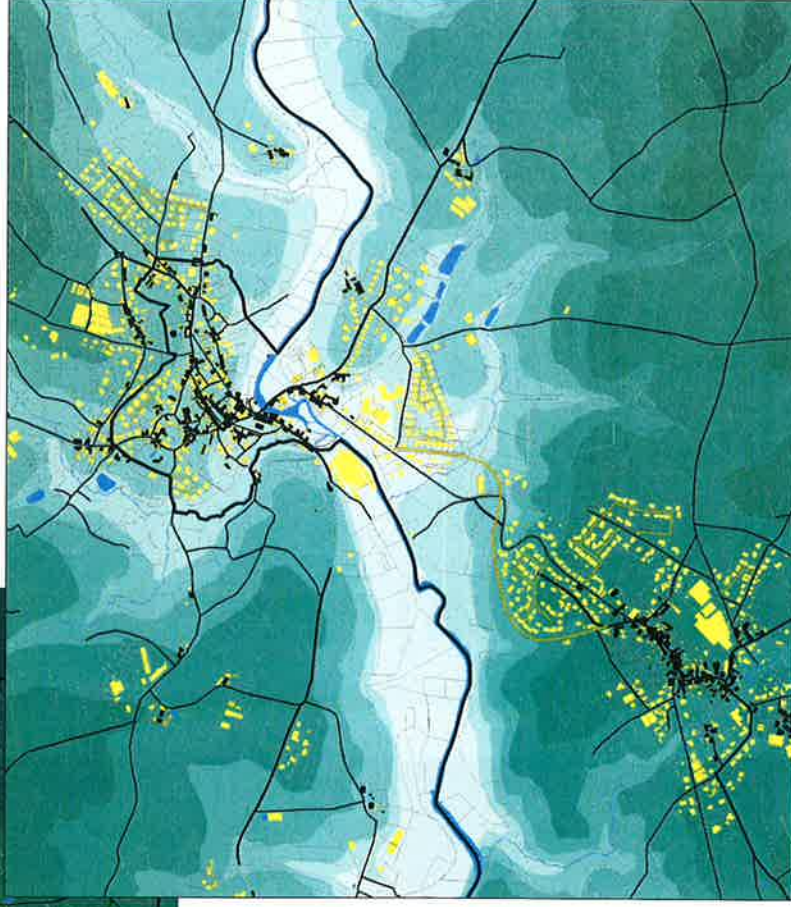
Blason : « Par le fer et par la charue »

Quelques démolitions interviennent à la fin du XXe siècle, dans les rues principales de Montfaucon en particulier, comme la démolition de l'ancien café Bretaudeau pour faire place à constructions neuves, face au pont (rue Foulques Nerra) en 1982.

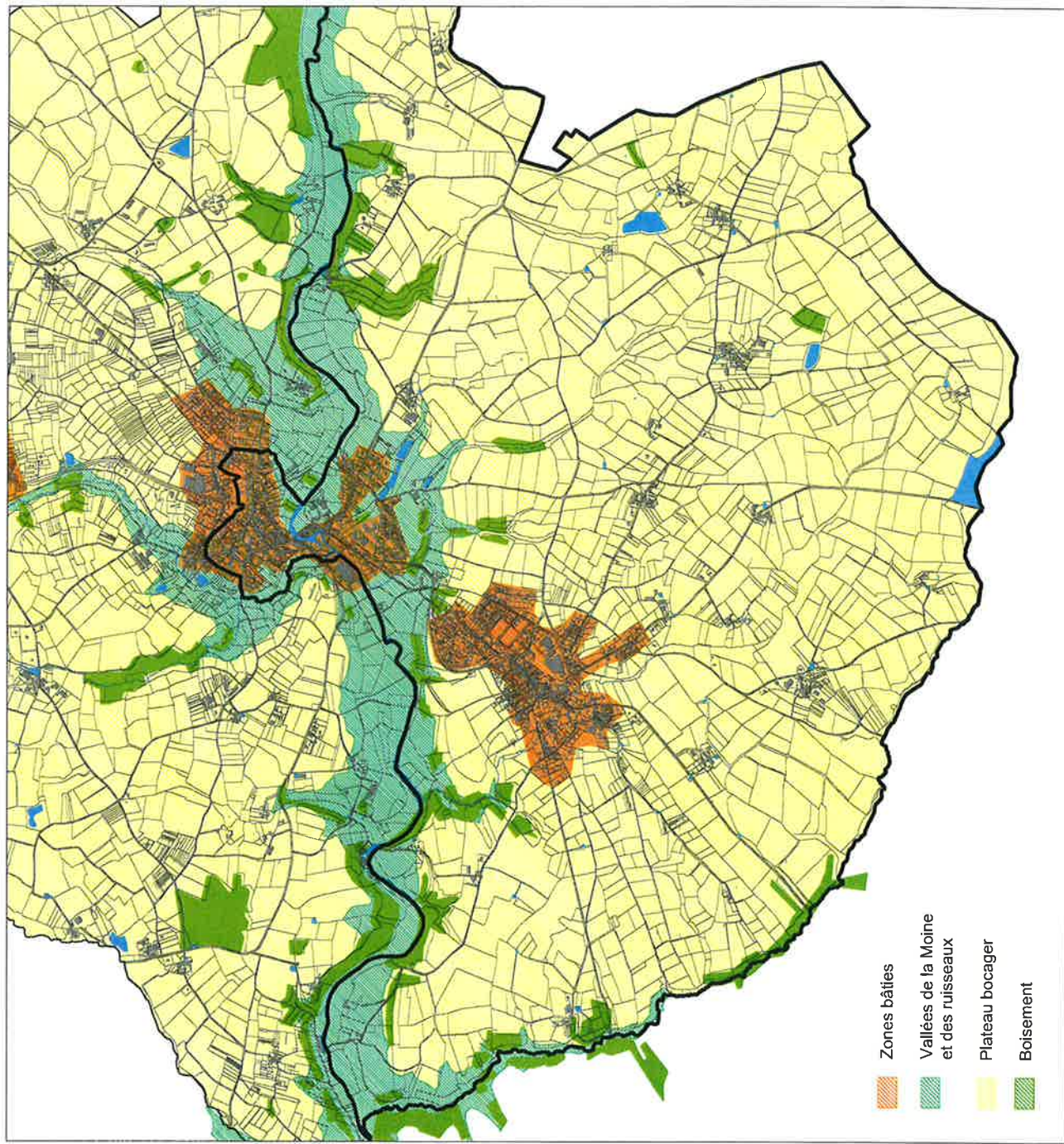
Ces événements ne sont sans doute pas étrangers à la création de l'ASPPM (association pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine de Montfaucon) en 1998.

Le 29 février 2000, les communes de Montfaucon et de Montigné fusionnent pour créer la nouvelle commune de Montfaucon-Montigné, dont le blason symbolise l'union :

Un château maçonné (vocation militaire des seigneurs de Montfaucon), deux licornes et deux M reliés par un anneau d'or (union des communes).



I.2 Caractéristiques paysagères



Entités paysagères

PONANT Stratégies Urbaines

Situé au sud du plateau des Mauges, le territoire de Montfaucon-Montigné et Saint-Germain-sur-Moine possède un paysage vallonné. Ce territoire peut être divisé en plusieurs entités paysagères :

La vallée de la Moine :

Affluent de la Sèvre Nantaise, la Moine marque la limite entre les deux anciennes communes de Montfaucon et de Montigné.

Le ruisseau de l'Aiguefoux est son affluent et marque la limite ouest de la commune de Montfaucon-Montigné.

Cette zone inondable est caractérisée par des prairies et des plantations d'arbres de zones humides (peupliers et frênes).

Le plateau bocager

De part et d'autre de la vallée de la Moine, le plateau est entaillé par les petites vallées des ruisseaux.

Il est parcouru par un réseau plus ou moins lâche de haies bocagères propices à l'élevage. Il est également caractérisé par la présence importante de mares et de points d'eau.

Les boisements

Les zones boisées sont principalement localisées le long de la vallée de la Moine, mais le végétal est également présent dans des parties urbanisées, au niveau des parcs liés aux maisons de maîtres avec arbres d'ornement (marronniers, tilleuls, noyers, ifs, sapins...)

La vallée de la Moine



La vallée de la Moine



Le vallon vers le plateau bocager

Le plateau bocager



Le plateau bocager et l'élevage



Les haies bocagères



Une présence de l'eau : les mares

Les boisements



Les boisements aux abords de la vallée



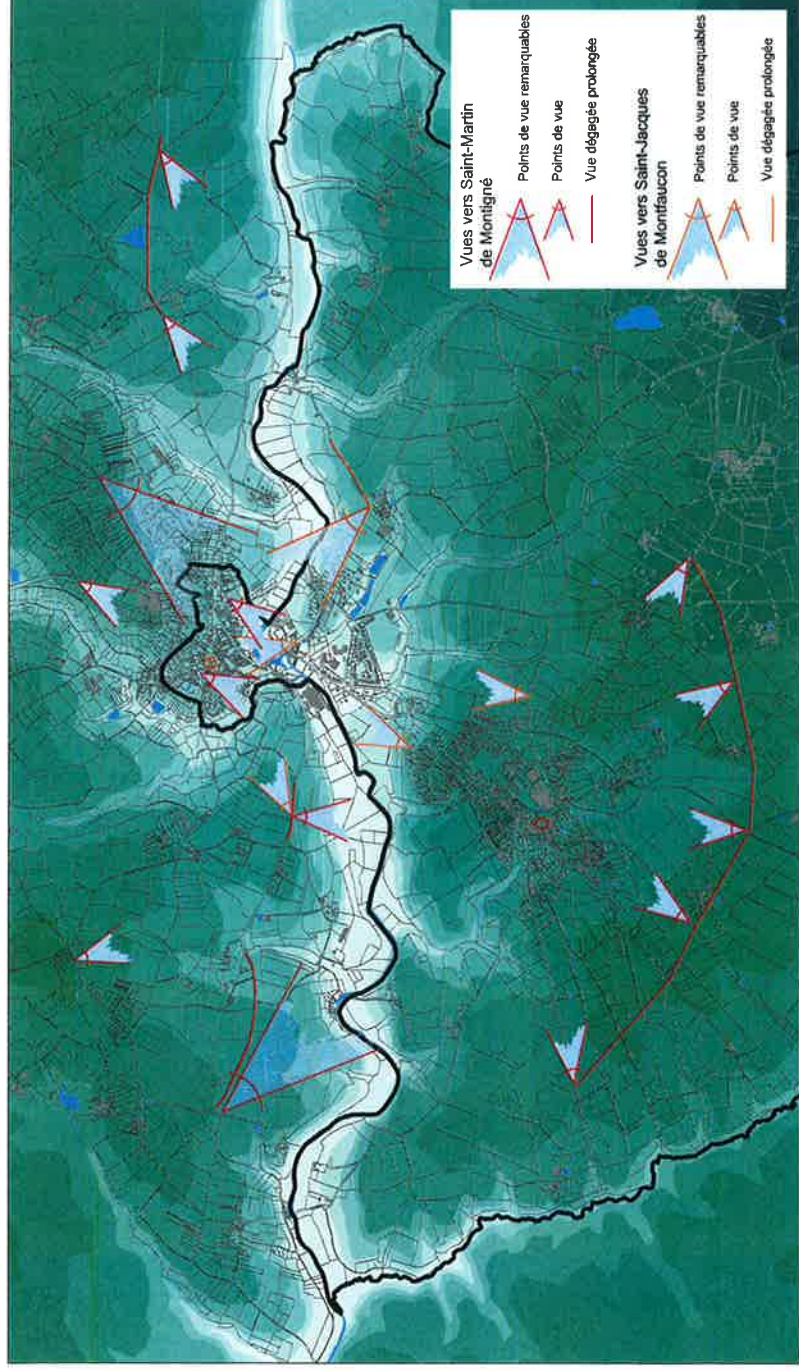
Arbres d'ornement dans les grands parcs de maisons de maîtres

Les points de vue

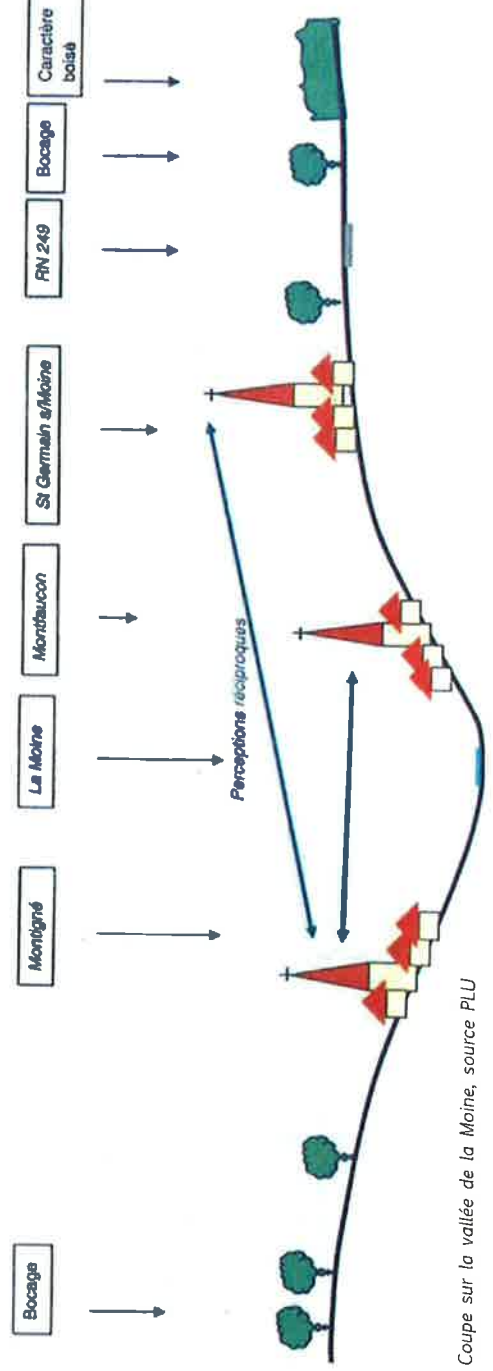
De part le relief et la position des bourgs de part et d'autre de la vallée, il existe de nombreux points de vue.

Les points de vue vers l'église de Montigné sont très nombreux et s'étendent sur une grande partie du territoire, de chaque côté de la vallée.

Les points de vue vers l'église de Montfaucon sont plus restreints et localisés en partie sud de la vallée.



Inventaire des points de vue



Les points de vue vers Montigné



Vision sur le clocher de Montigné depuis l'entrée Nord



Vision sur le clocher de Montigné depuis la motte de Montfaucon



Vision sur le clocher de Montigné depuis l'Ouest de Saint-Germain



Vue depuis le sud de Montigné

Les points de vue vers Montfaucon



Depuis la motte



Depuis Le Pont de Moine, vue sur clocher de Montfaucon



Depuis le Sud-Est

I.3 MORPHOLOGIE URBAINE

Les communes possèdent une morphologie qui laisse transparaître, à travers elle, toutes les périodes de leur histoire.

Montfaucon

Au niveau du bourg de Montfaucon, on peut ainsi distinguer :

Le Bourg

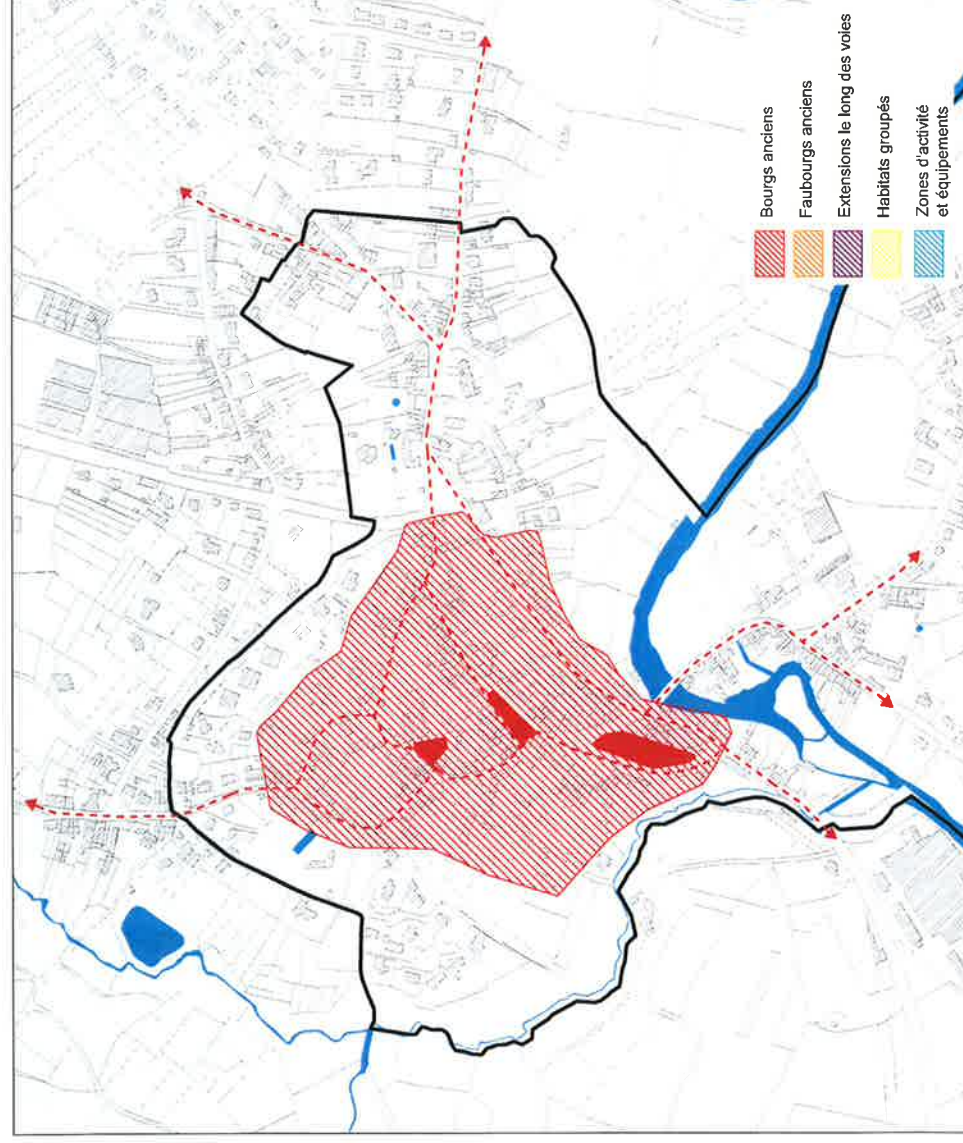
Le bourg de Montfaucon, site originel, est implanté sur le coteau, en surplomb de la Moine.

Le bourg s'organise autour de rues concentriques autour de la motte, la rue du Donjon et la rue Guillaume René Macé, et de deux rues principales parallèles à la pente.

Des venelles relient les rues principales perpendiculairement avec des pentes plus ou moins prononcées, qui peuvent nécessiter la présence d'un escalier.

Le bourg possède également trois places étagées sur le relief : trois tailles de places différentes, pour trois fonctions (religieuse, commerciale, place de foire).

Le parcellaire est étroit, l'habitat dense et mitoyen est implanté à l'alignement des voies. Trois axes principaux permettent l'accès au bourg par des faubourgs vers le Nord, l'Est et le Sud.



Morphologie urbaine, Bourgs anciens



Rue du Donjon



Rue Chassiac



Place des Halles



Venelles

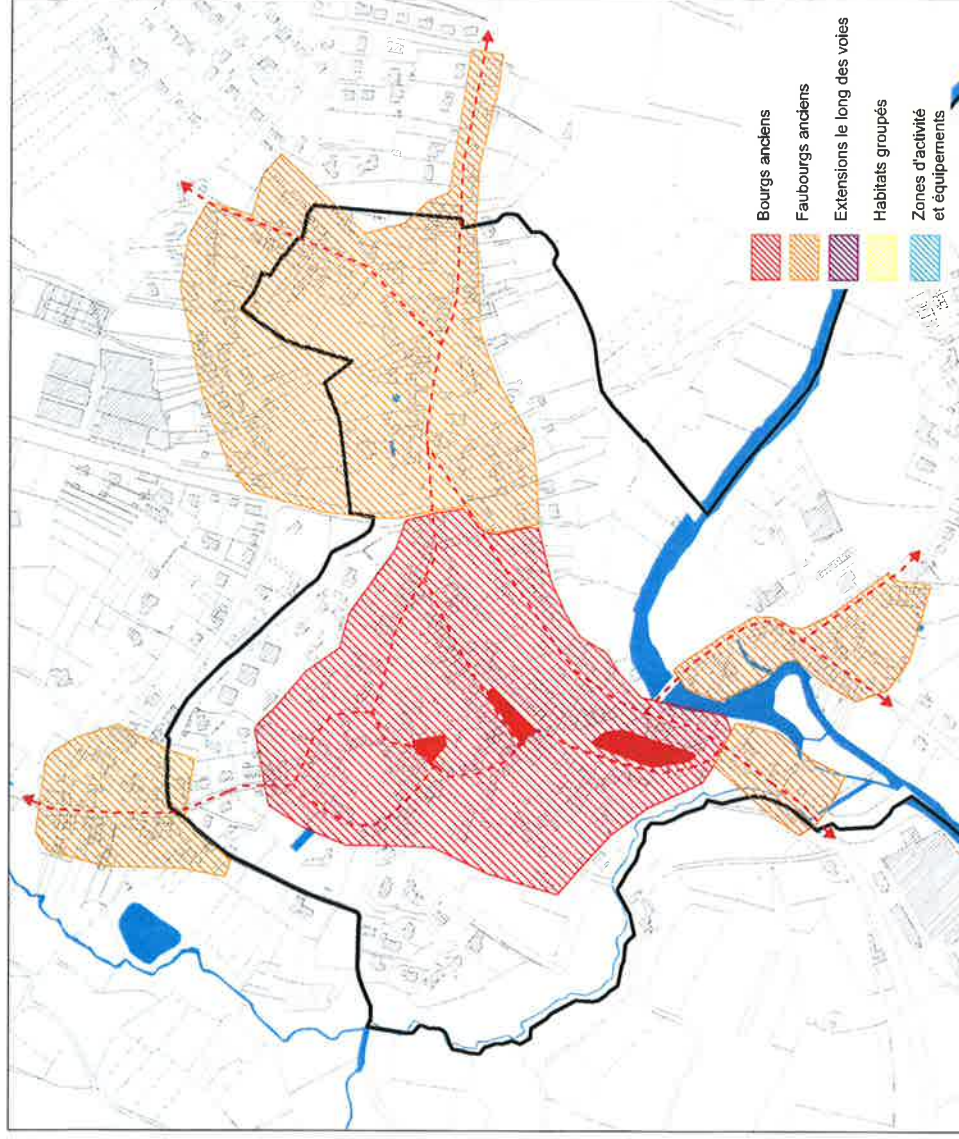


Venelles

Les faubourgs

Ce sont des extensions linéaires le long des voies, anciennes ou du XIXe siècle, d'accès au bourg.

Le bâti y est un peu moins dense, mais il est toujours implanté à l'alignement des voies, sur des parcelles plus large que dans le bourg.



Morphologie urbaine, Faubourgs



Rue des Vieux Moulins, vers l'Ouest le long de la Moine Vers le Pont de Moine
PONANT Stratégies Urbaines

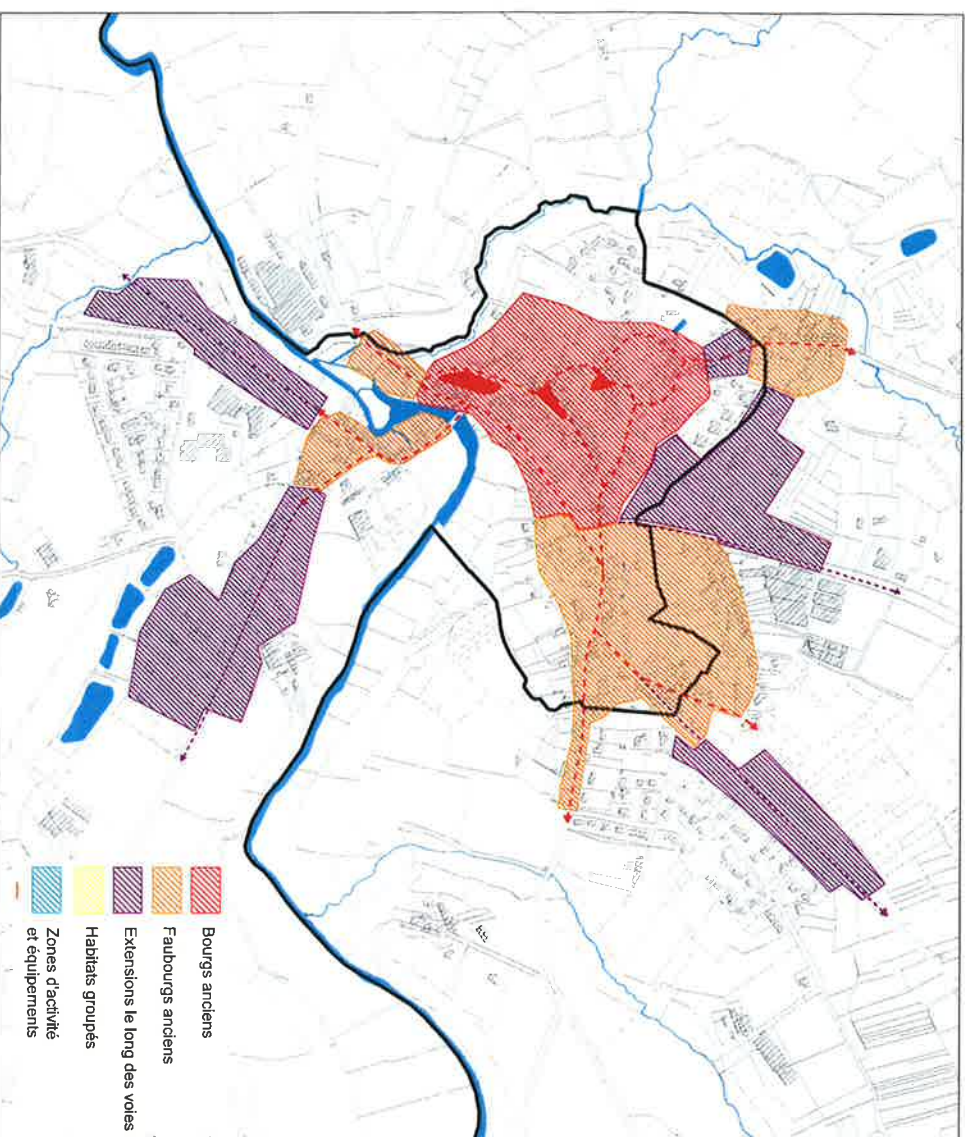


Faubourg du Pont de Moine, au Sud



Le bourg Hardy, au Nord





Morphologie urbaine, Extensions récentes

Les extensions récentes
Des extensions plus récentes se sont constituées le long des voies, généralement au delà des faubourgs.
Le bâti y est généralement en retrait, et le parcellaire plus large.



Sortie du Pont de Moine vers le Sud-Est



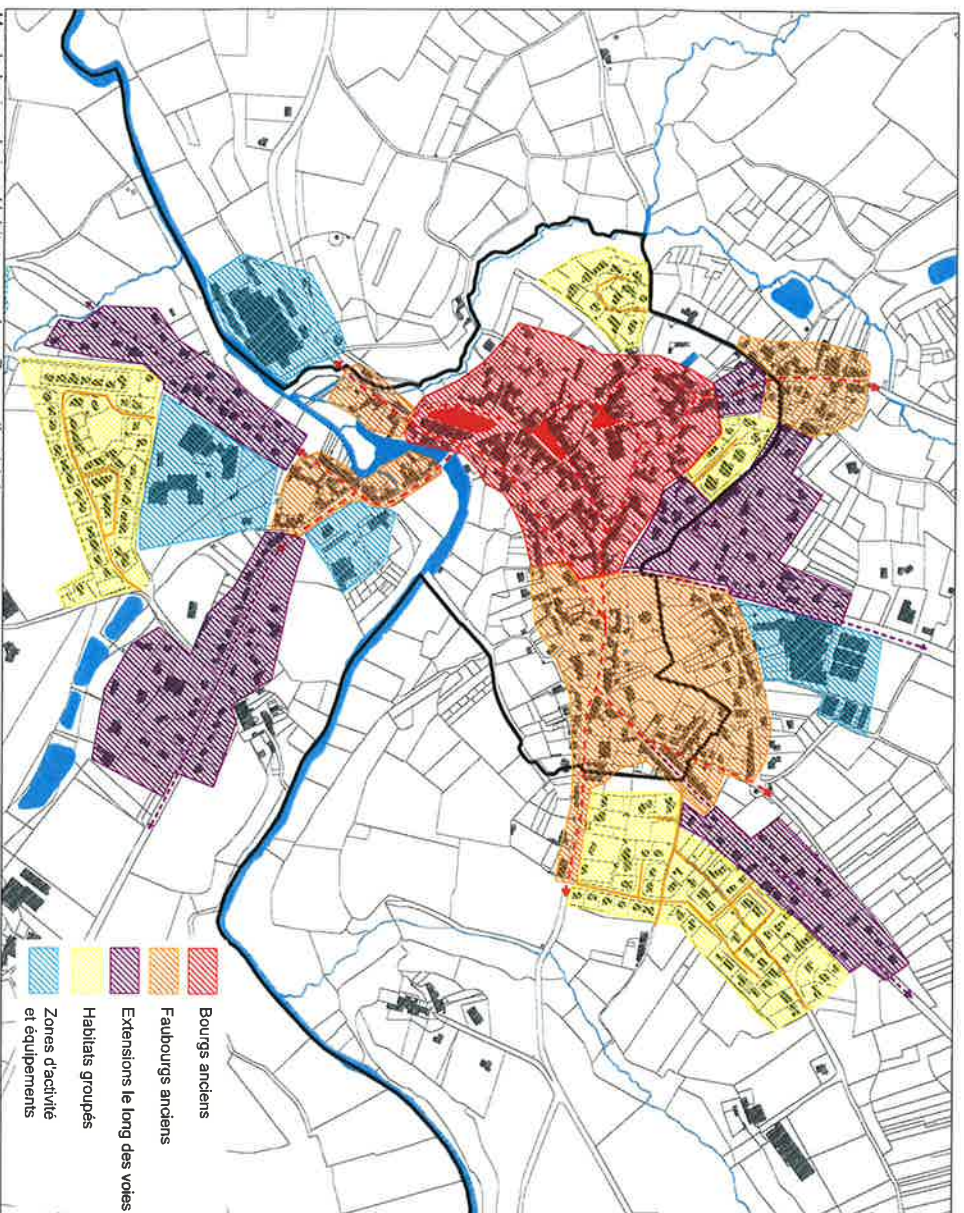
Sortie du Pont de Moine vers Montigné



Liaison entre Montfaucon et le Boug Hardy



Sortie de Montfaucon vers le Nord-Est



Morphologie urbaine, Habitat groupé et Zones d'activité

L'habitat groupé
Il s'agit d'extensions résidentielles développées à partir des années 80 en périphérie du bourg.
Elles possèdent leur voirie de desserte propre, généralement en U ou en impasse. Le bâti y est répétitif dans les lotissements les plus anciens et isolé sur sa parcelle.

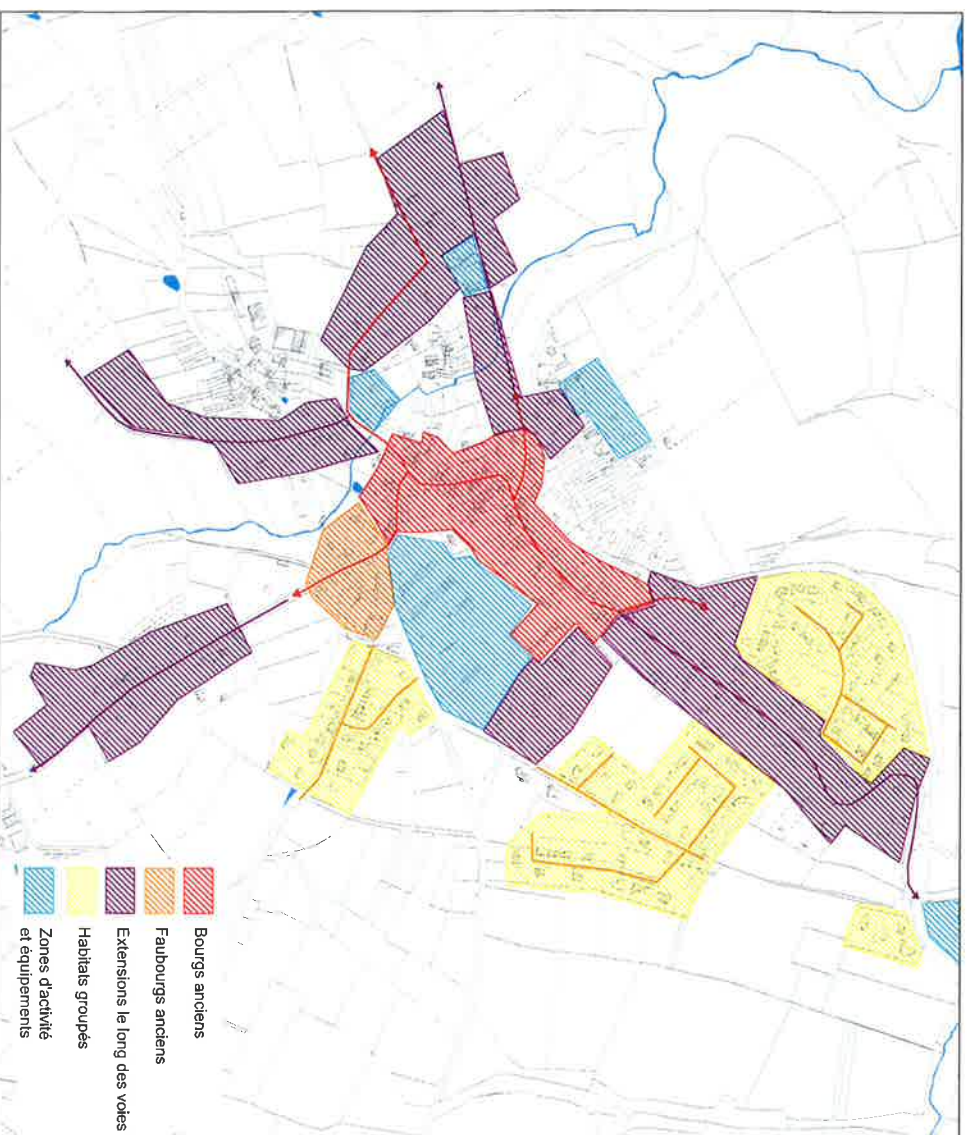
Les zones d'activités et d'équipements
Les activités et les équipements se sont implantés dans des espaces résiduels, mais le long des axes principaux.



Lotissement aux abords du collège



La laiterie Cella



Morphologie urbaine, Montigné



Rue Saint-Sauveur, bourg de Montigné



Rue Saint-Sauveur, bourg de Montigné

Montigné

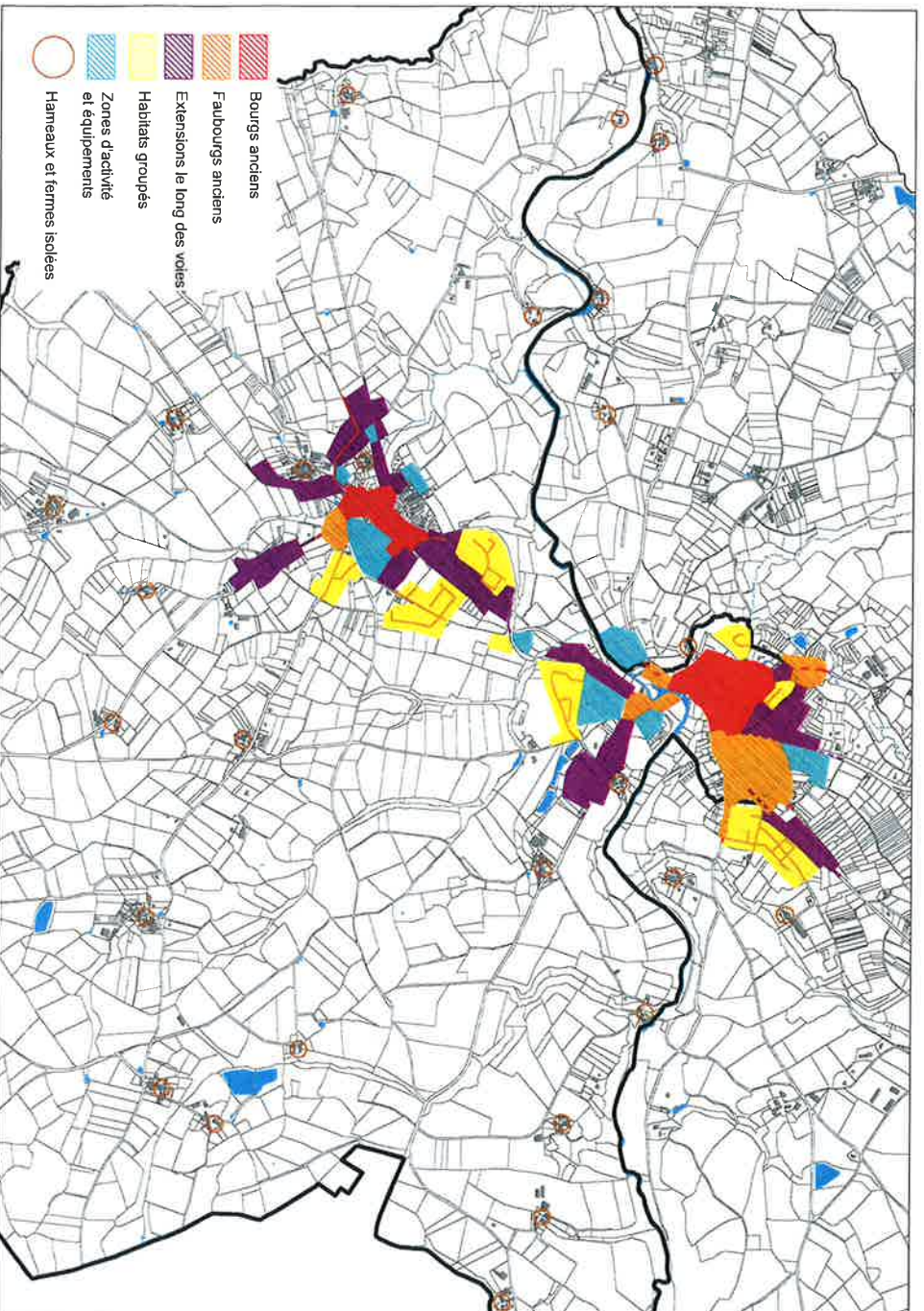
On retrouve le même principe d'organisation autour du bourg de Montigné : bourg, faubourg, extensions récentes le long des voies... Les extensions les plus récentes tendent à rapprocher les deux bourgs.

Les hameaux et fermes isolées

Ils sont éparpillés sur l'ensemble de territoire, ce qui s'explique par un territoire de tradition agricole qui profite d'un paysage bocager riche en végétation (haies) et en eau (mares). Le groupement de bâtiments se fait principalement sur les sommets ou à mi-pente. Le parcellaire y est lâche, mais le bâti relativement dense et homogène.

L'habitat diffus

Comme pour l'habitat groupé, les bâtiments sont implantés dans le centre des parcelles avec une faible densité. Ce type de bâtiments, "mangeur" d'espace, est assez rare sur le territoire.



Morphologie urbaine



Des hameaux et des fermes isolées dispersés sur l'ensemble du territoire, avec présence d'une mare

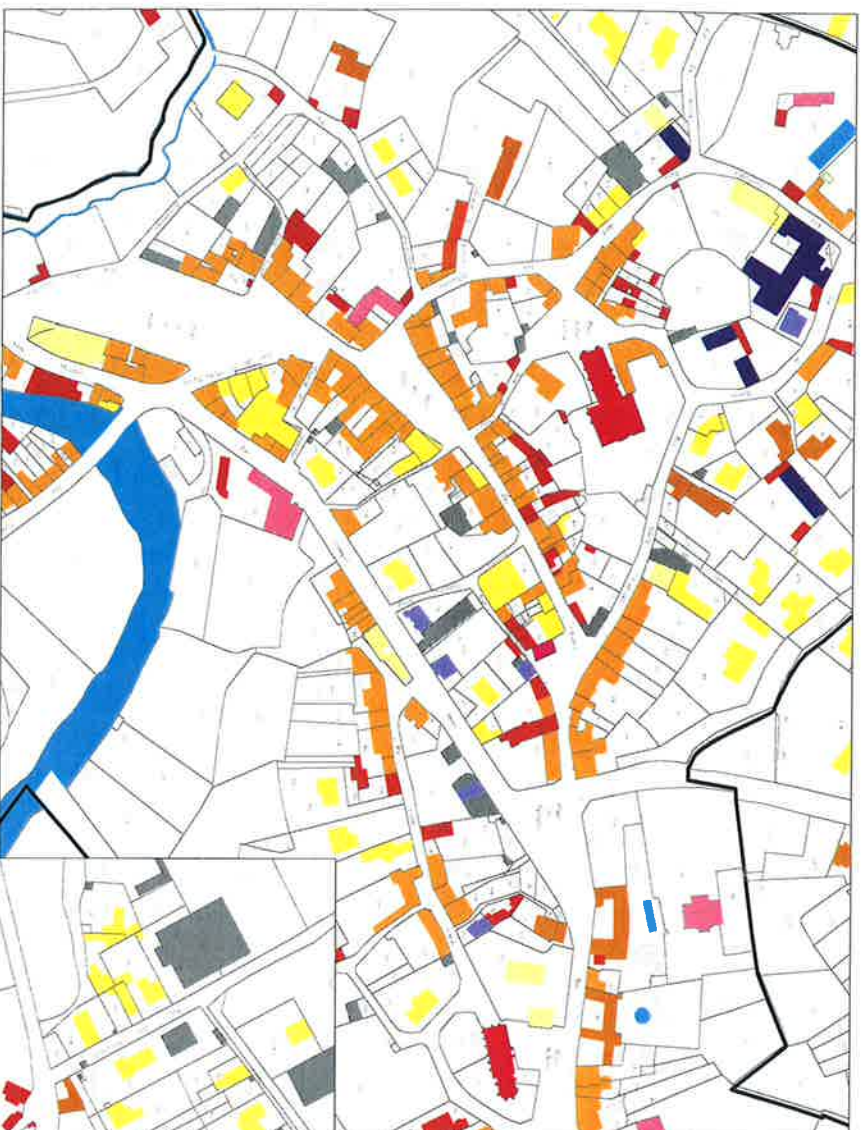


Des dépendances et granges caractéristiques des hameaux



Habitat diffus à la sortie du Pont de Moine

I.4 TYPOLOGIE DU BÂTI

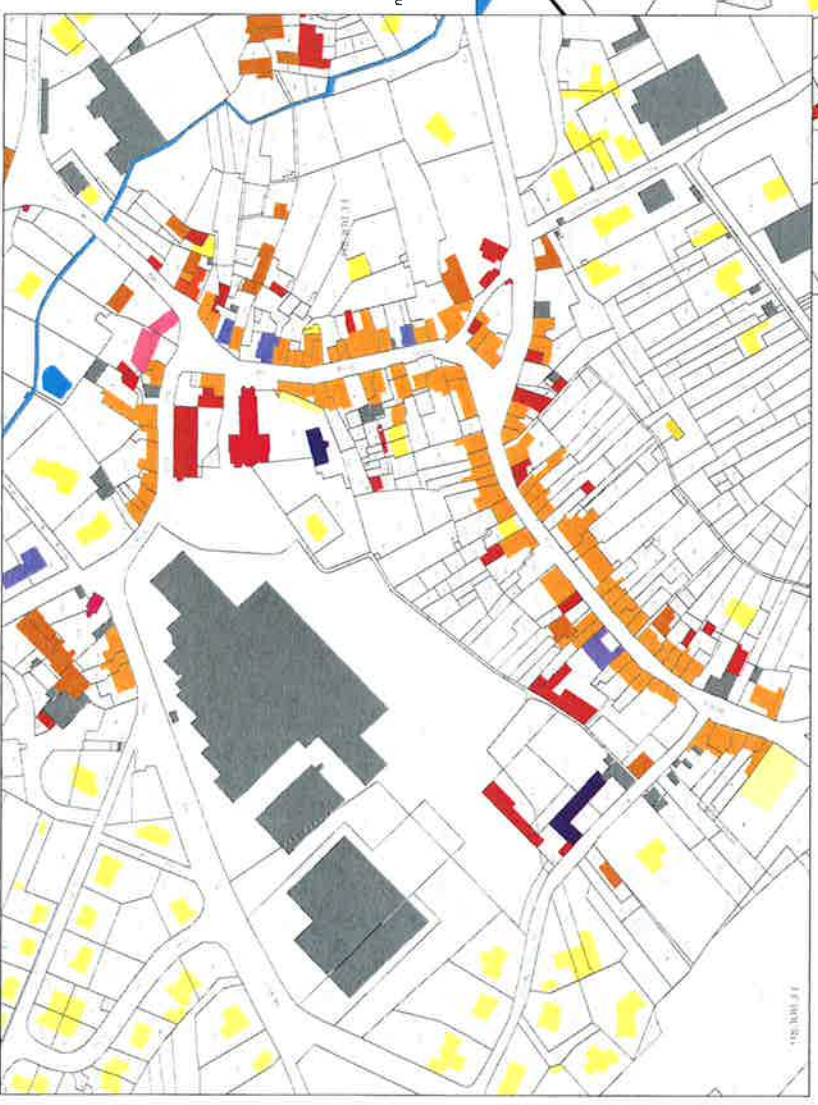


Typologie du bâti, bourg de Montfaucon

■	Edifice emblématique
■	Maison ancienne (Moyen-Âge ou Renaissance)
■	Maison de bourg
■	Maison de maître
■	Château
■	Immeuble XIXe
■	Villa XIXe - début XXe
■	Chapelle
■	Maison rurale
■	Dépendance traditionnelle
■	Moulin
■	Maison récente
■	Immeuble récent
■	Garage ou hangar

Sur ce système global peut s'appliquer une typologie du bâti qui identifie chaque bâtiment selon les catégories suivantes :

- Les édifices emblématiques
- Les maisons anciennes (Moyen-Âge ou Renaissance)
- Les maisons de bourg
- Les maisons de maître
- Les châteaux
- Les immeubles XIXe
- Les villas XIXe - débutXXe
- Les chapelles
- Les maisons rurales
- Les dépendances traditionnelles
- Les moulins
- Les maisons récentes
- Les immeubles récents
- Les garages ou hangars



Typologie du bâti, bourg de Montigné



Edifices emblématiques
Ils ont une fonction ou une architecture particulière sur la commune.



Maisons anciennes
(Moyen-Âge, Renaissance)



Maisons de bourg



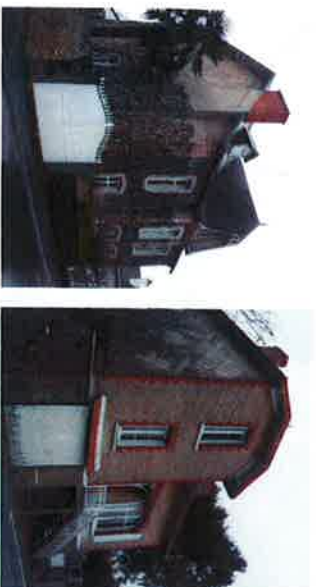
Maisons de maître



Châteaux



Immeubles XIXe



Villas XIXe - début XXe



Chapelles



Maisons rurales



Dépendances traditionnelles



Moulins





Maisons récentes

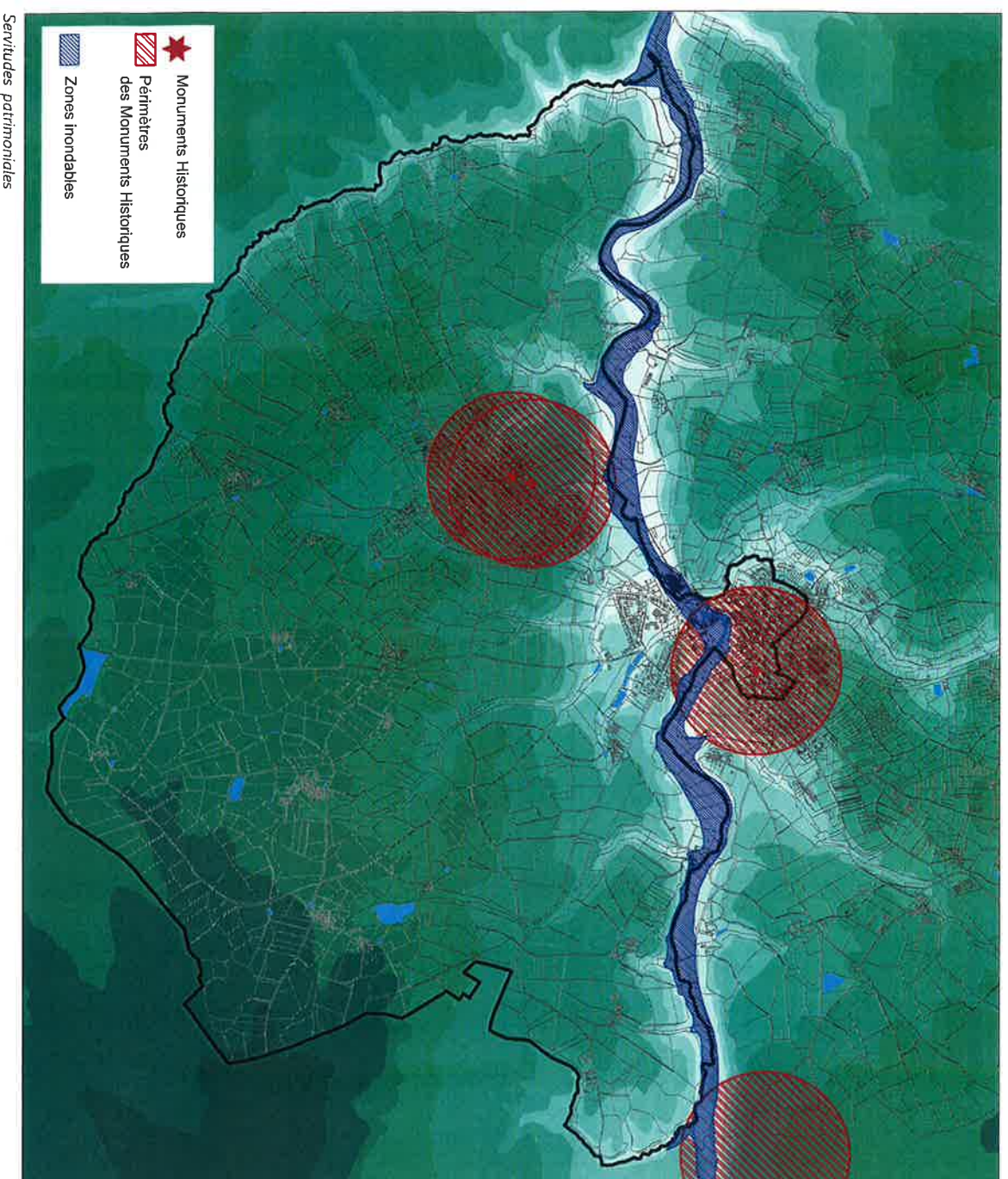


Immeubles récents



Garages et hangars

I.5 SERVITUDES ET PROTECTIONS EXISTANTES



Servitudes patrimoniales

La commune possède déjà plusieurs protections tant au niveau du bâti qu'au niveau naturel et paysager.

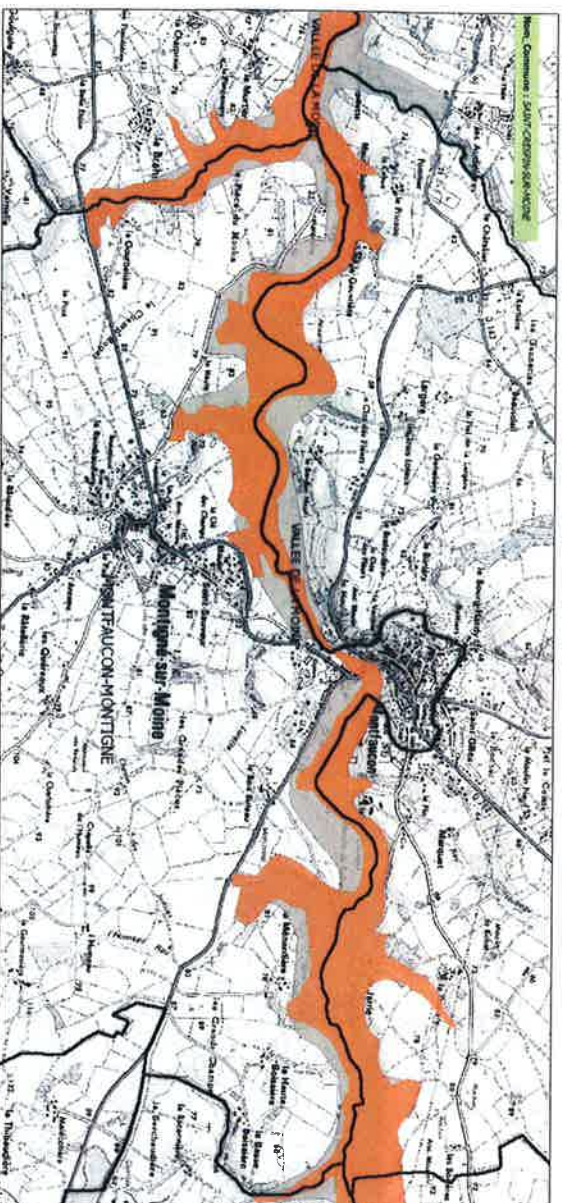
Patrimoine bâti les Monuments Historiques

Le territoire compte quatre Monuments historiques :

- Chapelle Saint-Jean (MH 1973) à Montfaucon
- Moulins à vent (ISMH 1976) à Montigné
- Menhir de la Haute Borne (MH 1889) à Saint-Germain
- Menhir du moulin de Normandeau (MH 1983) à Saint-Germain

Un autre périmètre de protection de monument s'étend sur le territoire, situé sur la commune de la Renaudière :

- Menhir dit "Pierre levée de Charbonneau" (ISMH 1983)



ZNIEFF de la "Vallée de la Moine"

Patrimoine naturel

Les communes sont concernées par une ZNIEFF de type II :

ZNIEFF 520004458 "Vallée de la Moine"

Cette petite vallée encaissée est bordée de coteaux localement escarpés présentant selon l'exposition des boisements frais et des zones de pelouses à végétation silvicole.

Elle possède en outre des prairies bocagères humides. La flore, notamment la flore vernalle, y est intéressante et comporte plusieurs plantes protégées.

L'avifaune n'y présente pas d'espèces originales mais elle est diversifiée. Quelques mammifères rares y sont notés.

Le site présente en outre un intérêt paysager, archéologique, géologique et pédagogique.

La délimitation repose sur la topographie du site. Celle-ci permet une séparation nette entre les cultures du plateau et les milieux naturels de la vallée.

Ces derniers constituent un refuge pour la faune dans un environnement fortement marqué par l'agriculture.

Patrimoine archéologique

Les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) signalent des entités archéologiques recensées sur le territoire.

La prise en compte du patrimoine archéologique dans le cadre de l'aménagement du territoire de Montfaucon-Montigné/Saint-Germain-sur-Moine

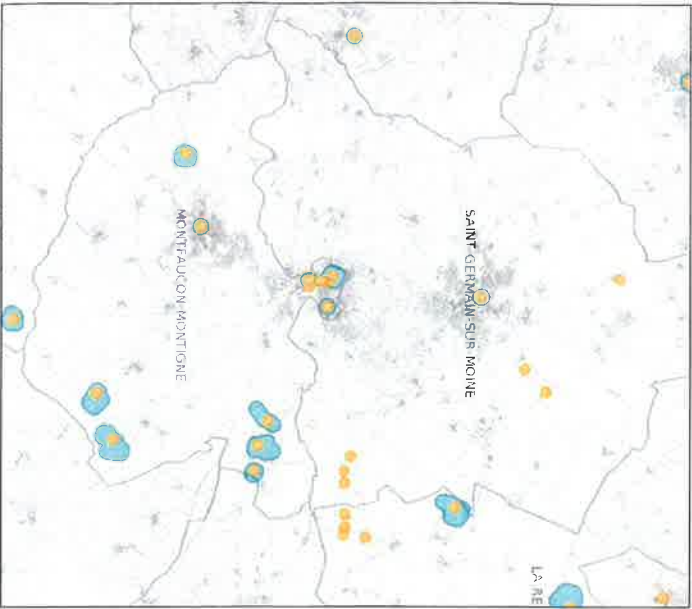
Celle-ci relève du Livre V (partie législative et réglementaire) du code du patrimoine.

Le préfet de région peut arrêter un zonage archéologique au titre de l'article L 522-5 du code du patrimoine: « Dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique, l'Etat peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation ».

L'article R 523-6 du code du patrimoine en précise l'application : « Les projets d'aménagement affectant le sous-sol qui sont réalisés dans les zones prévues par les dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 522-5 sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation. Ces zones sont définies dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique nationale, par arrêté du préfet de région pris après avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique, en fonction des informations scientifiques conduisant à envisager la présence d'éléments du patrimoine archéologique.

L'arrêté du préfet de région est adressé au préfet du département ou des départements intéressés par le zonage aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, ainsi qu'aux maires des communes intéressées. Il fait l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois à compter du jour où il a été reçu. Il est tenu à la disposition du public dans les préfectures et dans les mairies ».

A ce jour, les communes de Montfaucon-Montigné et de Saint-Germain-sur-Moine n'ont pas encore fait l'objet d'un arrêté de zonage archéologique. Dans l'attente de cette saisine administrative, ces communes ont la possibilité de transmettre les dossiers d'aménagement situés dans les zones de sensibilité archéologique (géoréférences) qui ne sont pas encore arrêtées, ceci en regard de la connaissance du patrimoine archéologique (article L 522-6 du code du patrimoine : « Les autorités compétentes pour délivrer les autorisations de travaux ont communication d'extraits de la carte archéologique nationale et peuvent les communiquer à toute personne qui en fait la demande » ; article R 523-8 : « En dehors des cas prévus au 1° de l'article R 523-4, les autorités compétentes pour autoriser les aménagements, ouvrages ou travaux mentionnés au même article, ou pour recevoir la déclaration mentionnée au dernier alinéa de l'article R. 523-7, peuvent décider de saisir le préfet de région en se fondant sur les éléments de localisation du patrimoine archéologique dont elles ont connaissance »).



Zones de sensibilité archéologique (bleu)
Entités archéologiques (jaune)



Zones archéologique, Source DRAC Pays-de-la-Loire, Atlas du patrimoine

Numéro de IEA	N° de site DRACAR	Nom du site / Lieu-dit-cadastral	CHRONOLOGIE, VESTIGES, COMMENTAIRES	Coordonnées Lambert
49 265 0001	49265001AP	EGLISE SAINT-JACQUES / PLACE DU GENERAL LECLERC	(Moyen-âge classique) église	X=331749 Y=2239210
49 265 0002	49265002AH	CHAPELLE SAINT-JEAN / MONTFAUCON	(Moyen-âge classique - Époque moderne) oratoire	X=331740 Y=2239168
			(Moyen-âge classique - Époque moderne) église	X=331740 Y=2239166
49 265 0003	49265003AH	LA MOTTE / RUE DU DONJON	(Moyen-âge classique) motte castrale	X=331083 Y=2239264
49 265 0004	49265004AH	PLACE DES HALLES /	(Moyen-âge classique? - Époque moderne) save	X=331750 Y=2239120
49 265 0005	49265005AH	LA BASSE MOTTE / PLACE DE LA MOTTE	(Moyen-âge classique) motte castrale	X=331725 Y=2239025
49 265 0006		RUE DES VIEUX MOULINS / RUE DES VIEUX MOULINS	(Moyen-âge - Période récente) bassin ?	X=331737 Y=2239066

Liste des entités archéologiques de la commune de Montfaucon-Montigné,
Service régional de l'archéologie des Pays-de-la-Loire

Numéro de IEA	N° de site DRACAR	Nom du site / Lieu-dit-cadastral	CHRONOLOGIE, VESTIGES, COMMENTAIRES	Coordonnées Lambert
49 265 0001	49265001AP	MESNUR DE LA HAUTE BORNE / LA CHENARDIERE	(Médiéval) menhir	X=333810 Y=2242084
49 265 0002	49265002AP	GRANDE PIERRE DE LA DAVIERE / LA DAVIERE	(Médiéval) menhir	X=338972 Y=2239266
49 265 0003	49265003AP	PETITE PIERRE LEVEE DE LA DAVIERE / LA DAVIERE	(Médiéval) menhir	X=335600 Y=2239400
49 265 0004	49265004AP	LA CHAVALONIERAIE	(Préhistorique) matériel lithique	X=337300 Y=2243130
49 265 0005	49265005AP	LA COLASSIERE	(Médiéval) menhir ?	X=338491 Y=2241808
49 265 0006	49265006AP	LES BOURRESES / LES BOURRESES	(Médiéval) annes de déboisage	X=335600 Y=2239300
49 265 0007		EGLISE SAINT-GERMAIN / AUXERROIS / PLACE DE L'EGLISE	(Moyen-âge classique - Époque moderne) oratoire	X=33164 Y=2241262
			(Moyen-âge classique - Époque moderne) église	X=33164 Y=2241262

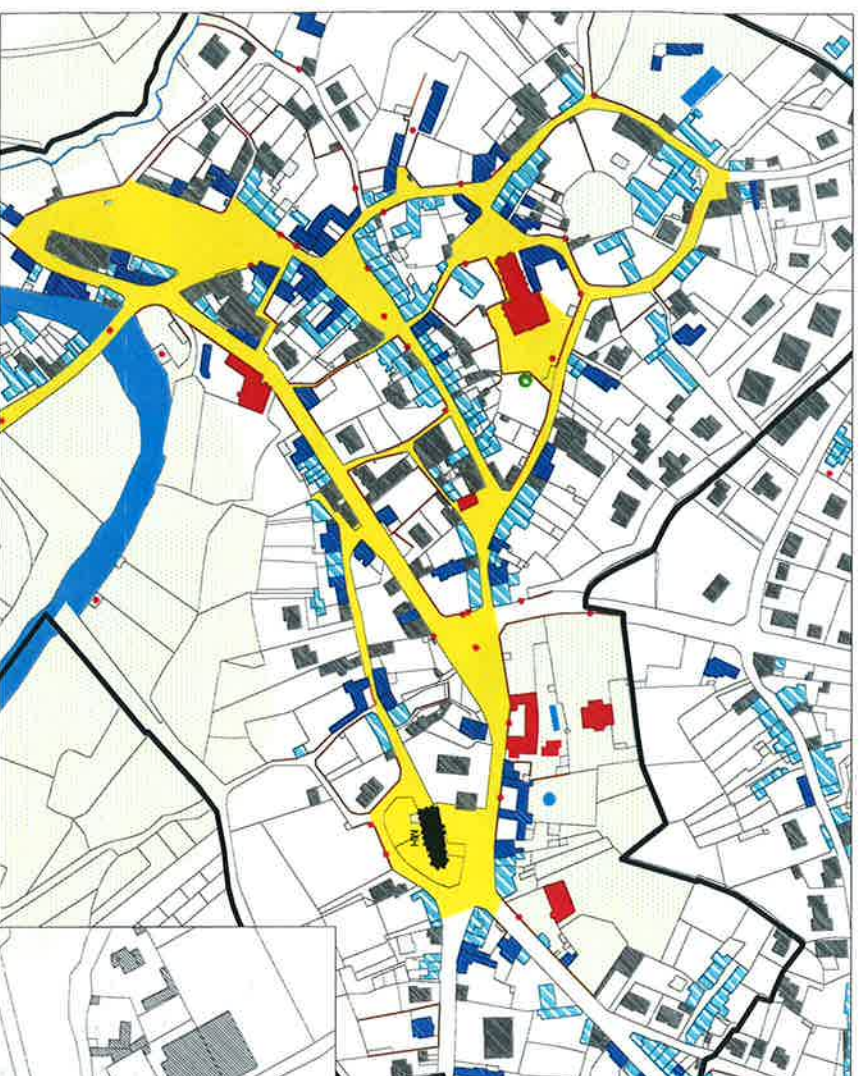
Liste des entités archéologiques de la commune de Saint-Germain-sur-Moine,
Service régional de l'archéologie des Pays-de-la-Loire

- Il importe aussi de noter qu'au delà des zones de sensibilité archéologique et des zones de présomption de prescriptions archéologiques, la réglementation (article R 523-4 et R 523-9 du code du patrimoine) impose que soient instruits pour d'éventuelles prescriptions archéologiques :
- les dossiers de ZAC et de permis d'aménager affectant une superficie supérieure ou égale à 3 ha ;
 - les dossiers d'études d'impact ;
 - les travaux d'affouillement, de nivellement ou d'exhaussement de sol liés à des opérations d'aménagement d'une superficie supérieure à 10 000 m² et affectant le sol sur une profondeur de plus de 0,50 m ;
 - les travaux de préparation du sol ou de plantation d'arbres ou de vignes, affectant le sol sur une profondeur de plus de 0,50m, et sur une surface de plus de 10 000 m² ;
 - les travaux d'arrachage ou de destruction de souches ou de vignes sur une surface de plus de 10 000 m² ;
 - les travaux de création de retenues d'eau ou de canaux d'irrigation d'une profondeur supérieure à 0,50 m, et portant sur une surface de plus de 10 000 m² ;

Sur tous ces dossiers, des prescriptions peuvent être arrêtées, notamment, en fonction de l'importance des surfaces aménagées, du contexte archéologique, de la géomorphologie, de la topographie...

Il est évident que dans le cadre de cette AVAP, il faut souligner la sensibilité archéologique qui concerne le château, les fortifications de ville et les édifices religieux et militaires qui seront inclus à l'intérieur de ce périmètre, et hors les murs, l'église Saint-Jean et le cimetière qui lui est attaché.

I.6 INVENTAIRE PATRIMONIAL



Inventaire du patrimoine, bourg de Montfaucon

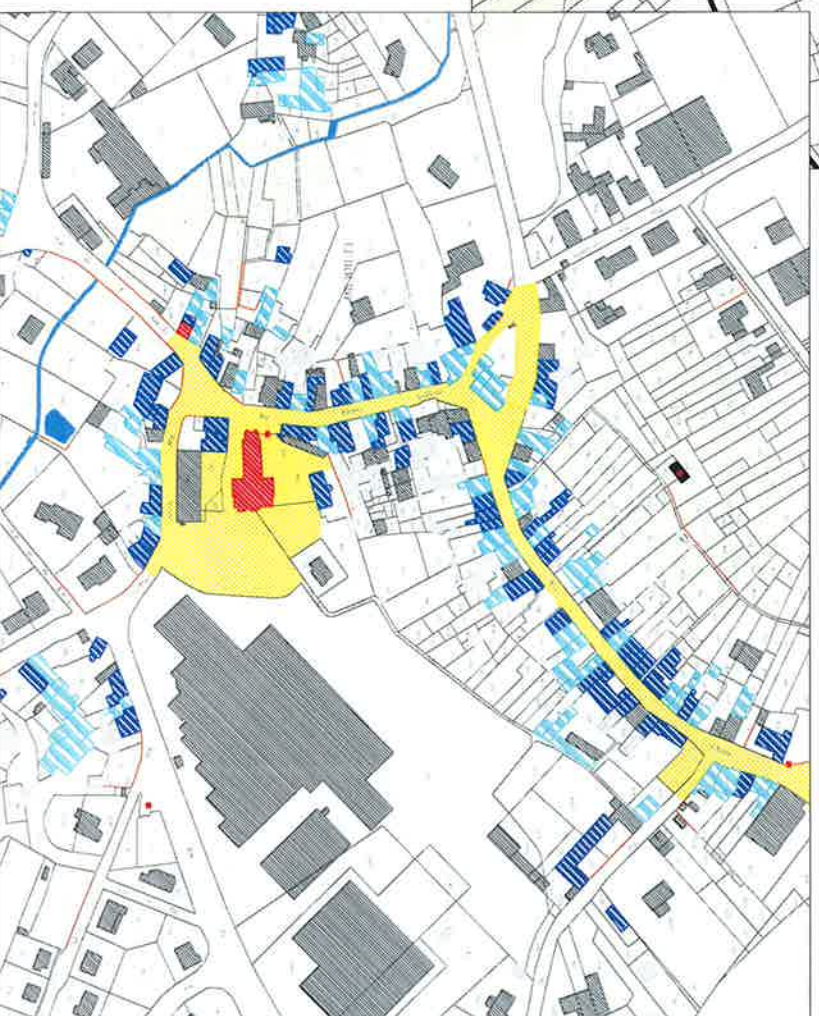
- Monument Historique
- Immeuble remarquable
- Immeuble de qualité en bon état (dans son état d'origine)
- Immeuble de qualité à réhabiliter (dont l'état d'origine a été altéré)
- Immeuble de faible intérêt patrimonial
- Immeuble non répertorié
- Espace public remarquable
- Espace naturel remarquable
- Alignement d'arbres à conserver
- Arbre isolé à conserver
- Mur et grille à conserver
- Eléments remarquables
 - 1. local
 - 2. public
 - 3. privé
 - 4. scolaire
 - 5. monument
 - 6. lavoir
 - 7. pont
 - 8. manoir

- Les Monuments Historiques
- Les immeubles remarquables
- Les immeubles de qualité
- Les immeubles de faible intérêt
- Les espaces publics remarquables
- Les espaces naturels remarquables
- Les éléments remarquables
- Les murs, murets et grilles
- Les alignements d'arbres
- Les arbres isolés

De façon à préciser l'état du patrimoine et à faciliter l'instruction des permis de construire, un inventaire du bâti et des espaces a été réalisé sur l'ensemble du territoire.

La classification évalue la valeur patrimoniale selon plusieurs niveaux :

Parallèlement à cette évaluation, les immeubles de valeur nécessitant une réhabilitation pour retrouver leur état original sont référencés «à réhabiliter». Les immeubles ayant subi une transformation trop importante sont inclus dans la catégorie «faible intérêt».



Inventaire du patrimoine, bourg de Montigné

Monuments Historiques

Classées ou inscrites



Immeubles remarquables

Immeubles de qualité en bon état



Immeubles de qualité à réhabiliter



Immeubles de faible intérêt

Soit ils sont d'une architecture de peu d'intérêt au niveau patrimonial, soit ils ont subi trop de modifications pour pouvoir revenir dans leur état d'origine.



Murs, murets et grilles



Espaces publics remarquables
Places, rues, venelles...



Espaces naturels remarquables



Éléments remarquables

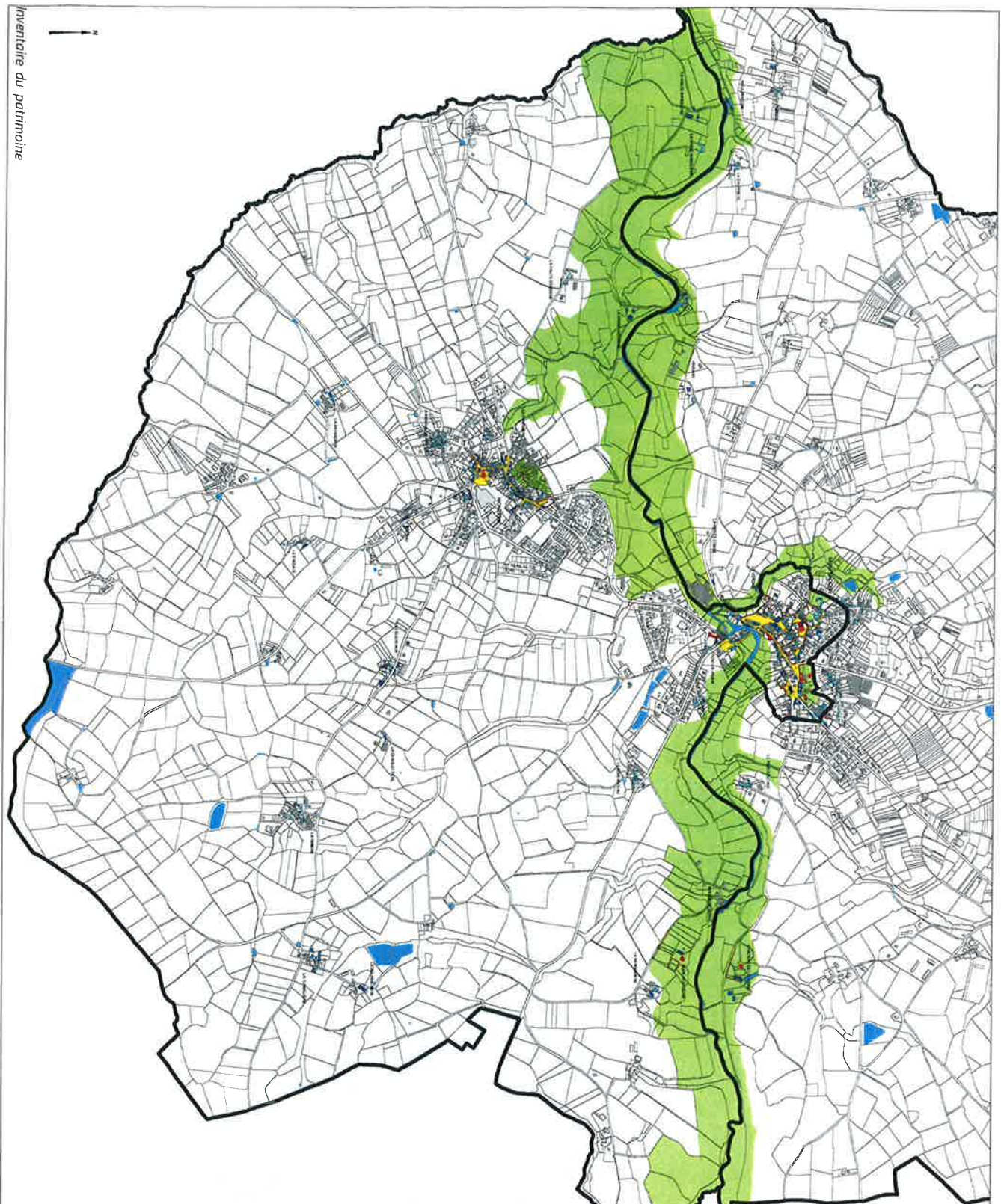


Alignements d'arbres



Arbres isolés à conserver





- Monument Historique
- Immeuble remarquable
- Immeuble de qualité en bon état (dans son état d'origine)
- Immeuble de qualité à réhabiliter (dont l'état d'origine a été altéré)
- Immeuble de faible intérêt patrimonial
- Immeuble non répertorié
- Espace public remarquable
- Espace naturel remarquable
- Alignement d'arbres à conserver
- Arbre isolé à conserver
- Mur et grille à conserver
- Eléments remarquables
- 1. portail
- 2. puits
- 3. escalier
- 4. caveau
- 5. monument
- 6. lavoir
- 7. pont
- 8. moulin

Inventaire du patrimoine

II. APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

II.1 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1.1 Contexte physique

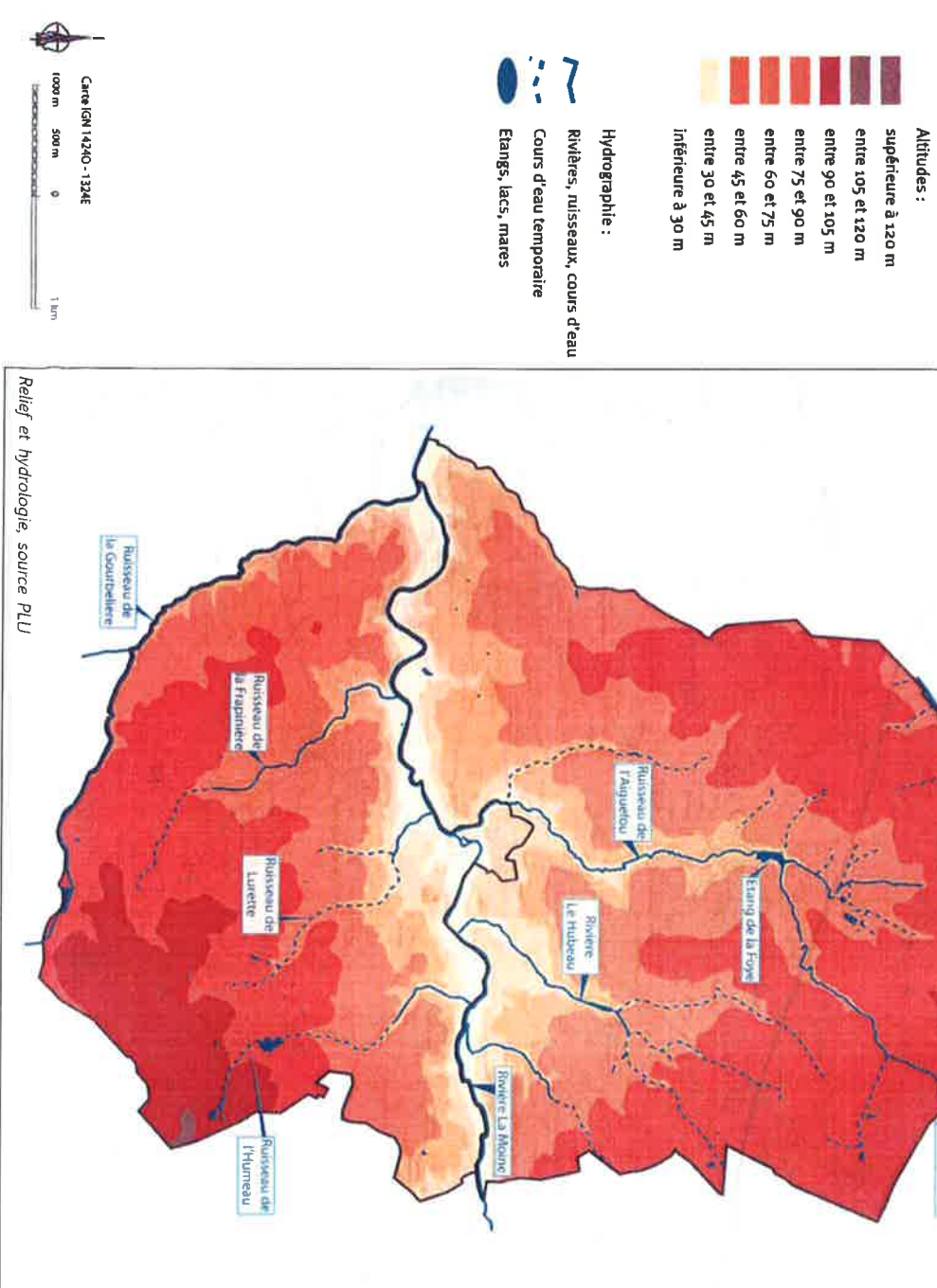
2.1.1a Relief et hydrologie

Les communes de Montfaucon-Montigné et Saint-Germain-sur-Moine bénéficient d'un réseau hydrographique très dense constitué des éléments suivants :

- la vallée de la Moine qui matérialise la limite communale entre les deux communes (exception faite du bourg de Montfaucon qui se situe sur le rive droite de la Moine, côté Saint-Germain).
- les vallées secondaires de la rivière Le Hubeau et des ruisseaux de l'Aiguérou, de la Chignardière, de la Frapinière, de Lurette, de l'Humeau, de la Gourbellière et de plusieurs ruisseaux temporaires.

Il existe un important bassin versant vers le ruisseau de l'Aiguérou et la Moine.

Le relief est accentué au passage de la Moine et de l'Aiguérou.



2.1.1b Climat

Le territoire communal bénéficie d'un climat océanique altéré marqué par des hivers doux et des étés relativement chauds.

L'ensoleillement

La durée d'insolation sur le territoire tourne autour de 1970 heures par an.
Pour que les constructions bénéficient d'apports solaires les plus importants possibles, les surfaces captaives doivent être orientées correctement (l'orientation sud étant la meilleure)

Les températures

Les températures moyennes annuelles sont d'environ :
8° pour les minimales
18° pour les maximales

Les précipitations

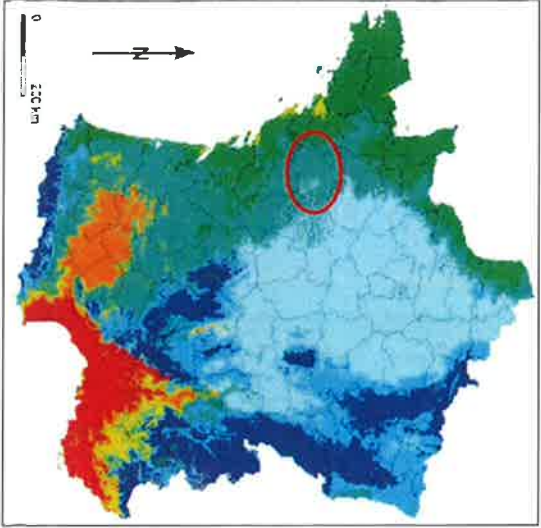
La hauteur des précipitations annuelles d'environ 770 mm se répartie sur 130 jours.

Les vents

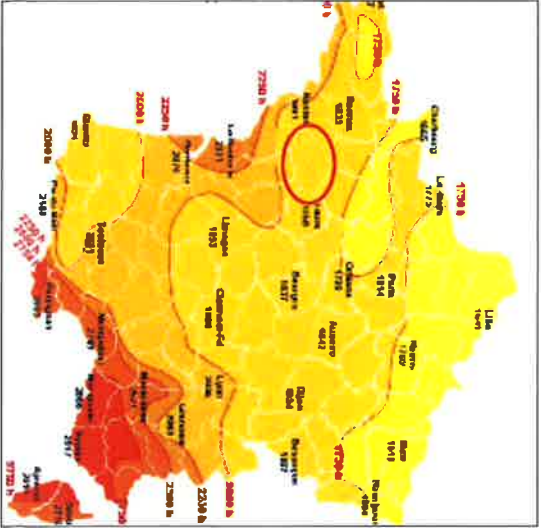
Les vents de l'Ouest et du Sud-Ouest dominent.
Les vents du Nord-Est sont également marqués.
Sur les bâtiments, les infiltrations d'air sont responsables d'une grande part des déperditions.
L'orientation des vents peut conduire à modifier l'orientation principale de la construction.



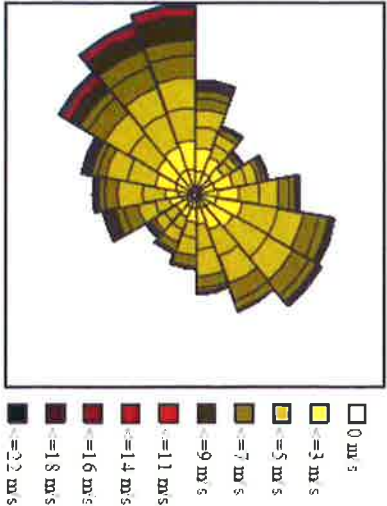
- Type 1 : Les climats de montagne
- Type 2 : Le climat semi-continental et le climat des marges montagnardes
- Type 3 : Le climat océanique dégradé des plaines du Centre et du Nord
- Type 4 : Le climat océanique altéré
- Type 5 : Le climat océanique franc
- Type 6 : Le climat méditerranéen altéré
- Type 7 : Le climat du Bassin du Sud-Ouest
- Type 8 : Le climat méditerranéen franc



Zones climatiques françaises, source CNRS



Heures d'ensoleillement par an, source ma-meteo-over-blog.com



Rose des vents à 39 m
Moyenne : 4.89 m/s. Energie : 119.3 W/m²
Rose des vents observée à 39 m.

Roses des vents sur la commune de Tillières par la société VALOREM, source Zone de Développement Eolien Moine et Sèvre, mars 2013

2.1.2 Milieux naturels et biodiversité

2.1.2a Les milieux naturels inventoriés et protégés

Les communes sont concernées par une ZNIEFF de type II :

ZNIEFF 520004458 "Vallée de la Moine"

Cette petite vallée encaissée est bordée de coteaux localement escarpés présentant selon l'exposition des boisements frais et des zones de pelouses à végétation silicicole.

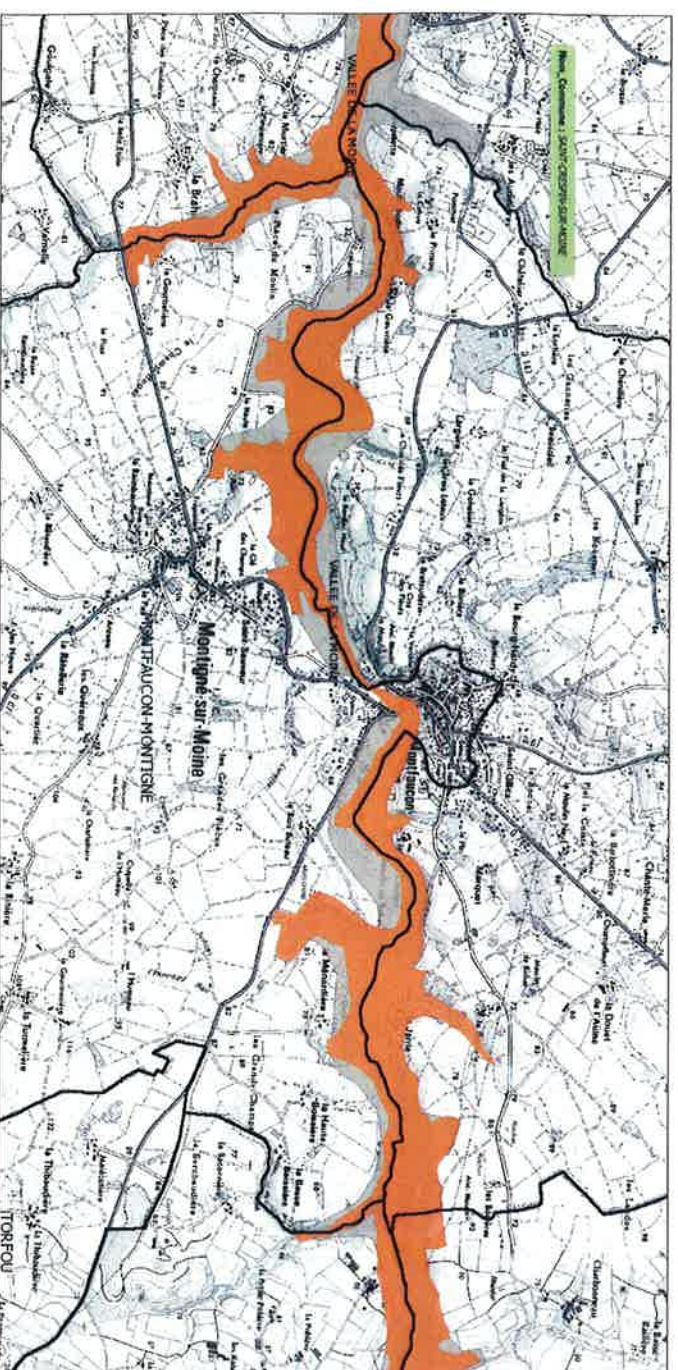
Elle possède en outre des prairies bocagères humides. La flore, notamment la flore vernale, y est intéressante et comporte plusieurs plantes protégées.

L'avifaune n'y présente pas d'espèces originales mais elle est diversifiée. Quelques mammifères rares y sont notés.

Le site présente en outre un intérêt paysager, archéologique, géologique et pédagogique.

La délimitation repose sur la topographie du site. Celle-ci permet une séparation nette entre les cultures du plateau et les milieux naturels de la vallée.

Ces derniers constituent un refuge pour la faune dans un environnement fortement marqué par l'agriculture.



ZNIEFF de la "Vallée de la Moine"

2.1.2b Plan de Prévention des Risques de la Moine

La Moine, longue de 70 km environ, prend sa source sur la commune de Mauléon. La rivière s'écoule d'Est en Ouest, pour rejoindre la Sèvre Nantaise sur la commune de Clisson, en amont de la confluence de la Sèvre Nantaise avec la Maine.

Le bassin versant de la Moine constitue une surface de 382 km² environ, concernant les départements des Deux-Sèvres, du Maine-et-Loire et de la Loire-Atlantique ; il représente 16% du bassin versant de la Sevre Nantaise. Sa pente naturelle, d'Est en Ouest, est d'environ 0,13% soit 130 m pour 100 km.

Le bassin versant de la Moine est caractérisé par une vallée creusée dans des plateaux de granite et de gneiss.

Les crues de la Moine sont caractérisées par une montée des eaux très rapide (de l'ordre d'une dizaine d'heures), et par une décrue tout aussi rapide. Les inondations ne durent donc en général que quelques heures.

Les quatre plus fortes crues connues sont celles de 1920, 1960, 1961 et 1983, dont les niveaux ont été relativement proches (ex : crue de 1983 : 46,13 NCF)

Les crues de 1995 et 2001 sont également citées. Toutefois, les données historiques dont on dispose sur la rivière Moine sont restreintes.

L'analyse des pluies maximales journalières a conduit à considérer deux saisons distinctes en terme de risques :

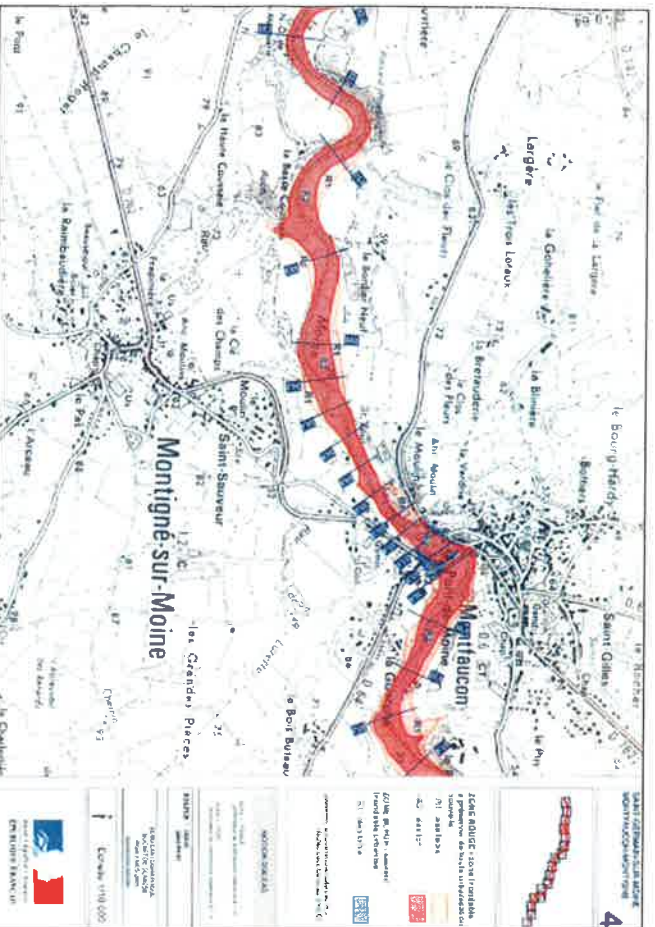
- la période hivernale, de décembre à avril : les pluies longues et modérées, conjuguées à l'état de saturation du bassin versant, sont à l'origine des crues les plus fréquentes. Les crues de 1983, 1995 et 2001 correspondent à ce type de crues.

- La période estivale, de mai à novembre : les crues sont provoquées par des averses orageuses exceptionnelles, comme en mai 2000. Ce sont généralement des crues rapides et de très courtes durées

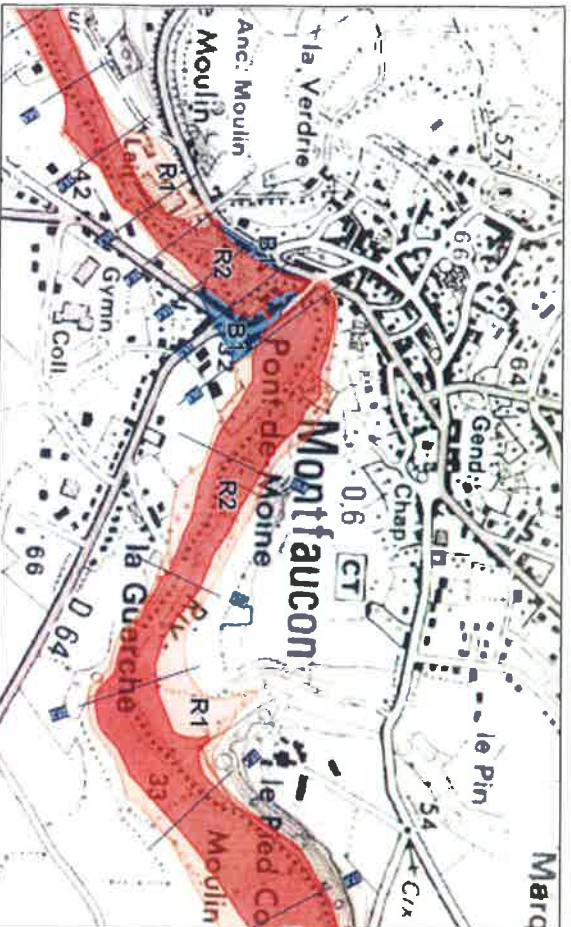
Le profil en long des crues fait apparaître cinq tronçons aux comportements différents :

- Le premier tronçon, en amont du lac de Verdon, présente une forte pente (0,5% environ). Le champ d'inondation étant réduit, les ponts ont peu d'impact sur la ligne d'eau ; en revanche, les chaussées, relativement hautes par rapport au fond de la rivière, ont un impact important.
 - Le deuxième tronçon est caractérisé par la présence des barrages de Ribou et Verdon ; les niveaux d'eau y sont conditionnés par les hauteurs de surverse des réservoirs.
 - Le troisième tronçon, concerné par les traversées d'agglomération de Cholet et de la Ségunière, présente de nombreuses pertes de charge au niveau des singularités hydrauliques.
- Le quatrième tronçon, de la Ségunière à Saint-Crespin-sur-Moine (qui traverse Montfaucon-Montigné et Saint-Germain-sur-Moine), s'inscrit dans une vallée encaissée de pente constante; il est concerné par peu d'ouvrages de franchissement.

Enfin le cinquième tronçon, de Saint-Crespin-sur-Moine à la confluence avec la Sèvre Nantaise à Clisson, est caractérisé par une vallée plus artificielle, suite aux activités minières. Le lit majeur de la rivière est élargi localement, bien que la pente de la ligne d'eau s'accroisse lorsqu'on approche de la confluence avec la Sèvre Nantaise.

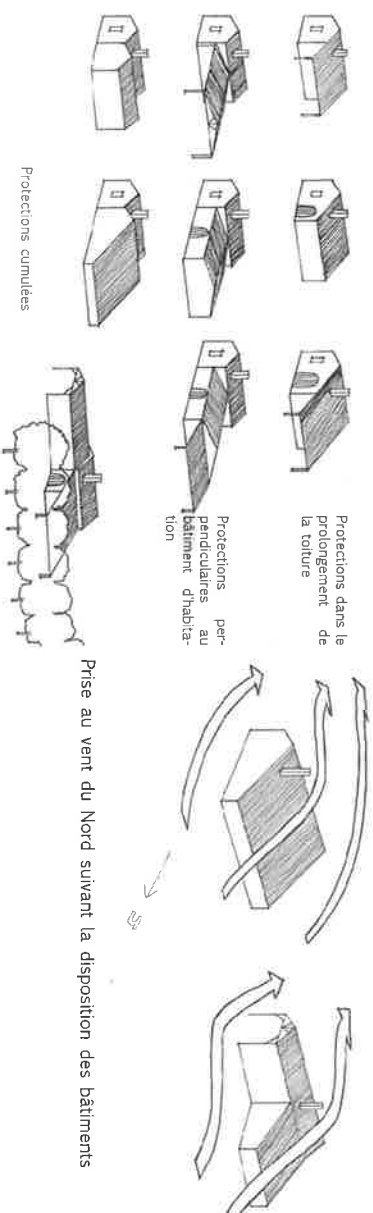
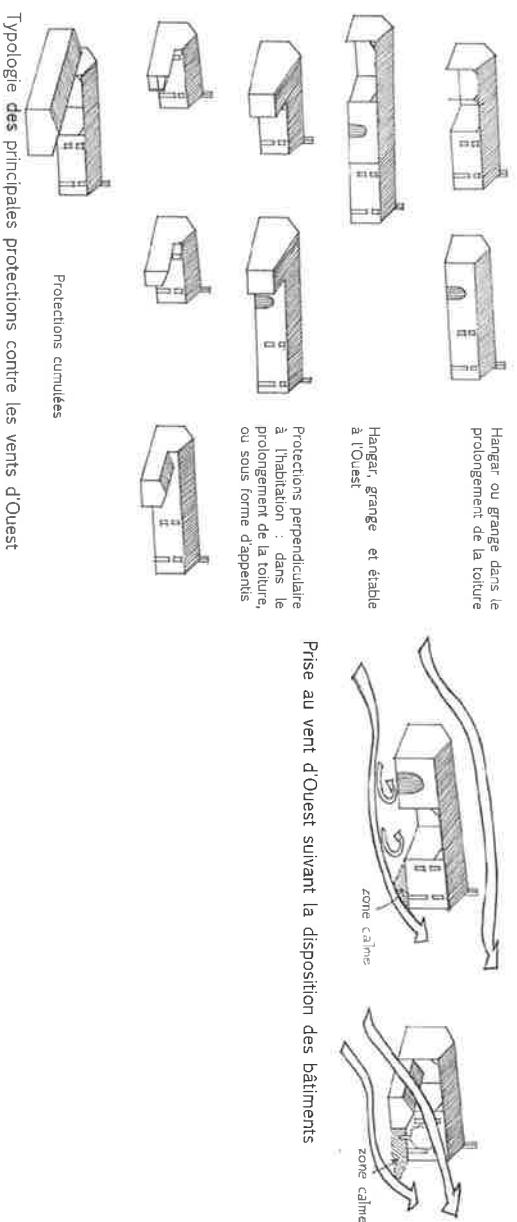


Zone inondable sur la vallée de la Moine ; zone concernée au niveau du Bourg de Montfaucon

[illegible]

II.2 ANALYSE DU TISSU BÂTI AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.2.1 Le bâti existant dans son milieu



2.2.1a Habitat traditionnel, généralités

L'habitat traditionnel a mis plusieurs siècles à se façonner. Là où aujourd'hui on construit une maison en quelques mois, il fallait hier des dizaines d'années pour choisir judicieusement un emplacement et réaliser une unité économique dans laquelle allaient vivre plusieurs générations.

Ce savoir local, fait d'us et de coutumes, s'il ne correspond pas à une science exacte, s'est forgé avec lenteur et c'est cette lenteur avec laquelle il s'est façonné qui lui apporte aujourd'hui sa caution de véracité.

Différents aspects du climat sont pris en compte :

- Le soleil est pris en compte pour son apport énergétique gratuit.
- Le vent est pris en compte en raison des déperditions thermiques qu'il entraîne par infiltrations d'air froid extérieur dans les bâtiments, en raison également de l'inconfort qu'il peut provoquer.
- La pluie est souvent concomitante avec certaines directions du vent.

L'implantation

L'implantation dans le site répond à ce double objectif : assurer le minimum de déperditions du volume interne en profitant d'apports solaires relatifs et protéger le devant de la maison d'habitation.

Les protections contre les vents d'ouest

- Elle peut être mise en place de plusieurs manières :
- le site. Un versant Est ou Sud-Est permet de se protéger des vents d'Ouest.
 - le pignon. Un pignon fermé sans ouverture.
 - la disposition des locaux. Des locaux d'exploitation dans le prolongement de la maison d'habitation vers l'Ouest.
 - les éléments perpendiculaires. Cette solution protège mieux la cour et permet une orientation plus au sud. Il peut s'agir d'une haie, d'une aile en retour...

Les protections contre les vents du nord

- Comme pour les vent d'Ouest, cette protection peut être mise en place de plusieurs manières :
- le site. Un versant Sud ou Est permet de se protéger des vents du Nord.
 - le mur aveugle. Avoir le moins d'ouvertures possible au Nord.
 - la plantation comme à l'Ouest, de haies.
 - les extensions vers le Nord sous forme d'apentis ou de bâtiments perpendiculaires.

2.2.1b Inscription du bâti dans le site

FERMES ET HAMEAUX

L'orientation générale des constructions

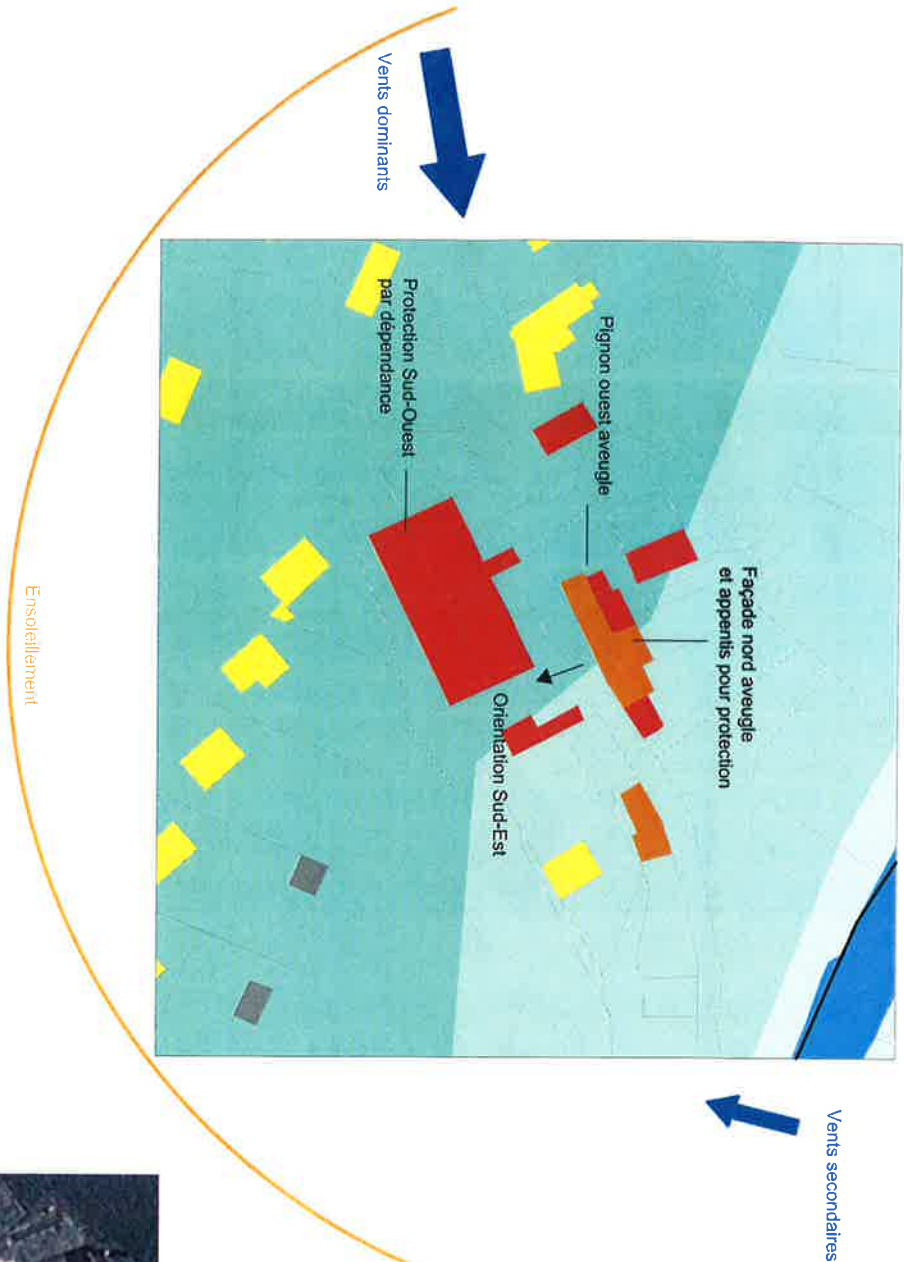
Les hameaux agricoles sont avant tout des assemblages répondant à des logiques individuelles d'implantation et dont les orientations sont comparables à celles des fermes isolées. Si le hameau est situé dans une zone calme, abritée des vents, l'orientation Sud sera prépondérante et on retrouvera dans chaque ferme des éléments de protection au Nord et à l'Ouest.

Les rues et les places

Il est intéressant de noter que le parcellaire d'un hameau agricole, comme le système des dessertes, autorise toujours une orientation au Sud.

Dans le cas d'une rue Nord-Sud, les pignons donnent sur rue et les façades sont ouvertes au Sud.

Dans le cas d'une rue Est-Ouest, les constructions sont à l'alignement au Nord, avec un mur aveugle et en retrait au Sud.



Implantation du bâti par rapport au climat et au relief

A l'intérieur des fermes, on retrouve les dispositions qui permettent de profiter du soleil, en se protégeant du vent. On a toujours la partie habitation orientée Sud ou Sud-Est et les bâtiments d'exploitation qui protègent du vent.



Le hameau de la Guerche



Vents secondaires



LES BOURGS

Généralités

La principale différence entre les hameaux agricoles et les centres commerçants ou artisans vient de la logique collective qui anime les seconds alors qu'une logique individuelle animait les premiers.

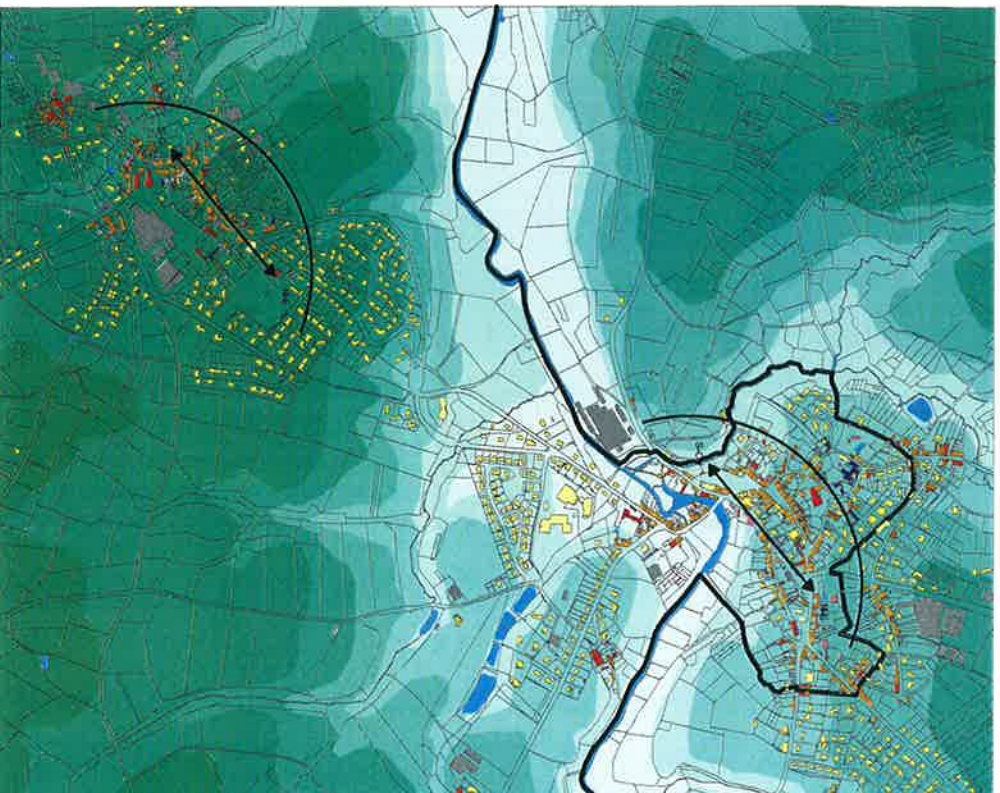
Cette logique collective suppose qu'il y a eu une forme de conception globale de la cité avec choix du site, constitution et localisation d'éléments d'un programme, découpage parcellaire et répartition des espaces publics et privés.

L'implantation du centre se fait de manière à obtenir des orientations Sud et une protection aux vents d'Ouest.

Le problème vient souvent ensuite, lorsque les constructions neuves s'échappent de cette enceinte climatique. Elles souffrent alors d'un vent violent.

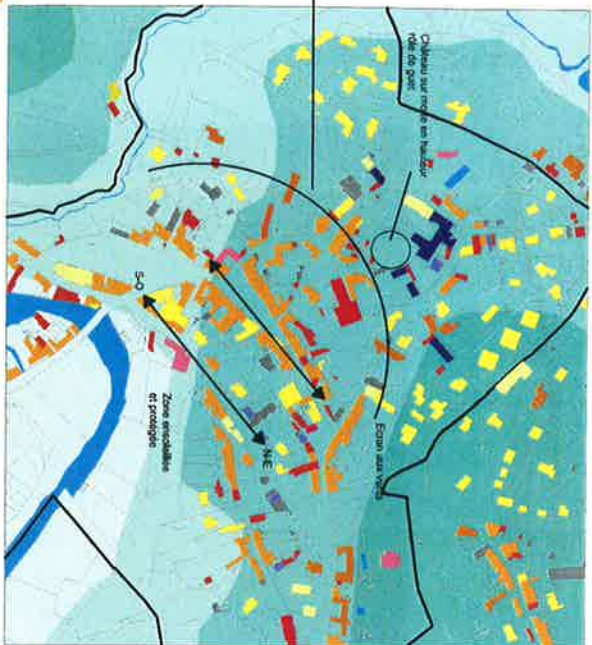
Dans tout aménagement, il y a donc lieu, au préalable, de vérifier si le site est saturé ou non, et suivant les extensions prévues, de les accompagner par les protections indispensables (boisements, haies brise-vent...).

Vents dominants



Ensoleillement

Implantation du bâti par rapport au climat et au relief



Le Bourg de Montfaucon

Le bourg de Montfaucon est orienté Sud-Est, à l'abri de la motte du château, qui forme un écran contre les vents. Les rues principales sont orientées Sud-Ouest – Nord-Est et sont longées par des maisons serrées les unes contre les autres, orientées Sud-Est.



Le Bourg de Montigné

Le bourg de Montigné est orienté Sud-Est, à l'abri des maisons, qui forment un écran contre les vents. La rue principale est orientée Sud-Ouest – Nord-Est et est longée par des maisons serrées les unes contre les autres, orientées Sud-Est.



2.2.1c L'habitat traditionnel sur le territoire

L'habitat traditionnel du territoire peut se décliner en grands types de bâti : l'habitat isolé des hameaux et la maison ou l'immeuble mitoyen de bourg.

L'habitat isolé

La typologie de ce bâti cherche à répondre à un double objectif : assurer le minimum de dépendances du volume interne en profitant d'apports solaires relatifs et protéger le devant de la maison d'habitation.

- On retrouve ainsi une organisation type avec :
- façade principale, avec les ouvertures, au sud
 - protections contre les vents d'ouest (pignon aveugle, présence d'une dépendance...)
 - protections contre les vents du nord (façade aveugle, présence de dépendances ou appentis...)

Il s'agit généralement d'un système global maison d'habitation - dépendances - cour. Ce système forme un ensemble homogène, dans lequel il est aussi important d'avoir un confort interne qu'un confort externe au pied de la maison pour vaquer aux différentes activités.



Façade principale ouverte au Sud et appentis au Nord



Façade principale ouverte au Sud

L'habitat isolé



La maison mitoyenne de bourg



Appentis au Nord



La maison mitoyenne de bourg

Cet habitat cherche, par sa densité et sa mitoyenneté, à bénéficier de la protection réciproque des maisons les unes par rapport aux autres. En effet, cette organisation permet de supprimer deux parois en contact avec l'extérieur.

Tout comme l'habitat isolé, la maison mitoyenne cherche, autant que possible, à profiter des apports gratuits du soleil en privilégiant la façade principale au sud.

2.2.1d Bâti et qualités des matériaux

Bâti traditionnel

Le bâti traditionnel du territoire est bâti avec des matériaux naturels et extraits localement :

- la pierre de schiste et de granit
- la brique
- la tuile
- le bois

Pour le bâti courant, les façades sont réalisées en schiste, recouvert d'un enduit et en granit pour les encadrements des baies. Les couvertures sont réalisées en tuile tige de botte de terre cuite de provenance locale.

Pour les bâtiments prestigieux, les façades sont traitées de la même manière. En revanche, les couvertures sont en ardoises en provenance de la vallée de la Loire.

Le schiste est résistant mais se délie facilement. La présence de l'eau aggrave ce défaut, notamment en cas de gel. C'est pourquoi il est généralement recouvert d'un enduit à la chaux qui le protège des intempéries.

Le granit est une roche plutonique magmatique à texture grenue. C'est un type de roche non poreuse, imperméable, grenue (constituée de grains visibles à l'œil nu) et cohérente (elle ne s'effrite pas sous la pression des doigts, car elle est formée d'éléments fortement soudés entre eux).

Les constructions traditionnelles du territoire l'utilisent principalement pour réaliser les encadrements de baies et les chaînages des bâtiments, qui bénéficient ainsi d'un matériau de construction de qualité ; il est résistant, imperméable et possède une bonne inertie thermique.

Bâti contemporain

La construction rapide d'après guerre, utilisant les dérivés du ciment, a fait disparaître l'exploitation des carrières.

Le bâti construit après guerre est essentiellement constitué de parpaings de ciment, dont les performances énergétiques sont très faibles.

Plus récemment, l'utilisation du bois s'est répandue dans les constructions contemporaines. Ce dernier présente plusieurs avantages :

- C'est un matériau écologique (qui ne nécessite pas d'énergie à la fabrication et peu à la transformation)
- Le bois est un très bon isolant thermique et phonique.
- C'est un matériau naturellement respirant.
- La construction en bois est solide, durable (résistance mécanique), et de bonne résistance sismique.

Nous aborderont dans chapitre 2.2.3 les solutions possibles, au niveau des économies d'énergies, à apporter à ces différents types de bâti.



Mélange de schiste, de granit et de briques



Mélange de schiste et de granit, encadrement en granit

Le bâti traditionnel



Schiste enduit sur une grange et encadrement en brique



Façade enduite et encadrements en granit



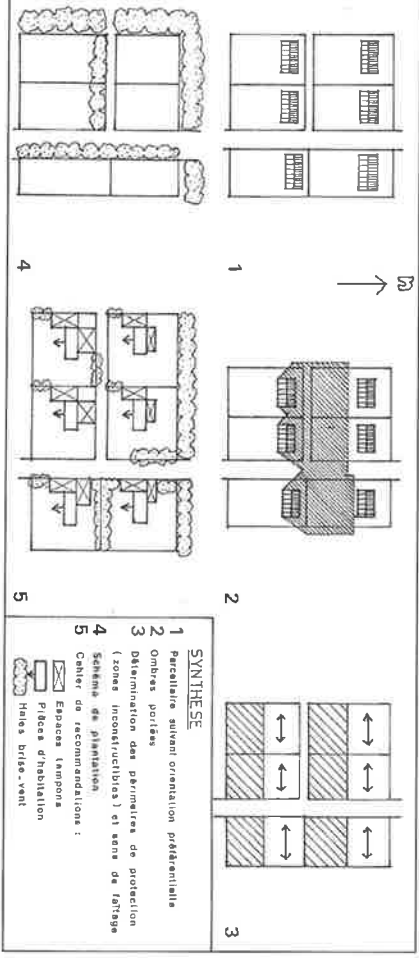
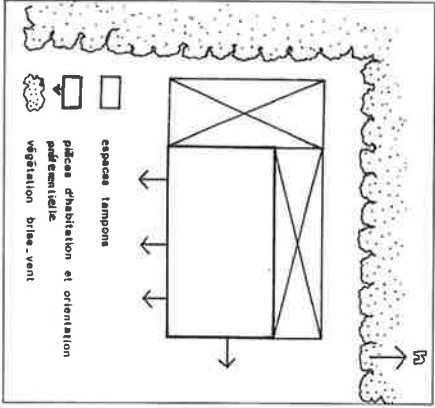
Le bâti contemporain



2.2.2 Les objectifs et moyens d'économiser l'énergie

ANALYSE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

1. Repérer la zone climatique de la construction : localisation dans le département ; versant Nord, Sud, Est, Ouest ; partie ventée, froide, humide, ensoleillée de la commune ; sous le couvert ou non du bourg ; protections végétales existantes ;
2. En déduire une orientation préférentielle (confortée par les habitations traditionnelles proches) ;
3. Vérifier la bonne position des espaces-tampons à l'ouest et au nord ; corrélativement la bonne exposition des espaces de vie (ouvertures principales Sud et Est, secondaires Ouest et Nord) ;
4. Vérifier si des dispositions particulières ont pour objet d'amoindrir l'impact du vent sur la construction ;
5. Vérifier si des dispositions complémentaires (mur, végétation) sont prévues à terme pour protéger la construction ;
6. Vérifier que certains dispositifs annexes, comme la largeur des auvents extérieurs ne suppriment pas la possibilité de captation solaire par les vitrages pendant la période de chauffe ;
7. Vérifier la possibilité d'adjoctions ultérieures supplémentaires sous forme de serres, vérandas ;
8. Vérifier la possibilité d'extension ultérieure à l'habitation (chambres supplémentaires, etc...)



CONCEPTION D'UN LOTISSEMENT

1. Repérer la zone climatique du lotissement : localisation dans le département ; versant Nord, Sud, Est, Ouest ; partie ventée, froide, humide, ensoleillée de la commune ; sous le couvert ou non du bourg ; protections végétales existantes ;
2. En déduire une orientation préférentielle (confortée par les habitations traditionnelles proches). Cette orientation peut varier suivant l'emplacement et le relief du terrain ;
3. Réaliser un maillage de rues qui autorisent un maximum d'orientations préférentielles ;
4. En fonction de la taille du parcelaire raisonner par parties constructibles et inconstructibles. Vérifier dans tous les cas que l'ombre portée des constructions voisines touche le moins possible la partie constructible ;
5. Prévoir un schéma de plantations de protection générale du terrain et de protections rapprochées des constructions ;
6. Prévoir des accès privilégiés par le Nord et l'Ouest. Eviter les accès groupés ;
7. Faire une planche d'illustration, à titre de conseil, qui localise sur chaque lot une bonne position des espaces tampons (garages...) et des pièces d'habitations, ainsi que les haies brise-vent.

2.2.2a Aménagement et développement durable

En décidant aujourd'hui de l'aménagement foncier et de l'urbanisme, les élus influent de façon fondamentale sur la consommation d'énergie des habitants. Il y a une corrélation entre celle-ci, le choix de zones constructibles et les formes urbaines retenues (habitat diffus, lotissement, habitat groupé, ou immeubles collectifs).

Les éléments qui suivent montrent comment appliquer des principes bioclimatiques à l'ensemble des décisions prises quotidiennement par les élus.

Le permis de construire

Il s'agit de vérifier si les plans déposés procureront aux habitants un bien être intérieur par la disposition des pièces, comme un bien être extérieur par la disposition du jardin attenant.

Ainsi, il s'agit d'examiner si :

- les pièces principales sont bien exposées au soleil
- les pièces froides protègent la maison au Nord, éventuellement à l'Ouest
- la façade Ouest, balayée par la pluie et le vent, soumise aux grandes chaleurs de l'été, ne correspond pas aux pièces de vie principales
- la partie de jardin attenant au séjour et à la cuisine sera ensoleillée et à l'abri du vent
- l'habitant pourra par la suite adjoindre certains éléments pour économiser l'énergie

La Zone d'Aménagement Concerté et le lotissement

Le plan de composition doit être à même de permettre une orientation Sud au plus grand nombre de constructions et de veiller à minimiser les masques créés par les constructions voisines.

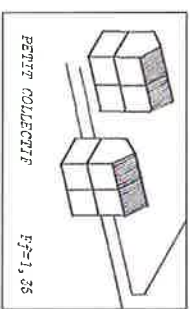
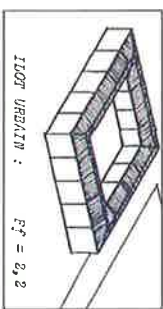
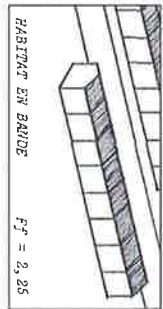
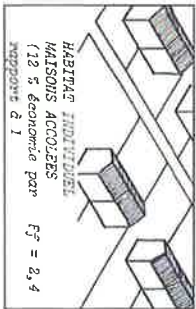
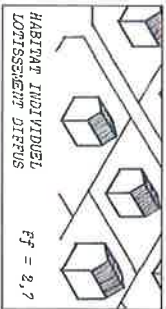
On peut schématiser de façon simple quelques principes en matière de lotissement et notamment sur la conséquence des orientations de la voirie.

Rue Est-Ouest : le parcelaire, perpendiculaire à la rue, est face au Sud. Les constructions qui donnent au Sud sur le rue ont tout intérêt à se reculer au maximum pour éviter toute ombre due aux constructions riveraines ou aux plantations faites sur l'espace public ; cela en gardant un jardin le plus grand possible au Sud.

Les constructions qui donnent au Nord sur la rue ont, elles, intérêt à se rapprocher de la rue pour dégager un jardin Sud le plus grand possible.

Rue Nord-Sud : le parcelaire, perpendiculaire à la rue, est face à l'Ouest ou à l'Est.

Si on veut favoriser une bonne orientation, il faut alors le prévoir suffisamment large pour que l'implantation puisse être perpendiculaire à la rue.



Le facteur forme

Les déperditions thermiques par conduction et rayonnement s'effectuent au niveau des parois en contact avec le milieu extérieur. Leur surface totale est proportionnelle à la compacité du bâtiment. Un volume disloqué entraîne dès lors des pertes énergétiques plus élevées qu'un volume compact pour un même coefficient de déperdition thermique des parois.

Dans le but de minimiser les pertes énergétiques, il faut tendre vers des constructions aussi compactes que possible. Cette compacité peut être caractérisée par le facteur F_f . F_f = aire totale des surfaces extérieures/aire des surfaces habitables

Le facteur de forme est un élément d'analyse de différents quartiers quant à leur « profil énergétique ». Ainsi, on peut classer par ordre décroissant de consommation d'énergie :

- la maison indépendante
- la maison jumelée
- la maison en bande
- l'îlot
- le petit collectif

La protection au vent

Les vents soufflant de l'Ouest et du Sud-Ouest dominent largement. Les vents du Nord-Est sont également marqués.

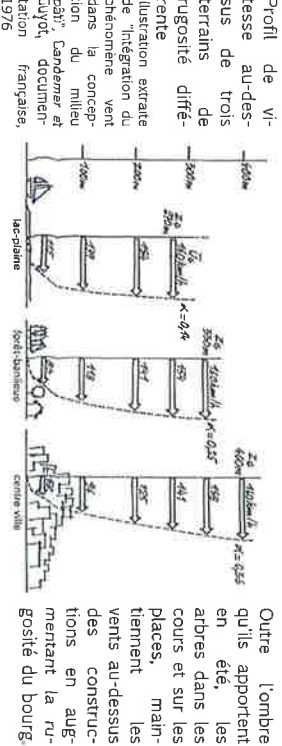
Le vent est un mouvement horizontal de l'air qui tend à équilibrer des zones de pressions différentes dans l'atmosphère. La vitesse du vent fluctue en grandeur et en direction. **La grandeur** : la vitesse du vent sera plus faible au niveau du sol à cause du frottement au contact du sol et de ses aspérités. Plus la rugosité sera importante et plus la vitesse du vent faiblira. Elle croît en hauteur jusqu'à atteindre une valeur constante indépendante du site.

La direction : Suivant les obstacles rencontrés, qu'il s'agisse du relief, de la topographie du site, d'un bâtiment, le vent sera plus ou moins dévié.

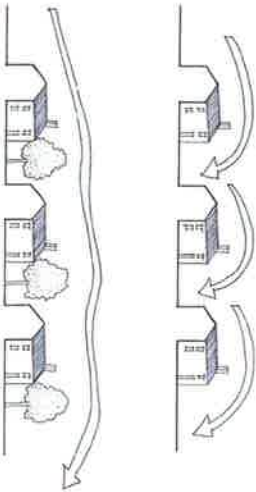
Il sera donc important de :

- conserver tout ce qui créé la rugosité du sol (haies brise-vent en particulier)
- prévoir des zones constructibles peu exposées au vent
- corriger les zones exposées par des protections végétales complémentaires
- contrôler le bon épannelage général des constructions lié à l'organisation des espaces publics.

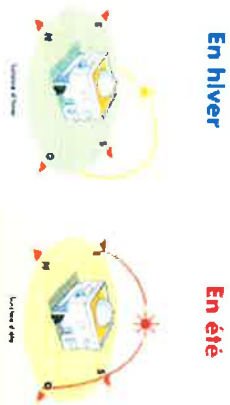
Le facteur forme pour une habitation de 100 m²



Outre l'ombre qu'ils apportent en été, les arbres dans les cours et sur les places, maintiennent les vents au-dessus des constructions en augmentant la rugosité du bourg.



2.2.2b L'Architecture bio-climatique



L'architecture bioclimatique d'aujourd'hui est la redécouverte des principes de construction qui permettaient aux bâtisseurs d'autrefois de composer avec le climat. Elle recherche un équilibre entre la conception et la construction de l'habitat, son milieu (climat, environnement,...) et les modes et rythmes de vie des habitants. L'architecture bioclimatique permet de réduire les besoins énergétiques, de maintenir des températures agréables, de contrôler l'humidité et de favoriser l'éclairage naturel.

Elle utilise l'énergie solaire disponible sous forme de lumière ou de chaleur, afin de consommer le moins d'énergie possible pour un confort équivalent. Elle vise également à protéger la construction des vents et pluies froides. Elle s'appuie sur l'implacement, l'orientation, l'isolation et l'agencement des pièces ; il s'agit pour les constructeurs d'aller, par ces biais, l'architecture au contexte du climat local.

Une démarche bioclimatique se développe sur trois axes : capter la chaleur, la stocker/diffuser et la conserver.

Penser la maison dans son environnement

Avant d'envisager toute production d'énergie alternative, l'essentiel est de bien construire son habitat dès le départ. Tenir compte de l'orientation et de l'ensoleillement peut ainsi suffire à économiser 30% d'énergie.

- Orientation et implantation :

La maison sera orientée au Sud en exposant au rayonnement solaire un grand nombre de surface vitrées. Les surfaces vitrées peuvent constituer une déperdition de chaleur importante. D'où l'idée de les répartir astucieusement : 40 à 60% de surface vitrée sur la façade sud, 10 à 15% au nord, et moins de 20% sur les façades est et ouest.

La maison sera protégée des éléments froids du climat : pluies et vents du Nord.

- Agencement des pièces :

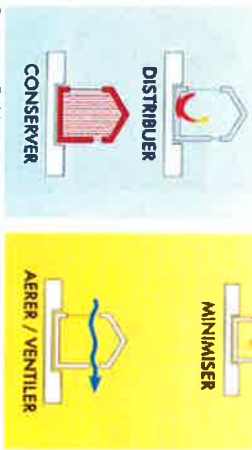
Les pièces à vivre seront situées au Sud, afin de bénéficier de la lumière naturelle et des apports de chaleur ; tandis que les pièces peu utilisées serviront d'espace tampon, au Nord, entre l'extérieur et les pièces de vie.

- Formes et volumes :

La maison bioclimatique est de forme simple et compacte. En effet, plus la maison est compacte, plus la surface en contact avec l'extérieur est petite, plus les déperditions thermiques sont limitées, plus les consommations d'énergie sont faibles.



Exemple d'une maison contemporaine bio-climatique : orientation sud, avec larges ouvertures et protections par brise-soleil (apport solaire l'hiver et fraîcheur l'été).



Source : Polénergie

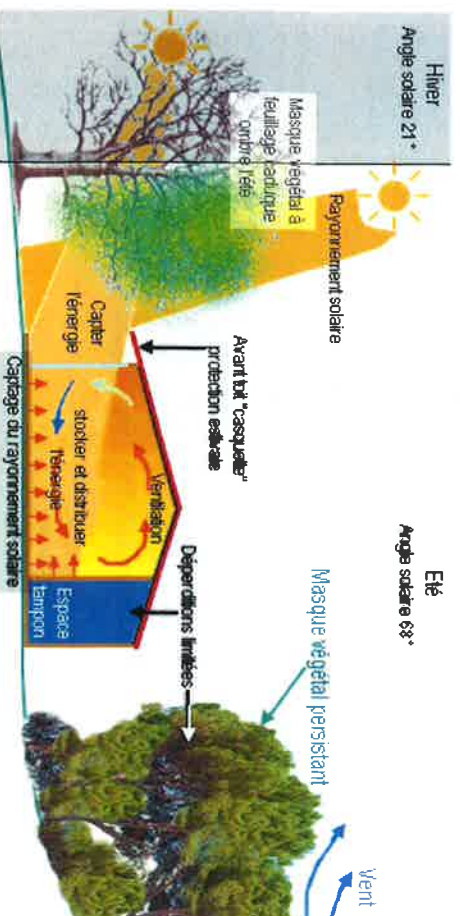
nord

ouest

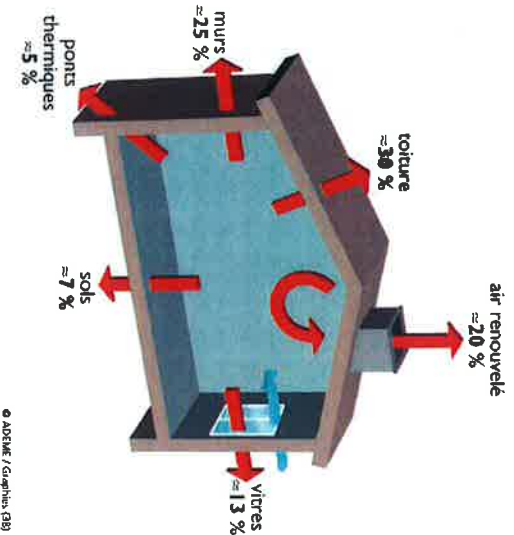
est

sud

source Ademe



Source : CAUE Ariège



© ADCEM / Graphis AB

La toiture végétalisée consiste en un système d'étanchéité recouvert d'un complexe drainant, composé de matière organique et volcanique, qui accueille un tapis de plantes précultivées.

La toiture végétalisée s'inscrit dans une démarche de développement durable :

- en absorbant différents polluants urbains, contribuant ainsi à diminuer la pollution atmosphérique,
- en participant aux économies d'énergie induites par le rôle d'isolation thermique.



Capter la chaleur

- Confort d'hiver :

Durant la saison fraîche, la maison bioclimatique capte la chaleur solaire. Pour capter un maximum son rayonnement, les vitrages doivent être orientés au Sud.

On peut également prévoir une serre ou une véranda, côté Sud, pour renforcer l'effet de serre en saison fraîche. La véranda est un autre excellent moyen de récupérer de la chaleur, mais attention à la surchauffe l'été. Prévoyez un toit ouvrant pour évacuer l'air chaud et un mur en brique entre la maison et la baie vitrée.

Une fois l'énergie solaire captée, il va falloir la stocker puis la distribuer dans la maison.

- Confort d'été :

Durant la saison chaude, la maison bioclimatique doit se protéger des surchauffes. Pour éviter que le rayonnement solaire pénètre dans la maison, il faut protéger les vitrages derrière des volets, des casquettes de toit calculées en conséquences, des pergolas végétales ou encore des brises soleil.

Stocker la chaleur

Une fois la chaleur captée, l'objectif est de la stocker pour pouvoir l'utiliser quand on en aura besoin. Ceci est possible grâce à deux principes complémentaires :

- L'inertie des matériaux :

Derrière les surfaces vitrées qui captent la chaleur, la maison bioclimatique est pourvue de dalles ou de murs denses, constitués de matériaux à forte inertie thermique (béton, pierre, terre,...).

- L'isolation :

C'est un élément indispensable au bon fonctionnement d'une maison bioclimatique. Elle empêche la chaleur de sortir de la maison.

On isolera en priorité la toiture, qui représente entre 30 et 40% des déperditions thermiques d'une maison, mais les murs, vitrages et planchers bas ne devront pas être négligés. Il faudra porter une attention particulière aux ponts thermiques.

En France, l'isolation thermique est généralement placée à l'intérieur. Dans ce cas seul le volume d'air est chauffé, et les ponts thermiques ne sont pas éliminés. Alors que placée à l'extérieur, comme une seconde peau, l'isolation thermique permet de conserver l'inertie des murs et traite les ponts thermiques. On peut également construire les murs avec des matériaux isolants, tels que la paille ou la brique à isolation répartie de 50 cm.

On utilisera également des systèmes d'occultations extérieurs (volets) pour les nuits hivernales.

Diffuser et réguler la chaleur

Pour obtenir un confort agréable, la chaleur doit être distribuée dans toute la maison. La ventilation est indispensable, particulièrement dans une maison bien isolée, car l'air doit être renouvelé et l'humidité doit être évacuée.

La ventilation peut être réalisée par plusieurs solutions : une VMC (ventilation mécanique contrôlée), un puit canadien.

2.2.2c Les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont des énergies primaires inépuisables à très long terme, car issues directement de phénomènes naturels, réguliers ou constants, liés à l'énergie du soleil, de la terre ou de la gravitation. Les énergies renouvelables sont également plus « propres » (moins d'émissions de CO₂, moins de pollution) que les énergies issues de sources fossiles.

Les principales énergies renouvelables sont :

- L'énergie de biomasse
- L'énergie solaire
- L'énergie éolienne
- L'énergie hydroélectrique
- La géothermie
- Les énergies marines (que nous ne développerons pas ici)

La Biomasse

En énergétique, le terme de «biomasse» regroupe toutes les matières organiques qui peuvent dégager de l'énergie soit par combustion directe ou suite à une étape de transformation. La biomasse représente donc aussi bien la fraction biodégradable des déchets industriels ou agricoles que le bois issu directement de la forêt.

En matière d'énergie dans le logement, il s'agit du bois sous toutes ses formes : bûches, granulés et plaquettes.

Le Solaire

L'énergie solaire transforme le rayonnement solaire en électricité ou en chaleur, selon les technologies.

L'énergie solaire photovoltaïque produit de l'électricité via des modules photovoltaïques, électricité qui peut être ensuite injectée sur les réseaux électriques.

L'énergie solaire thermique produit de la chaleur qui peut être utilisée pour le chauffage domestique ou la production d'eau chaude sanitaire.

Enfin, l'énergie solaire thermodynamique produit de l'électricité via une production de chaleur.

L'Eolien

Une éolienne est un dispositif qui permet de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Cette énergie est ensuite transformée dans la plupart des cas en électricité. La France possède le deuxième gisement éolien européen après la Grande Bretagne.

L'hydraulique

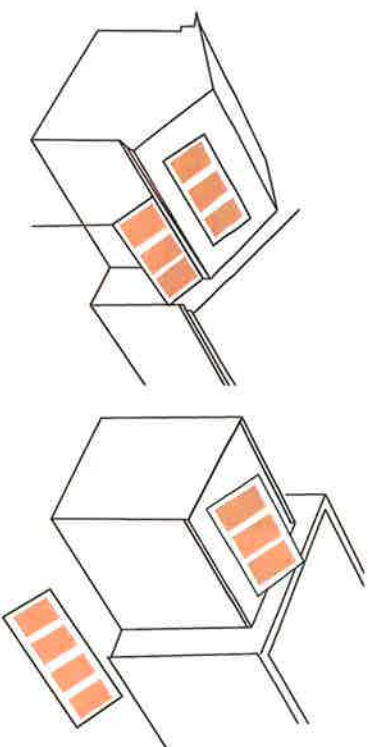
L'hydroélectricité récupère la force motrice des cours d'eau, des chutes, voire des marées, pour la transformer en électricité.

On distingue les installations hydroélectriques «au fil de l'eau», qui font passer dans une turbine tout ou partie du débit d'un cours d'eau en continu, et celles nécessitant des réserves d'eau («par écluses» ou «de lac») :

La géothermie

La géothermie ou «chaleur de la terre» couvre l'ensemble des applications permettant de récupérer la chaleur contenue dans le sous-sol ou dans les nappes d'eau souterraines (la température de la terre et de l'eau souterraine est d'autant plus élevée que l'on se rapproche du centre de la terre). En fonction de l'application, les calories ainsi récupérées servent à la production de chaleur et/ou de froid ou à la production d'électricité.

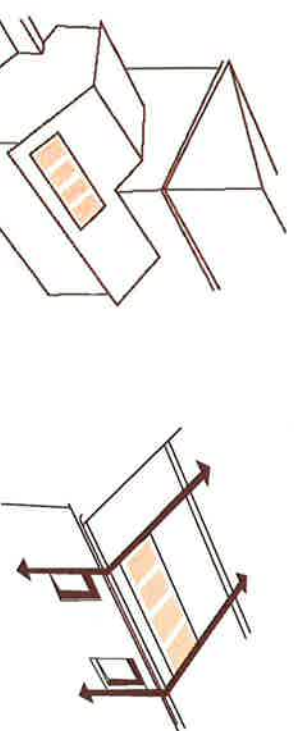




> En toiture et en auvent.

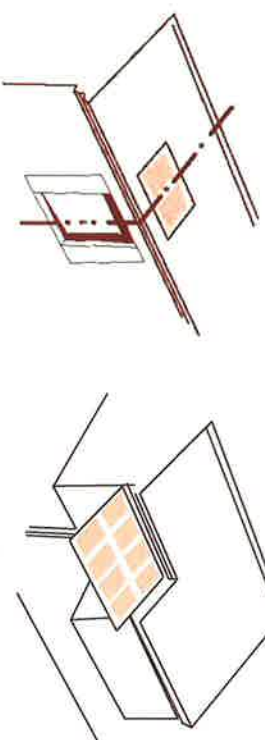
Schémas des implantations possibles de panneaux solaires (Enerplan et Ademe)

> Châssis sur toiture-terrasse et au sol



> Implantation des capteurs à privilégier sur toiture secondaire

> Implantation horizontale.
Alignement du champ de capteurs avec les ouvertures en façade.



> Alignement avec ouverture de façade
Schémas de composition (Enerplan et Ademe)

> Capteurs comme éléments à part entière de la composition architecturale (toiture de terrasse...)

L'implantation de panneaux Solaires

L'énergie solaire est une énergie d'appoint qui doit s'intégrer dans une habitation tout tenant compte du rendement énergétique de l'installation.

Plusieurs types d'implantation sont possibles pour ces capteurs mais elles doivent répondre à l'obligation d'une exposition plein sud et de l'inclinaison préférentielle des capteurs (30 % pour le photovoltaïque, 45 % pour les chauffe-eau individuels et 60 % pour les systèmes solaires combinés de chauffage).

Dans les constructions neuves, les panneaux thermiques et/ou photovoltaïques sont utilisés comme éléments architecturaux à part entière.

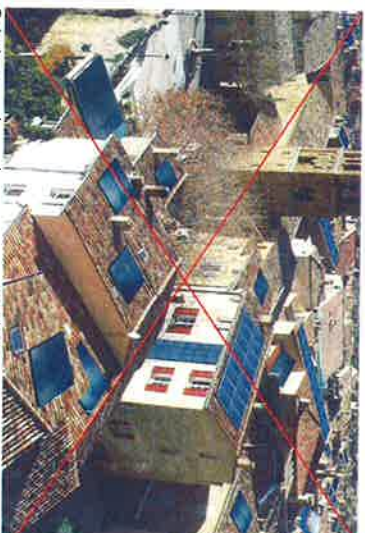
Dans les mises en oeuvre sur des ouvrages déjà existants, il s'agit d'une adaptation, d'une incorporation des panneaux au bâti.

Plusieurs typologies d'implantation existent, liées ou non au bâti :

- Garde corps, allèges
- Brise-soleil
- En façade, mur rideau, décoration de vitrage (dessins de couleurs...)
- En verrière
- En toiture
- En toiture de terrasse, d'appentis (les capteurs double fonction)
- Au sol

Dans tous les cas, l'implantation de capteurs solaires doit répondre à quelques règles de base :

- créer d'un «champ» de captage le plus homogène possible en regroupant les panneaux solaires,
- éviter d'isoler dans le paysage ce champ de panneaux, et plus volontiers lui trouver un adossement qu'il soit bâti ou non bâti,
- accepter une perte de rendement des panneaux en pondérant orientation et inclinaison en fonction de critères paysagers ou architecturaux,
- toujours préférer une implantation «basse» et discrète, qu'elle soit ou non liée au bâti (sous le bâti ou en fond de parcelle pour une implantation au sol, sur des toitures secondaires ou des dépendances dans le cadre d'une implantation sur le bâtiment).



Solution tragique des panneaux solaires



Solution acceptable en bandeaux des panneaux solaires

Illustrations réalisées par le SDAP des Alpes-de-Haute-Provence



Image 1 : Implantation de capteurs sur 100% de la couverture



Image 2 : Implantation de capteurs en partie basse de la couverture



Image 3 : Implantation de capteurs de manière morcelée

L'implantation en toiture

La majorité des implantations réalisées à ce jour se situent en toiture, et force est de reconnaître que certaines de ces réalisations affichent des carences paysagères, souvent induites par une approche purement énergétique. Au-delà d'un nécessaire compromis entre rendement et intégration, certaines précautions architecturales peuvent être prises, et notamment :

- regrouper les panneaux et éviter une implantation verticale du champ de captage,
- s'adosser à la pente des toitures, et garder une proportion cohérente entre surface de captage et surface de toiture,
- aligner le champ de capteurs avec les ouvertures existantes en façade, et privilégier une certaine symétrie,
- éviter une implantation près du faîtage et respecter une distance minimale par rapport à la gouttière et aux rives,
- préférer une implantation encadrée, plutôt qu'en superposition, éviter les toitures principales et les toitures à quatre pans, préférer les toitures secondaires ou les dépendances,
- choisir un capteur dont le coloris et la texture sont en accord avec la toiture.

L'implantation au sol

Dans le cadre d'un habitat diffus et suivant les opportunités offertes par le terrain libre, il est possible d'envisager de désolidariser les capteurs solaires du bâti. Cette disposition permet souvent d'optimiser l'orientation et l'inclinaison des panneaux sans réel préjudice sur le site.

- préférer une implantation en aval du terrain ou en fond de parcelle,
- profiter des talutages naturels de la parcelle pour «adosser» le champ de capteurs solaires,
- ne pas hésiter à prévoir de petits travaux compensatoires paysagers sans effet de masque pour accompagner l'implantation des panneaux solaires.

L'implantation sur bâtiment agricole ou artisanal

Au niveau des bâtiments agricoles, la superficie disponible est très importante. Ainsi, les capteurs doivent apparaître comme des éléments de couverture. Soit comme une couverture complète (image 1), soit comme des éléments de verrière (images 2).

Les implantations découpées ou morcelées sont trop visibles et dénaturent la couverture et l'environnement du bâtiment (image 3).

2.2.3 Les conséquences sur Montfaucon-Montigné et Saint-Germain-sur-Moine Enjeux et potentialités

Exemple de rénovation énergétique respectueuse du patrimoine : hypothèse basée sur un bâtiment selon les données de l'Ademe "Rénover sans se tromper", sur une maison construite avant 1975, non isolée



Hypothèse A : isolation de la toiture, des planchers, et traitement des fuites d'air (menuiseries anciennes non jointives, cheminées non fermées, percements des façades, cave etc) par colfeutrement simple et bonne calibration d'une VMC existante pour contrôler le renouvellement de l'air : économie de 47%

Hypothèse B : idem, avec changement du chauffage et eau chaude sanitaire pour une chaudière à condensation en calibrant selon les nouveaux besoins (réduits par la bonne isolation) : économie de 67%

Hypothèse C : hypothèse B avec changement de VMC pour une double flux (à la fois aspiration et entrée d'air frais, en des points différents du logement) avec récupération de la chaleur (90%) : avantage : l'air n'entre plus par soit les menuiseries ou des grilles directes sur l'extérieur, il entre moins froid, donc moins d'effet de courant d'air : économie de 87%

Cela, sans remplacer les menuiseries anciennes bois (juste réparées, colfeutrées), sans « sur-isoler » les murs pour ne pas perdre leurs qualités esthétiques ni leur intégrité

Chaque projet est différent, particulièrement dans l'ancien, la bonne isolation d'une toiture peut par exemple, amplifier les dépendances sur d'autres surfaces. « La chaleur prend le chemin le plus facile pour s'échapper »

2.2.3a La rénovation thermique

Comme on l'a vu précédemment, le bâti ancien présente de part sa configuration (densité des constructions), ses modes constructifs, la nature et l'origine locale de ses matériaux de construction, des qualités d'économie bien supérieures à celles des bâtis plus récents.

Cependant, il est encore possible d'améliorer ces performances thermiques :

L'isolation des façades

Pour les bâtiments anciens (en pierres ou moellons), les dispositifs d'isolation doivent se faire l'intérieur de façon à ne pas remettre en cause la composition architecturale, le décor et la modénature de la façade.

Pour les autres immeubles, l'utilisation d'enduits isolants ou d'une isolation extérieure est préférable ; cela permet de conserver l'inertie des murs et traite les ponts thermiques.

L'isolation des toitures

Pour les bâtiments existants, les dispositifs d'isolation se feront par l'intérieur en sous-face des toits ou sur le plancher du comble, qui est la méthode la plus performante car le volume du comble participe à l'économie générale comme espace tampon.

Pour les constructions neuves l'isolation pourra être intérieure ou extérieures, ou bien encore végétalisée en toiture terrasse.

Des menuiseries performantes

Les menuiseries neuves seront à double ou triple vitrage, ce qui n'exclut pas que les sections resteront fines.

Sur les constructions anciennes, ayant des menuiseries anciennes de qualité, on pourra envisager la pose d'une deuxième menuiserie ; celle-ci sera placée à l'intérieur, c'est à dire, à l'arrière de la menuiserie ancienne, et ne comportera pas de découpage de vitrage, afin de rester non visible de l'extérieur.

2.2.3b L'utilisation des énergies renouvelables

Selon leur nature, les énergies renouvelables sont plus ou moins exploitables sur le territoire.

La Biomasse

Bien que région non forestière, les Pays de la Loire peuvent mobiliser une ressource en bois importante. Elle est la seconde de France en terme d'activités de transformation du bois. La filière bois, avec 30 000 emplois, est le troisième secteur industriel de la région.

Pour les ressources forestière et bocagère, les contraintes technico-économiques (multitude de propriétaires, dessertes forestières, équipements en matériels de broyage et autres matériel forestier, coût acceptable du bois énergie..) sont parfois importantes. La mobilisation de ce gisement s'effectuera de manière progressive.

Le Solaire

Avec plus de 1970h/an d'ensoleillement, le territoire, se situe dans les hauts taux nationaux. Le potentiel solaire est donc fort.

Cependant, au niveau de l'architecture, c'est l'énergie solaire qui a le plus grand impact visuel. C'est pourquoi l'implantation de capteurs doit être réfléchie, dès la conception de préférence, et intégrer à l'architecture du bâtiment, comme cela a été détaillé au chapitre 2.2.2c.

L'hydraulique

Il existait des moulins sur la commune qui exploitaient l'énergie de l'eau. Cependant les besoins actuels pour produire de l'électricité sont certainement plus importants que ceux nécessaires au fonctionnement d'une minoterie. Cette énergie peut cependant être envisagée comme énergie d'appoint pour les habitants d'un des anciens moulins.

La géothermie

L'exploitation de l'énergie géothermique engendre peu d'impact sur la qualité architecturale et paysagère du lieu d'exploitation.

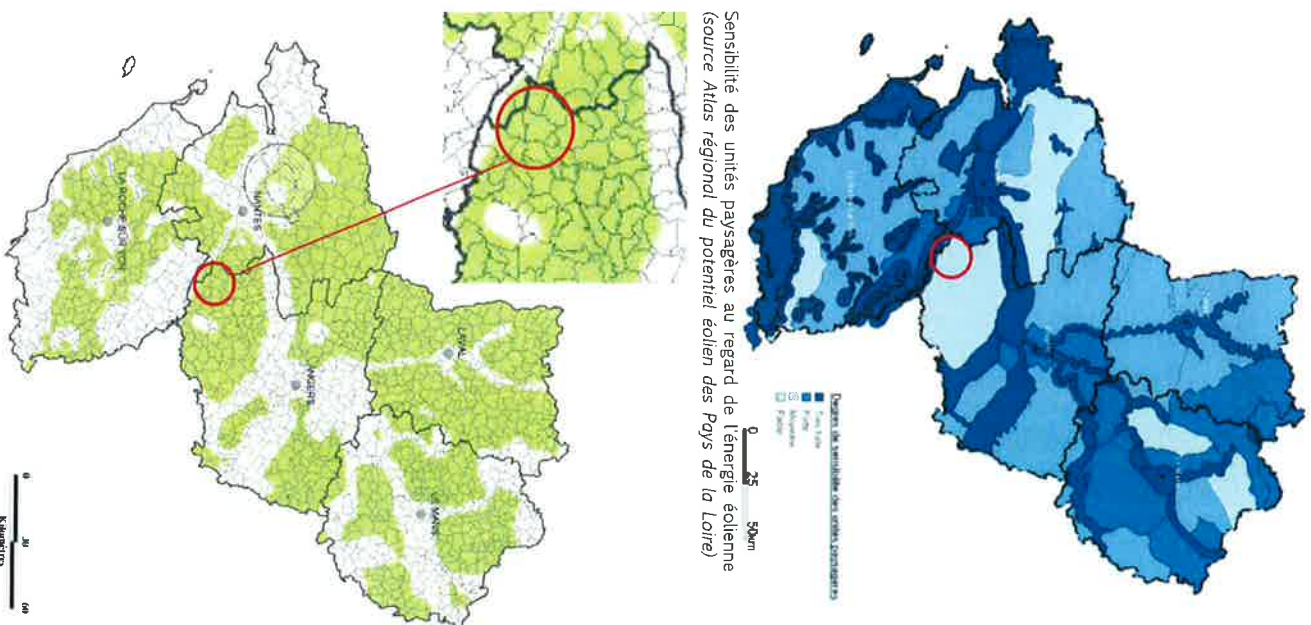
Cependant, une telle installation nécessite quelques précautions :

- tenir compte du sous-sol existant, et de la présence éventuelle d'anciennes carrières
- tenir compte du profil naturel du sol et ne pas le modifier de façon marquée
- ne pas impacter les arbres remarquables existants et les haies (un retrait de l'installation est obligatoire par rapport au système racinaire des sujets)
- ne pas créer de remblais suite à la mise en place de l'installation
- ne pas impacter des éléments patrimoniaux existants tels que sols pavés, puits...

L'Eolien

Selon l'atlas régional du potentiel éolien des Pays de la Loire, les zones où le potentiel éolien est le plus élevé sont la frange littorale et les secteurs de marais (potentiel 60m entre 300 et 500 W/m²).

Le développement de l'éolien terrestre dans les Pays de la Loire a connu une croissance significative à partir de 2006. De 2006 à 2011, la puissance des installations raccordées au réseau a ainsi été multipliée par huit. Cette tendance connaît cependant une légère baisse à partir de 2011. Cette évolution peut être perçue comme la conséquence à la fois du délai nécessaire à l'intégration des nouvelles dispositions de la loi de Grenelle 2 (règle des 5 mâts, ...) et de la crise économique. Avec l'appropriation du dispositif réglementaire concernant les installations classées et la mise en place du SRE définissant les zones favorables ainsi qu'un objectif ambitieux de puissance régionale, l'éolien terrestre va pouvoir s'inscrire dans une perspective de déploiement à nouveau soutenue.





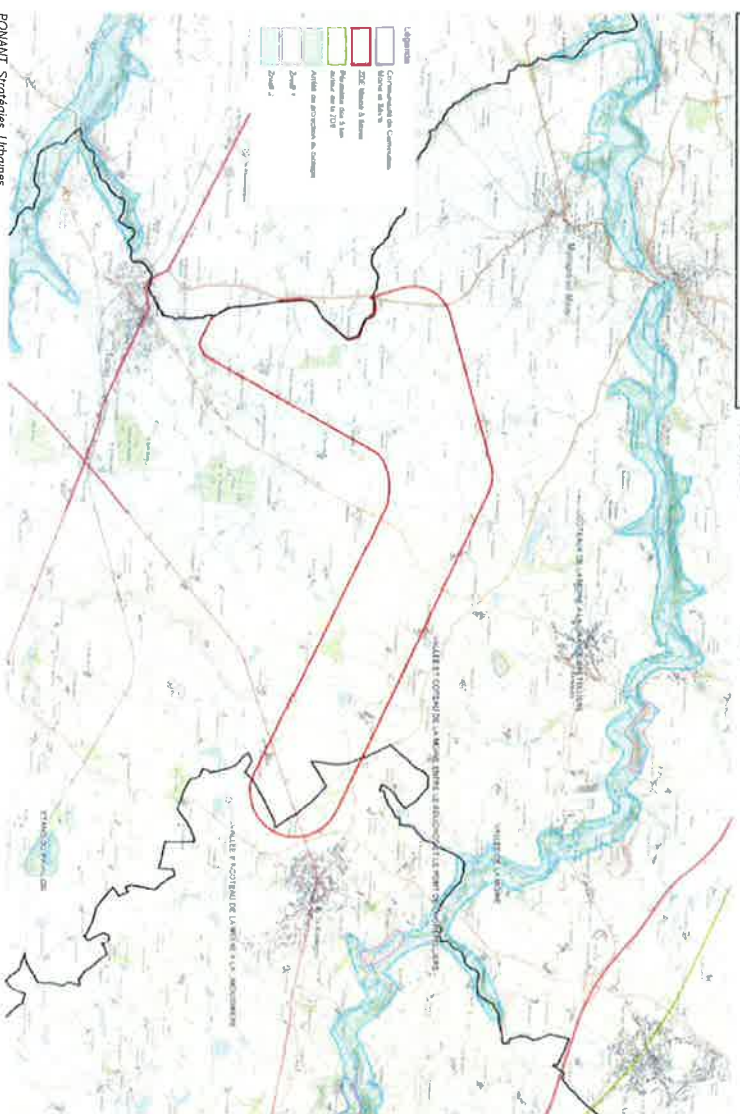
ZDE Moine et Sèvre

ZDE Moine et Sèvre La biodiversité sur la ZDE (Z2)

0 500 1000 1500 Mètres



Source : IGN, 2010



POMANT Stratégies Urbaines

Depuis 2006, le Pays des Mauges est doté d'un Schéma de développement éolien. La Communauté de Communes accompagne depuis l'origine la réflexion concernant le développement de l'énergie éolienne au sein du Pays des Mauges.

A l'échelle de Moine et Sèvre, l'objectif à atteindre fixé par les élus est de parvenir à satisfaire par l'éolien les besoins électriques du territoire.

Au sein des sites hors contraintes et en complément de l'approche biodiversité, il s'agissait de choisir les secteurs les plus favorables pour accueillir des parcs éoliens sur le territoire. Une mission d'étude a donc été menée afin d'identifier les secteurs pouvant constituer un ensemble cohérent susceptible d'accueillir 5 machines sans porter atteinte à la qualité des paysages environnants.

Les périmètres de ZDE retenus sont le résultat d'une mission d'analyse préalable menée en concertation avec les élus.

La ZDE est composée de deux parties distinctes :

- Le secteur du Bordage, au nord-ouest du territoire situé sur les communes de Tillières et Saint- Crespin-sur-Moine ;
- Le secteur du Pâtis, au sud, situé sur les communes de Montfaucon-Montigné, Torfou et étendu sur la Romagne pour englober une zone identifiée hors contraintes à cheval sur les 2 collectivités.

Elle présente une surface totale de 26,23 km² répartie en 2 secteurs de 15,18 km² au Nord-Ouest (le Bordage) et de 11,05 km² au Sud-Est (le Pâtis).

Conformément aux capacités du réseau, à l'ambition énergétique du territoire et à la cohérence paysagère, la puissance éolienne installée au sein de la ZDE Moine et Sèvre sera comprise entre 0 et 60 MW.

Le secteur du Pâtis, qui intéresse la commune de Montfaucon-Montigné est situé à l'extrémité Sud-Est de la commune, à une altitude comprise entre 102 et 119 m. Il s'inscrit dans une zone pouvant constituer un vaste périmètre de ZDE orienté Ouest-Nord-Ouest couvrant les communes du Longeron, Torfou et Montigné. Son orientation générale constitue un élément intéressant pour l'inscription dans le paysage d'un parc éolien significatif. Aucun site naturel ou monument historique inscrit ou classé ne se situe à proximité immédiate du secteur.

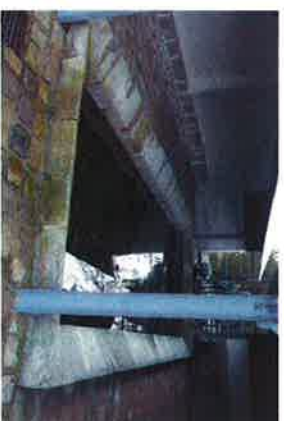
Les deux parties de la Zone de Développement Éolien choisies par la Communauté de Communes Moine et Sèvre, semblent, au vu des données actuelles du CPE Loire et Mauges et du SRE, ne pas être situées à proximité immédiate d'importants points chauds de biodiversité. Le site Natura 2000 le plus proche est quant à lui situé à plus de 10 km (site des marais de Goullaine). Bien entendu, une étude d'impact sera nécessaire pour tout projet d'implantation, afin d'être plus précis sur l'impact occasionné..

III. PROBLÉMATIQUES TRANSVERSALES

3.1 Les paysages, la Moine et le bocage

Un patrimoine lié à la Moine à préserver

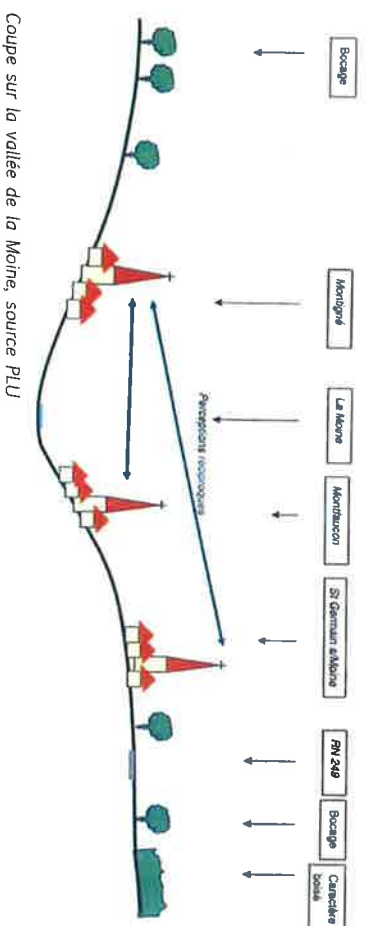
La vallée de la Moine génère un patrimoine exceptionnel et varié tant au niveau des paysages (la rivière et ses abords arborés), qu'au niveau du bâti (moulins, lavoirs...)



Un paysage bocager à préserver

Le patrimoine paysager est également constitué par le bocage et son réseau de haies.

La gestion et l'entretien des haies, dans les espaces agricoles ou en limites de parcelles bâties, fait partie de la protection du patrimoine du territoire.

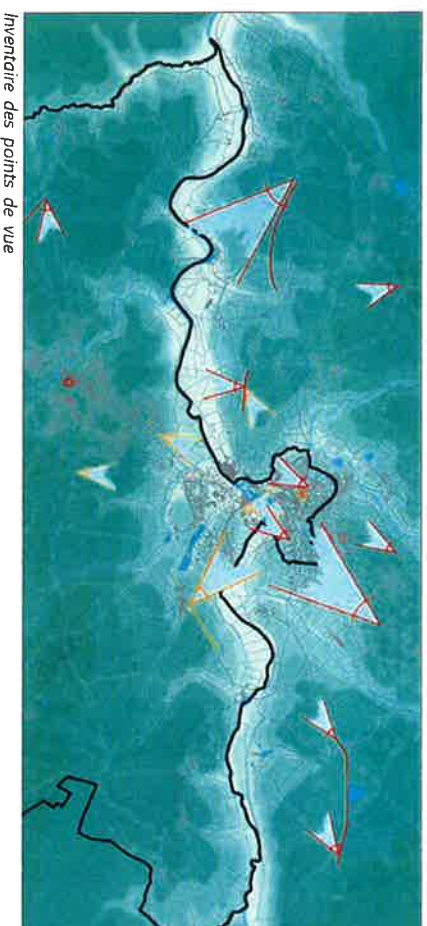


Coupe sur la vallée de la Moine, source PLU

Des vues réiproques entre les deux rives

Le relief offre des points de vue réiproques et des relations visuelles privilégiées entre les deux rives (Montfaucon et Saint-Germain)

En dehors des vues sur les clochers de Montfaucon et de Montigné, il existe des relations à entretenir entre les paysages et le bâti, ou certains éléments patrimoniaux entre-eux, comme les deux châteaux de Doré les Tours et de la Jarrie.



Inventaire des points de vue



Vue du château de Doré les Tours depuis le château de la Jarrie



Vue sur le moulin de Robot depuis le château de la Jarrie



Vue sur les fermes de Saint-Germain depuis Montfaucon-Montigné

3.2 Les espaces publics

Les espaces publics jouent également un rôle dans la perception d'ensemble du territoire. Ces espaces gagneraient à être retravaillés de manière simple mais plus en harmonie avec les lieux.

Les espaces de circulation notamment sont souvent traités de manière " routièrè " et rigide. Ces traitements urbains sont dissonants dans le paysage plutôt rural du territoire.

Le traitement des espaces publics (voies de circulations, piétons, vélos, voitures, places) est un domaine à améliorer sur le territoire, de plus, la voiture est très présente y compris sur des espaces emblématiques.



Une circulation qui engendre des aménagements routiers



Des espaces dédiés à la voiture



Des traitements urbains à définir



Cependant, il existe déjà dans les bourgs quelques exemples de réalisations bien menées, ou des conservations de pavements anciens bien préservés.

Afin d'améliorer cet aspect, il conviendrait de requalifier les espaces avec des thèmes dominants par partie de territoire :

- Pour les bourgs : aménagement plutôt piétonnier avec pavés.
- Pour les hameaux : aménagements plus naturel laissant place à la végétation.

Des aménagements et des matériaux de qualité à préserver



Années		Les principales étapes du fleurissement
1827		Premier concours cantonal des jeunes fleuristes. Institution de l'été de fleurs.
1830		Pays fédéral de la jeunesse participant au Concours des Villes et villages fleuris. Fleurissement de Vire et de Jumièges. Développement artistique autour de la Grande St-Jean, élargi au quartier Vauban, "Jardins de la Belle" devant la prison.
1844		Exposition nationale établie par Louis NODDÉ, gendarme cantonal pour les embellissements aux droits de régime.
1855		Médiation des jurateurs à "Jardins fleuris", "Jardins fleurissants". Développement des sociétés de régime de concours cantonal et concours communal de village de la Vallée, la formation "Les Fleurs", "Jardins fleurissants", la participation et aux concours de la commune.
1866 1867 1868		Développement continu de la Ville fleurie fleurissante, institution de l'été de fleurs. Concours cantonal "Les Fleurs fleuris" de la Vallée de la commune.
1869 pour 1868 et 1869		Institution de l'été de fleurs fleurissante de la Vallée. Développement continu de la Ville fleurie fleurissante, institution de l'été de fleurs. Concours cantonal "Les Fleurs fleuris" de la Vallée de la commune.

Fleurissement, mise en valeur du patrimoine



Aménagement des abords de la Moine (jardin et lavoir)



Aménagement de la motte féodale et des abords de l'église Saint-Jacques (avant et après travaux)

Un travail de mise en valeur est en cours et a déjà concerné plusieurs sites importants, tels que la motte féodale, les abords de l'église Saint-Jacques, les abords de la Moine près du pont...

3.3 Le bâti

La dégradation du bâti

La mauvaise restauration de l'habitat est un problème qui touche assez largement les communes. C'est un facteur important de la banalisation des bourgs.

Les erreurs sont multiples et s'accumulent elles conduisent à enlaidir les paysages urbains ou ruraux.

Il peut s'agir de la réalisation de fenêtres plus larges que hautes ou la modification des proportions d'une baie, la suppression d'une fenêtre au profit d'une porte plus basse...

Le traitement des enduits également est un sujet sensible sur le bâti ancien. La pose d'un enduit ciment ne correspond pas, au niveau esthétique et au niveau technique aux murs de pierres des bâtiments anciens, car il rigidifie le bâti et l'empêche de respirer.

La modification des menuiseries peut sembler anodine, mais elle contribue aussi à la dégradation du bâti : pose d'éléments standards en matériaux plastiques (fenêtres, volets roulants...). Ce n'est plus la menuiserie qui s'adapte à la baie, mais la baie que l'on retaille en fonction de la menuiserie.



Quelques exemples de dégradation du bâti : Volets roulants, percements aux proportions inadaptées, pose d'éléments standardisés...



Une multiplication des erreurs qui banalise les bourgs



Des rez-de-chaussée transformés



Des enduits inadaptés



Les devantures inappropriées



Une ancienne devanture de qualité

Simulation de la dégradation progressive d'une maison traditionnelle

1



La maison à l'origine

2



Suppression des volets en bois

3



Remplacement de la porte et installation de garde-corps et de volets roulants au premier étage

4



Remplacement de deux fenêtres par une baie vitrée

5



Remplacement de deux fenêtres par une porte de garage

6



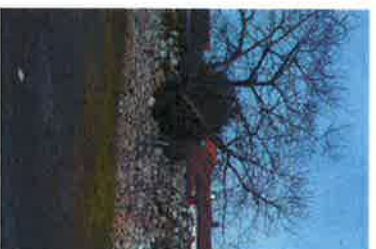
Suppression des encadrements de fenêtres avec un nouvel enduit

6



La maison aujourd'hui

On peut imaginer qu'un édifice de qualité se transforme peu à peu : suppression des volets, changement de la porte d'entrée, puis fenêtres, percement d'une porte de garage... Enfin l'enduit se fragilise et on le remplace par un enduit ciment.



La disparition progressive des murs

Les clôtures et les murs

Ces phénomènes de mauvaises restauration et de banalisation touche aussi les clôtures qui jouent un rôle essentiel dans la perception des paysages urbains et ruraux.

Les murs anciens sont parfois malmenés (réalisation d'enduits non adaptés), quand ils ne sont pas démolis.

L'entretien et la restauration des murs en pierre fait partie des éléments indispensables à la sauvegarde du patrimoine des communes.



Des restaurations plus ou moins réussies

De bons exemples de restauration de murs anciens



Bâti ancien et construction contemporaine

Il existe de bons exemples, sur le territoire, de mariages entre architecture traditionnelle et architecture contemporaine qui s'inspirent de l'architecture locale. Ici se sont les éléments de dépendances en bois qui ont été repris avec des bardages de bois verticaux.



Les constructions récentes dans les bourgs

Les interventions contemporaines dans les bourgs anciens devront tenir compte des spécificités de celui-ci.

En effet, dans le centre ancien, les nouvelles constructions ont été parfois implantées en retrait de l'alignement et parfois même au milieu de leur parcelle.

Ce type d'implantation est en contradiction avec l'implantation généralisée du bâti ancien à l'alignement des rues.

De plus, des rapports esthétique ou de gabarits trop différents rendent parfois la cohabitation délicate.



Des gabarits ou des implantations qui ne correspondent pas au tissu ancien



Des confrontations délicates entre patrimoine et constructions récentes de faible intérêt

3.4 Les extensions urbaines

Les paysages et les vues sont malheureusement souvent parasités par les constructions nouvelles qui se sont implantées sur les crêtes.

L'implantation du bâti sur les coteaux demande une réelle réflexion préalable, afin de minimiser son impact.

Les nouveaux quartiers sont de faible densité et leur aspect mérite réflexion.

La promotion d'un urbanisme reprenant l'aspect du bourg, des maisons traditionnelles et d'une architecture de qualité est à faire, qu'il s'agisse d'une architecture de type traditionnelle ou bien d'une architecture plus contemporaine.

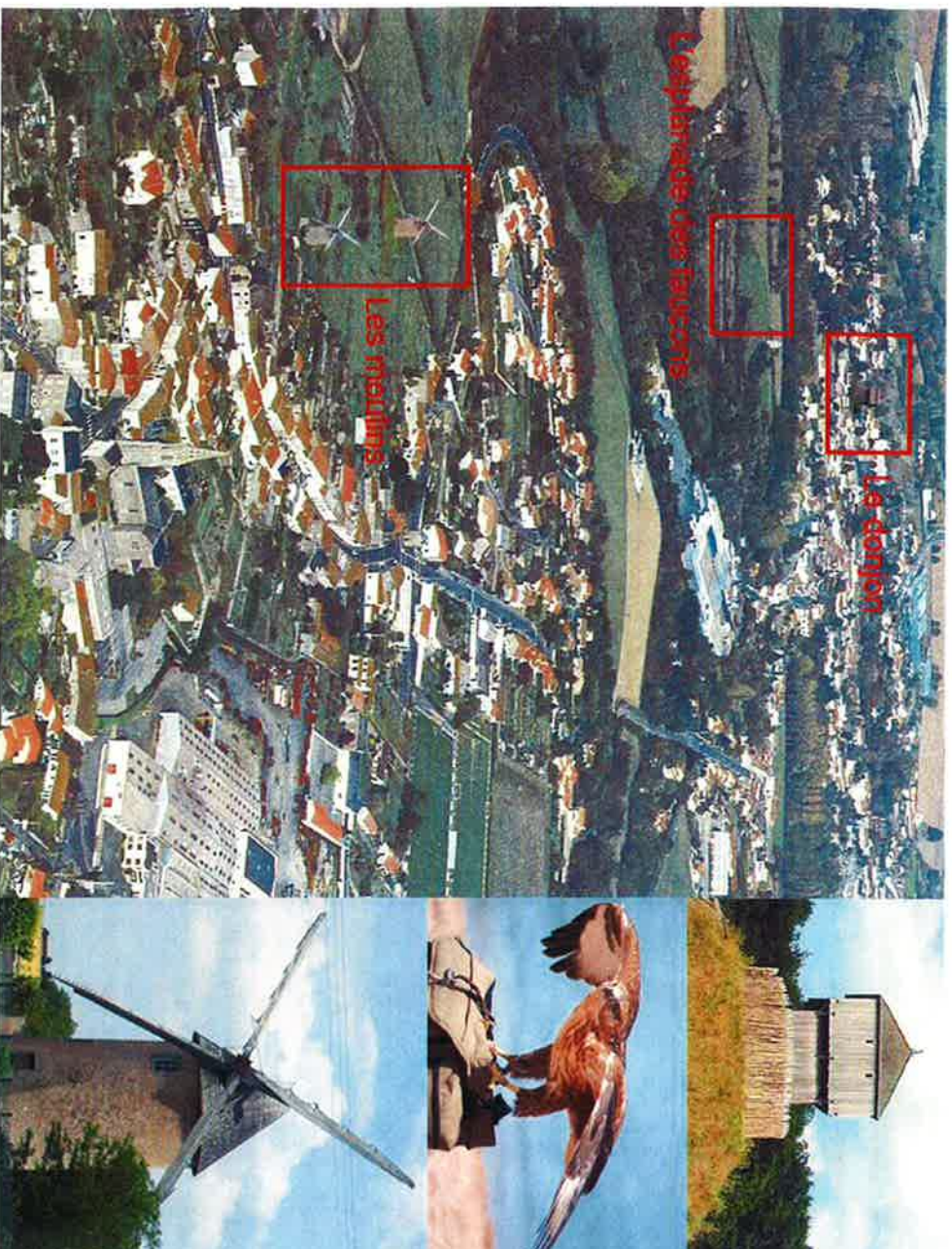
Il faut également travailler la notion des limites, des clôtures et l'aménagement des espaces publics.



Des espaces publics à traiter et une architecture à définir



L'implantation des nouvelles zones de constructions doit aussi tenir compte de vues lointaines



Des projets de mise en valeur du patrimoine à mettre en place

CONCLUSION

Les communes possèdent un patrimoine très riche, lié à ses paysages et à l'histoire de leur territoire lié à la Moine.

La phase de diagnostic a fait l'inventaire du patrimoine résultant :

- Paysages et points de vue remarquables autour de la vallée de la Moine,
- Morphologie urbaine et typologie du bâti spécifiques aux différentes implantations des constructions dans les bourgs ou dans les hameaux,
- un bâti de qualité à préserver, d'une grande richesse (habitat urbain et rural, moulins, chapelles...).

L'approche environnementale a exposé la manière dont ce patrimoine s'est implanté sur le territoire, son relief, son climat, et comment aujourd'hui, il est encore possible et indispensable de tenir compte de ces paramètres, tout en les hiérarchisant par rapport à la qualité des sites.

L'AVAP s'attache donc à préserver les paysages et le bâti qui constituent l'identité et la qualité des communes de Montfaucon-Montigné et Saint-Germain-sur-Moine, en veillant à permettre l'évolution et l'extension du bourg dans le respect à la fois des paysages existants, des nécessités et des contraintes environnementales des lieux.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles

Bulletins de l'Association pour la Sauvegarde et la Promotion du Patrimoine de Montfaucon-Montigné

- « Montfaucon-Montigné de 1800 à 1870 »
- « Montfaucon-Montigné 1900 »
- « La grande guerre 1914-1918 à Montfaucon-Montigné »
- « Montfaucon-Montigné 1935-1945 »
- « Montfaucon-Montigné 1963-2000 »

- « Montfaucon-Montigné, ses écoles, dix siècles d'histoire, un siècle de photos », Anne-Marie Legeay, les éditions d'ici, mai 2009
- « Saint-Germain-sur-Moine de 1900 à 2000 », recueil réalisé par les commissions municipales Information et Culture, des personnes germinoisises et le secrétariat de la mairie, janvier 2001.
- « Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, Tome II », Célestin Port, Angers, H. Siraudeau, 1978
- « Mégalthes en Anjou », Michel Gruet, Charles-Tanguy Le Roux, réédition de Inventaire des mégalithes de la France. Tome 2, Maine-et-Loire, Le Coudray-Macouard : 2e éd., 2005.
- « L'intégration des Mauges à l'Anjou au XIème siècle », Teddy Veron et Olivier Guillot, Presses Universitaires de Limoges, Limoges, 2007, 400 p., cartes.
- « L'église et le regroupement de l'habitat en Anjou aux Xle et XIIe s. In : L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales », actes / Michel Fixot, Dir. : Elisabeth Zadora-Rio, . Dir. : Paris, 1994, p 139-150 - Documents d'Archéologie Française ; 46.
- « Montfaucon et ses trois paroisses », articles d'Hautreux, Revue de l'Anjou, 1892-93

Cartographie

- Cadastre napoléonien de 1827, archives départementales

Iconographie

- Cartes postales anciennes, archives départementales
- Photographies aériennes fournies par la mairie de Montfaucon-Montigné

Etudes

- « Commune de Montfaucon-Montigné, vers une stratégie d'embellissement », CAUE de Maine-et-Loire, juin 1994
- « Zone de Développement Eolien Moine et Sèvre », CPE Loire et Mauges, CAUE de Maine-et-Loire, mars 2013
- « Diagnostic du patrimoine industriel de la communauté de communes Moine-et-Sèvre », Conseil Général de Maine-et-Loire / Service départemental de l'Inventaire du patrimoine, Septembre 2011
- divers articles fournis par la mairie de Montfaucon-Montigné